

**SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021**

## SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

Par lettre en date du 2 novembre 2021, le Conseil municipal a été convoqué, en séance Ordinaire, à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, le mardi 9 novembre 2021 à 18 h 30, afin de délibérer sur les questions suivantes :

### ORDRE DU JOUR :

#### Désignation des Secrétaires de Séance

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2021
- 2 - Compte rendu des décisions prises conformément à l'article L2122.22 du Code général des collectivités territoriales portant sur les délégations de pouvoirs au Maire
- 3 - Débat d'orientations budgétaires 2022
- 4 - Décision modificative n°3 — exercice 2021 — Budget Principal de la commune de Châteauroux
- 5 - Décision modificative n°2 — exercice 2021 — Budget Annexe lotissement communal Bitray tranche 1 de la commune de Châteauroux
- 6 - Décision modificative n°2 — exercice 2021 — Budget Annexe lotissement communal les Fontaines de la commune de Châteauroux
- 7 - Admission en non-valeur Budget Principal de la commune de Châteauroux
- 8 - Transfert de garantie d'emprunt
- 9 - Constitution de provision pour créances douteuses
- 10 - Rapport d'activité 2020 du crématorium de Cré
- 11 - Révision des tarifs du crématorium de Cré pour l'année 2022
- 12 - Constitution d'un groupement de commande permanent pour la passation d'accords-cadres relatifs à la fourniture de produits d'entretien ménager

- 13 - Groupement de commandes permanent relatif à des travaux d'installation de conteneurs enterrés pour la collecte en points d'apport volontaire
- 14 - Restauration du massif occidental de l'Eglise Saint André — Avis avant lancement
- 15 - Convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative du quartier Saint-Jean/Saint-Jacques de la ville de Châteauroux
- 16 - Contrat de sécurité intégrée entre l'État et la Ville de Châteauroux
- 17 - Convention de financement : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, école Saint-Pierre.
- 18 - Convention de mise à disposition de matériel informatique pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- 19 - Fonds de soutien aux projets jeunesse : attribution d'une subvention au Dispositif de Réussite Educative pour l'opération « vacances apprenantes »
- 20 - Renouvellement de la convention relative au don de surplus alimentaire à l'association « Les Restos du Coeur »
- 21 - Subvention de fonctionnement à l'Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (U.E.E.A) pour l'année scolaire 2021-2022
- 22 - Affectation de la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale en 2020
- 23 - Rapport d'activité 2020 du Syndicat Mixte du golf de Châteauroux Villedieu Val de L'Indre
- 24 - Rapport d'activité 2020 de l'EPIC Châteauroux Events
- 25 - Rapport d'activité 2020 des Halles municipales
- 26 - Rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI)
- 27 - Acquisition de bien sans maître — Parcelle DH n° 57 sise Marais de Von

- 28 - Acquisition de bien sans maître — Parcelle CL n° 1017 sise Avenue des Marins
- 29 - Acquisition de bien sans maître — Parcelle BI n° 10 sise rue Henri Dunant
- 30 - Convention de servitude SDEI — 6 rue Gabriel Nigond
- 31 - Définition des zones de présence de risque mérules sur le territoire de Châteauroux
- 32 - Forêt domaniale — convention de partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF)

Le Maire de la Ville de Châteauroux certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché, conformément à l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 12 novembre 2021.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L 2121-7, L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil municipal.

**PRESENTS :**

M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Éric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

**EXCUSE (S) AYANT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-François MEMIN qui a donné pouvoir à M. Dominique TOURRES, M. Laurent BUTHON qui a donné pouvoir à M. Damien NOEL, Mme Marina RENOUX qui a donné pouvoir à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY qui a donné pouvoir à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE qui a donné pouvoir à M. Tony IMBERT, Mme Nahima KHORCHID qui a donné pouvoir à Mme Liliane MAUCHIEN, M. Thibault ROY qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie GALOPPIN.

**ABSENTS EXCUSE (S) :**

Mme Frédérique GERBAUD.

**PRESIDENT DE SEANCE :**

M. Gil AVEROUS

**DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE :**

Mme Delphine CHAMBONNEAU et M. Stéphane ZECCHI

*M. le Maire donne lecture des pouvoirs.*

*Il est procédé à la vérification des connexions des tablettes, puis à la désignation des secrétaires de séance.*

**1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021**

Je mets aux voix le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2021.

Formulez vous des observations ?

Le Rapporteur : Gil AVEROUS

**M. le MAIRE :**

Premier point à l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 septembre 2021. Est-ce qu'il y a des observations ? Monsieur Gourru.

**M. GOURRU :**

Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire. Le procès-verbal du 29 septembre relate explicitement les accusations que vous avez portées à notre rencontre quant à la diffusion de documents. Je tenais à vous préciser que nous ne partageons pas votre analyse juridique et nous nous fions pour cela à la réponse apportée par le gouvernement à la question d'un sénateur. Nous nous basons également sur un avis de la commission d'accès aux documents administratifs.

Nous considérons pour notre part que nous pouvons faire appel aux compétences de qui bon nous semble pour préparer les conseils et nous stockons les informations comme bon nous semble dans un cadre privé. Nous avons émis, lors du dernier conseil, un vœu de transparence démocratique et nous avons bien noté le refus apporté, en maintenant une confusion entre documents préparatoires et documents administratifs.

Nous vous demandons de noter très formellement notre nouvelle demande, qui n'a pas besoin d'être écrite. L'article L.311-1 du Code des relations entre le public et l'administration indique que : « *Les administrations mentionnées à l'article L.300-2 sont tenues de publier en ligne ou de communiquer les documents administratifs qu'elles détiennent aux personnes qui en font la demande* » ; j'arrête là la citation. La Ville de Châteauroux fait partie des administrations soumises à cette obligation. Les délibérations adoptées lors du conseil municipal du 29 septembre dernier sont exécutoires depuis la publication du Compte rendu.

Nous vous demandons donc la mise en ligne de tous les documents administratifs liés à ces délibérations : notes de présentation, annexes et délibérations et procès-verbal dès lors qu'il aura été adopté. Nous vous demandons enfin de nous tenir informés, Lucie Moreau et moi-même, des modalités de cette mise en ligne. Je vous remercie.

## **M. le MAIRE :**

Merci. On considérera votre intervention, effectivement, comme une demande de transmission des informations officielles, mais je maintiens que les documents qui sont soumis au travail des commissions restent des documents de travail tant qu'ils ne font pas l'objet d'une décision. Que le stockage que vous en faites sur un site Internet que vous considérez comme privé, n'est pas vraiment privé puisqu'on arrive à se les procurer, c'est bien la preuve qu'il y a peut-être une faille dans votre dispositif. Et vous dire qu'après, effectivement, tout ce qui est délibérations, pièces annexées aux délibérations sont à disposition du public et on les mettra en ligne si elles ne le sont pas mais je pensais qu'elles l'étaient.

Enfin, on vérifiera ça, il n'y a pas de souci par rapport à ça, mais les délibérations sont accessibles avec les documents annexes. En revanche, tous les documents préparatoires qui vous sont soumis en commission avant leur approbation, on continuera à les considérer comme des documents de travail non communicables. Vous ferez un recours si vous voulez, mais on vous demandera de ne pas communiquer ces documents qui, transmis à un public large sans expliquer que ce sont des documents de travail qui ne sont pas des documents validés, peuvent induire en erreur celles et ceux qui ne seraient pas informés de ce caractère préparatoire de documents et pas de caractère exécutoire ; on maintient notre position là-dessus.

Pas d'autres observations sur le compte rendu ? Je considère votre observation, pas comme une remise en cause du compte rendu dans son contenu, mais simplement un complément d'information sur votre position au regard des discussions qu'on a tenues. Pas de votes contre ni d'abstentions sur la rédaction du compte rendu ? Unanimité. Je vous remercie.

Le dossier est acté.

## **2 COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU MAIRE**

<b>DATE</b>	<b>SERVICE</b>	<b>N°</b>	<b>MATIERE</b>	<b>LIBELLE</b>
06/09/2021	43	345	Location 3.3	Mise en place d'un contrat de mise à disposition des locaux de Vaugirard/Saint Christophe auprès des associations : Association Gymnastique Saint-Christophe, LAS CUBANITAS. La cotisation annuelle de 20 € pour l'année 2021 et d'une cotisation annuelle à définir pour l'année 2022 (vote prévu vers le 20 septembre)
06/09/2021	43 C	346	Location 3.3	Mise à disposition de la salle Max Hymans à l'Association CARDS-GAMER — Vincent FRIBOULET (1 après-midi et 1 nuit par semaine)
07/09/2021	31 C1	347	Culture 8.9	Contrat de prestation de service de M. Hubert DECHAUSSEPIERRE, dit Hubert Artus dans le cadre de l'envolée des livres le 27 et 28 novembre 2021 pour un montant de 1 000 € TTC

07/09/2021	31 E 1	348	Location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Jean Racine pour la Directrice Mme Renaud le jeudi 16 septembre 2021 de 18 heures à 20 heures dans le cadre d'une réunion parents/élèves à titre gratuit.
07/09/2021	31 E 1	349	Location 3.3	Mise à disposition des locaux de la maternelle Les Marins pour le Comité des Fêtes du Quartier des Marins représenté par M. Michel CASY le 1er dimanche d'octobre 2021 exclusivement de 7 heures à 17 heures en vue d'une brocante à titre gratuit.
07/09/2021	31 C 4	350	Culture 8.9	Prix de lot de livres et d'objets dans le cadre d'un déstockage de la boutique du musée Bertrand
08/09/2021	46 C 12	351	Location 3.3	Signature de la convention de mise à disposition du local n°108 à la Maison des Associations sise Espace Mendès France, au profit de l'association Automobile ancienne de l'Indre. Indemnité mensuelle 47,28 €
08/09/2021	31 E 1	352	Location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école primaire d'application Arago pour M. LACHAUD, Président de l'association Astronomique de l'Indre, du 17 septembre 2021 au 30 juin 2022, un vendredi par mois de 20 h 30 à minuit et un dimanche de janvier 2022 dans le cadre de réunion mensuelle et AG à titre gratuit.
08/09/2021	31 E 1	353	Location 3.3	Mise à disposition d'un véhicule 9 places à la Elwie Pool pour la période du 10 au 13 septembre 2021 à titre gratuit.
09/09/2021	31 C 5	354	Marchés 1.1	Contrat de prestations de service avec Mme PAYEUX à la médiathèque Equinoxe le 25 septembre 2021 (200 €°)
09/09/2021	43 C	355	Location 3.3	Contrat de mise à disposition des locaux de la Maison de Quartier Est pour la Compagnie Noura, jusqu'au 31/12/2021, en échange d'une adhésion annuelle de 31 €.
10/09/2021	31 C 2	356	Location 3.3	Autorisation d'utiliser les locaux du conservatoire par l'université d'Orléans pour l'année scolaire 2021 2022 à titre gratuit

13/09/2021	31 E 1	357	Location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Jules Ferry pour le SESSAD représenté par Mme Isabelle Leduc, Directrice de l'IEM du Hameau de Gâtines le mercredi 15 septembre 2021 de 14 heures à 15 h 30 en vue d'activités diverses à titre gratuit.
13/09/2021	43 C	358	Location 3.3	Contrat de mise à disposition de salle du Centre socioculturel de Beaulieu (rue Max Hymans) à partir du 13 septembre 2021, pour la compagnie NOURA.
13/09/2021	31 E 1	359	Location 3.3	Convention passée avec l'Association la Berrichonne Pétanque pour la mise à disposition d'un véhicule 9 places à l'occasion de rencontres sportives. Cette mise à disposition est consentie pour les périodes du 17 au 20 septembre 2021 et du 8 au 11 octobre 2021 à titre gratuit.
14/09/2021	31 C 2	360	Culture 8.9	Convention passée entre la ville de Châteauroux et l'association Liztomanias pour utiliser les locaux du conservatoire à titre gratuit du jeudi 16 au samedi 18 septembre 2021
14/09/2021	31 C 5	361	Marchés 1.1	Contrat de prestation de service avec M. Patrick CHAUVET à la Médiathèque Equinoxe le 23 octobre 2021 (535 €)
14/09/2021	46 C 11	362	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2021. Coût : 1 100 €
14/09/2021	46 C	363	Divers 7.10	Dépôt et signature du dossier de cofinancement et de l'approbation du plan de financement de l'étude de programmation des Halles liée à l'avenant de la convention-cadre Action Cœur de Ville. Coût : 27 950 €
14/09/2021	31 C 5	364	Divers 7.10	Convention de partenariat avec le secteur enfance adolescence ADAPEI 36 pour des animations en bibliothèque (septembre 2021 à juin 2022)
15/09/2021	31 C 1	365	Culture 8.9	Demande de partenariat et de subvention de la 15 <sup>e</sup> édition de l'Envolée des Livres des 7 et 8 mai 2022
15/09/2021	31 D 1	366	Location 3.3	Mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule municipal 9 places, à l'Association Entente Grands Champs Touvent du 17 au 20 septembre 2021.



16/09/2021	43 C	367	Location 3.3	Contrat de mise à disposition de salle du Centre socioculturel de Beaulieu (rue de Provence) à partir du 16 septembre 2021, pour le Relais Assistante Maternelle (RAM).
16/09/2021	31 C 1	368	Culture 8.9	Contrat de coproduction associé avec TGA production pour le film Génie de Vasson, le miroir a versé de Pascal Guilly pour un montant de 3 000 €
16/09/2021	43D	369	Divers 7.10	Convention avec Mme Céline Chaton Rollin diététicienne dans le cadre d'interventions menées par le service Santé Publique pour un montant de 35 € net de l'heure
16/09/2021	31 C 5	370	Marchés 1.1	Contrat d'une prestation de service avec l'artiste Virgile Novarina à la Médiathèque Equinoxe dans le cadre d'une rencontre à l'occasion d'une projection le 2 octobre 2021 (540 €)
17/09/2021	43 C	371	Location 3.3	Contrat de mise à disposition des salles collectives du Centre socioculturel de Beaulieu, à l'APF (Association des Paralysés de France) à partir du 23 septembre 2021.
17/09/2021	43 C	372	Location 3.3	Contrat de mise à disposition de salle du Centre socioculturel de Beaulieu (rue Max Hymans) à l'association « des îles et d'ailleurs », à partir du 20 septembre 2021.
21/09/2021	31 D 1	373	Location 3.3	Mise à disposition du gymnase du Lycée des Métiers « Les Charmilles » au club de Basket du Poinçonnet, du 1 <sup>er</sup> septembre 2021 au 30 juin 2022, à titre payant
21/09/2021	31 D 1	374	Location 3.3	Mise à disposition à titre gracieux d'un véhicule municipal 9 places, à l'Association Entente Grands Champs Touvent du 24 au 27 septembre 2021, du 22 au 25 octobre 2021, du 12 au 15 novembre 2021, du 3 au 6 décembre 2021 et du 22 au 25 avril 2022.
21/09/2021	31 E 1	375	Location 3.3	Mise à disposition du gymnase de l'I.N.S.P.E. (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education Centre Val de Loire) les mercredis de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, pour les besoins des activités de l'accueil de loisirs de la Valla. Cette mise à disposition s'entend à titre gratuit sur l'année scolaire 2021/2022.

21/09/2021	31 C 5	376	Divers 7.10	Contrat d'une prestation de service avec le conférencier Antoine ROYER à la médiathèque Equinoxe le 15 octobre 2021 pour la somme de 150 €
21/09/2021	31 C 5	377	Divers 7.10	Contrat de prestation de service avec la compagnie des Serres Chaudes le 6 novembre 2021 pour la somme de 760 €
22/09/2021	43 D	378	Marchés 1.1	Conclusion d'un contrat de maintenance d'un sonomètre FUSION avec la société ACOEM.
22/09/2021	31 E 1	379	Divers 7.10	Mise à disposition du gymnase ainsi que l'espace de sport (piste de course et pelouse) de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) pour l'école primaire d'application Arago, les lundis et jeudis de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 heures à 16 heures ainsi que les mardis de 8 h 45 à 11 h 45 pendant la période scolaire 2021/2022 à titre gratuit.
22/09/2021	31 C1	380	Culture 8.9	Convention de prestation de service avec l'association Yes We Can pour l'organisation de concerts les 2 octobre, 13 novembre, 11 décembre 2021 pour un montant de 2 500 € TTC
22/09/2021	43C-EQPT Maison de Quartier Est.	381	Location 3.3	Contrat de mise à disposition des locaux de la Maison de Quartier Est pour le Club de Marche du Fontchoir, jusqu'au 31/12/2021, en échange d'une adhésion annuelle de 31 €.
22/09/2021	31C3	382	Culture 8.9	Convention relative à l'accueil d'un groupe d'enfants de l'Association Arc-En-Ciel dans les ateliers de l'école municipale des beaux-arts.
23/09/2021	43	383	Divers 7.10	Organisation d'un atelier théâtre dans le cadre des activités du Pôle insertion médiation (coût : 600 € / trimestre).
23/09/2021	31 E 1	384	Location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Michelet pour Monsieur Jean-Yves Hugon agissant au nom de la Caisse des Ecoles de la Ville de Châteauroux, du 29 septembre 2021 au 29 juin 2022, les mercredis de 13 h 45 à 17 heures en vue d'activités sportives à titre gratuit.

23/09/2021	31 E 1	385	Location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école élémentaire Buffon pour Monsieur Jean-Yves Hugon agissant au nom de la Caisse des Ecoles de la Ville de Châteauroux, du 29 septembre 2021 au 29 juin 2022, les mercredis de 13 h 45 à 17 heures en vue d'activités sportives à titre gratuit.
23/09/2021	31 E 1	386	Location 3.3	Mise à disposition des locaux des écoles élémentaires Victor Hugo, Buffon, Frontenac, Montaigne, Jean Moulin, Jean Zay, Jean Racine, Jules Ferry et Michelet pour Monsieur Jean-Yves Hugon agissant au nom de la Caisse des Ecoles de la Ville de Châteauroux, du 8 novembre 2021 au 5 juillet 2022, les lundis, mardis et jeudis de 16 h 30 à 18 h 15 en vue de séances Coup de pouce CLE à titre gratuit.
23/09/2021	31 E 1	387	Location 3.3	Mise à disposition des locaux des écoles maternelles Michelet, Buffon, Olivier Charbonnier et Jean Moulin pour Monsieur Jean-Yves Hugon agissant au nom de la Caisse des Ecoles de la Ville de Châteauroux, du 3 janvier au 5 juillet 2022, les lundis, mardis et jeudis de 16 h 30 à 17 h 45 en vue de séances Coup de pouce CLA à titre gratuit.
24/09/2021	31 D 1	388	Location 3.3	Mise à disposition du mur d'escalade du gymnase du Lycée des Métiers « Les Charmilles » à l'Association RAID en Indre, du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022, à titre payant
24/09/2021	31 C4	389	Culture 8.9	Prix dérivé mis en vente à la boutique du Musée pour différents produits
27/09/2021	31 C 4	390	Adhésion 1.4	Renouvellement de l'adhésion au Conseil international des Musées (ICOM) (445 €)
27/09/2021	31 C 4	391	Location 3.3	Mise à disposition du couvent des Cordeliers pour l'union des industries et métiers de la métallurgie de l'Indre le 1er octobre 2021 (vente aux enchères (mécénat de 500 €)
28/09/2021	31 E 1	392	Location 3.3	Mise à disposition de la salle de motricité de l'école maternelle Michelet pour Mme Pascale Bavouzet, agissant au nom du Contrat Local de Santé, le 19 octobre 2021 et les mardis 1er février, 5 avril, 28 juin et 5 juillet 2022 de 17 heures à 20 h 30 en vue de soirées contées organisées par le Contrat Local de Santé.

28/09/2021	46 C 12	393	Location 3.3	Convention de mise à disposition d'un immeuble à usage de bureaux situé 1 boulevard George Sand à Châteauroux au profit du syndicat CFE-CGC ; gratuit
28/09/2021	43 C	394	Location 3.3	Réservation au gîte de La Buissonnière du Parc 68 avenue de Charlannes — 63150 La Bourboule pour un séjour organisé par le Centre socioculturel Mosaïque pour l'Accueil Jeunes et l'Accueil de Loisirs du mardi 8 février 2022 au vendredi 11 février 2022. Pour un prix de 1 500,00 €
28/09/2021	43 C	395	Location 3.3	Location d'un minibus 9 places immatriculé FN-392-XZ pour un prix de 45 € (sans les kilomètres parcourus) et d'un véhicule Renault Mégane Estate immatriculé FR-373-PD pour un prix de 40 € (sans les kilomètres parcourus) auprès des services de location du centre Leclerc Cap Sud. Pour la période du 07/02/2022 au 11/02/2022.
29/09/2021	43C- Centre sociocultu rel de Beaulieu.	396	Location 3.3	Contrat de mise à disposition de salle du Centre socioculturel de Beaulieu (rue de Provence) à partir du 5 octobre 2021, pour le Dispositif de Réussite Éducative (DRE).
29/09/2021	43C- Centre sociocultu rel de Beaulieu.	397	Location 3.3	Contrat de mise à disposition de salle du Centre socioculturel de Beaulieu (rue de Max Hymans) à partir du 20 octobre 2021, pour l'association de danse KDANSE
29/09/2021	31 C5	398	Culture 8.9	Contrat de projection public avec ADAV projection à la bibliothèque Beaulieu le 24/11/2021 pour la projection à nous l'opéra pour un montant de 107,61 TTC
29/09/2021	31 C5	399	Culture 8.9	Contrat de projection public avec ADAV projection à la bibliothèque Saint-jean le 13/11/2021 pour la projection à Caroussel pour un montant de 161,42 TTC
29/09/2021	31 C5	400	Culture 8.9	Contrat de projection public avec ADAV projection à la bibliothèque BEAULIEU le 21/11/2021 pour la projection LES accueillants pour un montant de 102,00 TTC
29/09/2021	31 C5	401	Culture 8.9	Contrat de projection public avec ARCHIPEL projection à la Médiathèque Equinoxe le 20/11/2021 pour la projection à ciel ouvert pour un montant de 120,00 TTC

29/09/2021	43C — EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS — CSC 5 : Saint-Jean & Saint-Jacques	402	Location 3.3	Convention de mise à disposition de salle : prêt de salle à titre gracieux, pour la période 6 octobre 2021 au 29 JUIN 2022, auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Indre (DSDEN).
30/09/2021	21 A	403	Adhésion 1.4	Adhésion 2021 Comité de défense de la gare d'Argenton sur Creuse (50 €
		404		Décision annulée
01/10/2021	31 C 5	405	Culture 8.9	Contrat de projection public avec SWANK Films à la bibliothèque Saint-Jean le 30/12/2021 avec le film les 5 légendes pour un montant 174,08 TTC
01/10/2021	31 C 5	406	Culture 8.9	Contrat de projection public avec SWANK Films à la bibliothèque Saint-jean le 18/11/2021 avec le film les duellistes s pour un montant 174,08 TTC
01/10/2021	31C 2	407	Culture 8.9	Autorisation d'emprunter du matériel musical du 16 au 19 octobre 2021 et d'utiliser les locaux du conservatoire du 14 au 19 octobre à titre gratuit par les Liztomanias
04/10/2021	31 E 1	408	Location 3.3	Mise à disposition des locaux de l'école maternelle les 4 Vents MLK pour Mme BOSCH, agissant au nom de l'Association Générale des Enseignants des écoles maternelles, du 15 septembre 2021 au 30 juin 2022, plusieurs mardis et mercredis de 17 heures à 20 heures en vue de réunions à titre gratuit.
04/10/2021	31 D 1	409	Marchés 1.1	Signature d'un contrat avec la Fédération des Associations Laïques du Cantal pour un séjour au ski du 7 au 11 février 2022 dans le Cantal (15)
04/10/2021	31 C 3	410	Divers 7.10	Résidence d'artiste Jonathan PEPE
04/10/2021	43 C	411	Divers 7.10	Aide financière pour le projet plan été éducation Châteauroux quartiers hors prioritaires

05/10/2021	31 c 5	412	Culture 8.9	Portant sur le contrat de projection public avec SWANK films à la médiathèque Equinoxe le 15 décembre 2021 pour le film l'appel de la forêt pour un montant de 174,08 TTC
06/10/2021	31 C 3	413	Culture 8.9	Convention de coproduction bruit commun avec terres de (à compléter)
06/10/2021	43	414	Divers 7.10	Approbation du plan de financement FSE pour l'action Pôle insertion médiation 2021"

Décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres :

Date	Service	N° de marché	Libellé	Titulaire	Montant en euros hors taxe
08/09/2021	31E31		Entretien du linge de la petite enfance	LAVOX	14 577,50 €
08/09/2021	32C		Etudes géotechniques pour des lotissements	GEOCENTRE	14 000 €
08/09/2021	31C5		Aide exceptionnelle du CNL à la relance des bibliothèques	LIBRAIRIX	4 022,86 €
10/09/2021	33C		Acquisition de véhicules de service pour les cimetières	FAURIE AUTO	13 203,76 €
01/10/2021	41B	M21-040VDC	Passation d'un marché de fourniture de carburants (accord-cadre à bons de commande sans mini), lot 1 « Gazole, Essences (SP95 et SP98 en E5, SP95 en E10) et Ad Blue en station »	CHIRALT S.A.	Maximum annuel de 46 000 € HT
01/10/2021	41B	M21-040VDC	Passation d'un marché de fourniture de carburants (accord-cadre à bons de commande sans mini) lot 2 « GPL en station »	TOTAL MARKETING FRANCE	Maximum annuel de 2 500 € HT

01/10/2021	41B	M21-040VDC	Passation d'un marché de fourniture de carburants lot 4 « prise de carburants en station sur réseau national et européen »	TOTAL MARKETING FRANCE	Maximum annuel de 3 500 € HT
16/09/2021	34C4		DU « autisme et autres troubles du développement » du 20/09/2021 au 01/07/2022 au nom de Stéphanie Pessault	UNIVERSITE DE TOULOUSE	3 690 €
21/09/2021	32F		Fourniture de motifs d'illuminations de fin d'année	BLACHERE	31 042,34 €
24/09/2021	32G		Mur de clôture historique des jardins autour du Couvent des Cordeliers	ROC AGENCE MENET	59 412,87 €
29/09/2021	33C		Remplacement de l'éclairage de la salle du Parc Hidien par un éclairage LED	EEITC	20 855,82 €
29/09/2021	33C		Mission BET pour l'extension de l'office de restauration Jules Ferry	Cabinet LARBRE	10 000 €
20/09/2021	41B	M21-056GRP	Réaménagement des espaces Mirabeau et de la rue Albert Camus Lot 1 : Voirie / Réseaux	EUROVIA CENTRE LOIRE	589 796,36 €
20/09/2021	41B	M21-056GRP	Réaménagement des espaces Mirabeau et de la rue Albert Camus Lot 2 : Espaces verts	TD PAYSAGES	83 060,00 €
06/10/2021	33C		Réfection du faux plafond de la salle du parc hidien	MEC	55 176,30 €

Le Rapporteur : Gil AVEROUS

**M. le MAIRE :**

Dossier n°2 : Compte rendu des décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Est-ce que la liste des décisions qui vous a été communiquée appelle à discussion ou à question ? Pas de discussion ? Vous me donnez acte de la communication ? Merci.

Le dossier est acté.

### **3 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022**

#### **Introduction**

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de la Ville de Châteauroux

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientation Budgétaire, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large, au plan économique notamment.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

#### **I. Contexte économique**

##### **1) International**

En 2020, la crise sanitaire induite par la pandémie au coronavirus a plongé l'économie mondiale dans une situation de crise sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Comparativement, l'année 2021 a été marquée par des épisodes successifs de redémarrage et d'arrêt de l'activité économique, et pour les pays les plus développés, par la mise en œuvre de stratégies de vaccination à grande échelle.

La croissance économique s'est redressée, et le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise. Ainsi, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) fait état, dans son rapport intermédiaire sur les perspectives économiques publié en septembre, d'un rebond de l'activité économique obtenu notamment « grâce au vigoureux soutien des pouvoirs publics » tout en pointant au passage un certain « essoufflement » dans la dynamique constatée depuis le début du second semestre.

Au-delà de cette reprise globale de l'activité, subsistent de grandes disparités d'enjeux et de perspectives qui résultent tant du niveau de développement des économies que de l'efficacité des stratégies sanitaires mises en œuvre.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions prévisibles en % du PIB des principales économies mondiales entre 2020 et 2022.



## Croissance du PIB réel

	Glissement annuel en %				
	2020	2021		2022	
			Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai	Prévisions intermédiaires
<b>Monde</b>	<b>-3.4</b>	<b>5.7</b>	<b>-0.1</b>	<b>4.5</b>	<b>0.1</b>
<b>G20<sup>1</sup></b>	<b>-3.1</b>	<b>6.1</b>	<b>-0.2</b>	<b>4.8</b>	<b>0.1</b>
<b>Australie</b>	<b>-2.5</b>	<b>4.0</b>	<b>-1.1</b>	<b>3.3</b>	<b>-0.1</b>
<b>Canada</b>	<b>-5.3</b>	<b>5.4</b>	<b>-0.7</b>	<b>4.1</b>	<b>0.3</b>
<b>Zone euro</b>	<b>-6.5</b>	<b>5.3</b>	<b>1.0</b>	<b>4.6</b>	<b>0.2</b>
<b>Allemagne</b>	<b>-4.9</b>	<b>2.9</b>	<b>-0.4</b>	<b>4.6</b>	<b>0.2</b>
<b>France</b>	<b>-8.0</b>	<b>6.3</b>	<b>0.5</b>	<b>4.0</b>	<b>0.0</b>
<b>Italie</b>	<b>-8.9</b>	<b>5.9</b>	<b>1.4</b>	<b>4.1</b>	<b>-0.3</b>
<b>Espagne<sup>2</sup></b>	<b>-10.8</b>	<b>6.8</b>	<b>0.9</b>	<b>6.6</b>	<b>0.3</b>
<b>Japon</b>	<b>-4.6</b>	<b>2.5</b>	<b>-0.1</b>	<b>2.1</b>	<b>0.1</b>
<b>Corée</b>	<b>-0.9</b>	<b>4.0</b>	<b>0.2</b>	<b>2.9</b>	<b>0.1</b>
<b>Mexique</b>	<b>-8.3</b>	<b>6.3</b>	<b>1.3</b>	<b>3.4</b>	<b>0.2</b>
<b>Turquie</b>	<b>1.8</b>	<b>8.4</b>	<b>2.7</b>	<b>3.1</b>	<b>-0.3</b>
<b>Royaume-Uni</b>	<b>-9.8</b>	<b>6.7</b>	<b>-0.5</b>	<b>5.2</b>	<b>-0.3</b>
<b>États-Unis</b>	<b>-3.4</b>	<b>6.0</b>	<b>-0.9</b>	<b>3.9</b>	<b>0.3</b>
<b>Argentine</b>	<b>-9.9</b>	<b>7.6</b>	<b>1.5</b>	<b>1.9</b>	<b>0.1</b>
<b>Brésil</b>	<b>-4.4</b>	<b>5.2</b>	<b>1.5</b>	<b>2.3</b>	<b>-0.2</b>
<b>Chine</b>	<b>2.3</b>	<b>8.5</b>	<b>0.0</b>	<b>5.8</b>	<b>0.0</b>
<b>Inde<sup>3</sup></b>	<b>-7.3</b>	<b>9.7</b>	<b>-0.2</b>	<b>7.9</b>	<b>-0.3</b>
<b>Indonésie</b>	<b>-2.1</b>	<b>3.7</b>	<b>-1.0</b>	<b>4.9</b>	<b>-0.2</b>
<b>Russie</b>	<b>-2.5</b>	<b>2.7</b>	<b>-0.8</b>	<b>3.4</b>	<b>0.6</b>
<b>Arabie Saoudite</b>	<b>-4.1</b>	<b>2.3</b>	<b>-0.5</b>	<b>4.8</b>	<b>1.0</b>
<b>Afrique du Sud</b>	<b>-7.0</b>	<b>4.6</b>	<b>0.8</b>	<b>2.5</b>	<b>0.0</b>

Note : Différence par rapport aux Perspectives économiques de mai 2021 en points de pourcentage, sur la base de chiffres arrondis. Les agrégats du monde et du G20 utilisent des pondérations mobiles du PIB nominal aux parités de pouvoir d'achat.

1. L'Union européenne (UE) est membre à part entière du Groupe des Vingt (G20), mais l'agrégat G20 comprend uniquement les pays qui en sont également membres à titre individuel.

2. L'Espagne est un invité permanent du G20.

3. Exercices budgétaires débutant en avril.

(Source : OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2021)

Corollaire des politiques publiques de contingence et de la reprise de l'activité économique, un retour de l'inflation à un niveau soutenu ajoute à ce contexte déjà complexe une marge d'incertitude supplémentaire.

Celle-ci est alimentée par la conjonction de nombreux facteurs :

- Pénurie de l'offre dans certains secteurs (matières premières et produits manufacturés notamment)
- Redémarrage de la demande des consommateurs
- Rareté des denrées alimentaires induite par des aléas climatiques en 2021
- Hausse du coût des énergies.

Si la zone euro semble de prime abord moins sévèrement touchée par ce phénomène que la moyenne des pays du G20 (Etats-Unis notamment), il n'en demeure pas moins que l'interdépendance des différentes aires économiques mondiales entre elles contribuera à faire perdurer ce phénomène en Europe en 2022, notamment au travers du coût des intrants.

Le tableau ci-dessous présente les perspectives en matière d'inflation des prix à la consommation.

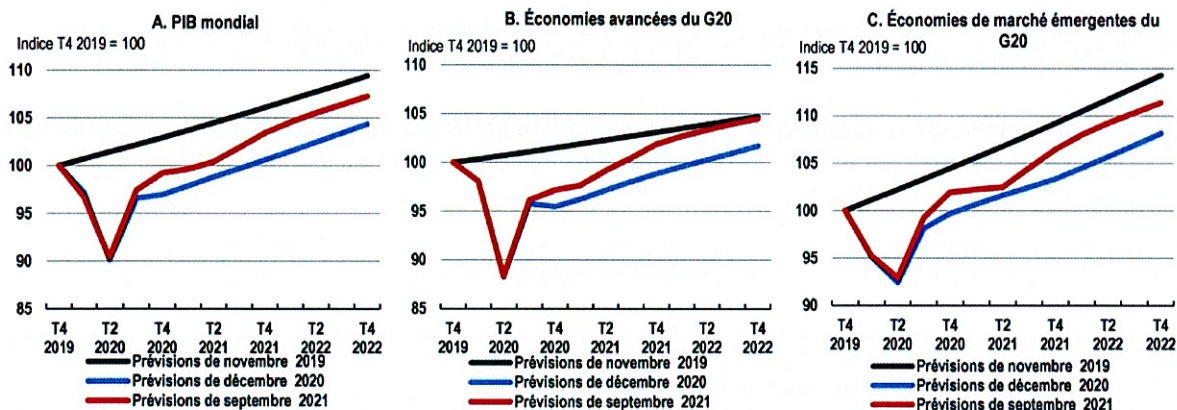
### Inflation globale des prix à la consommation

	2020	Glissement annuel en %		2022	
		2021		2022	
		Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai	Prévisions intermédiaires	Différence par rapport aux prévisions de mai
<b>G20<sup>1</sup></b>	<b>2.7</b>	<b>3.7</b>	<b>0.2</b>	<b>3.9</b>	<b>0.5</b>
<b>Australie</b>	<b>0.9</b>	<b>2.3</b>	<b>0.3</b>	<b>1.8</b>	<b>0.1</b>
<b>Canada</b>	<b>0.7</b>	<b>3.1</b>	<b>1.1</b>	<b>2.8</b>	<b>1.4</b>
<b>Zone euro</b>	<b>0.3</b>	<b>2.1</b>	<b>0.3</b>	<b>1.9</b>	<b>0.7</b>
<b>Allemagne</b>	<b>0.4</b>	<b>2.9</b>	<b>0.3</b>	<b>2.1</b>	<b>0.5</b>
<b>France</b>	<b>0.5</b>	<b>1.9</b>	<b>0.5</b>	<b>1.4</b>	<b>0.6</b>
<b>Italie</b>	<b>-0.1</b>	<b>1.6</b>	<b>0.3</b>	<b>1.6</b>	<b>0.6</b>
<b>Espagne<sup>2</sup></b>	<b>-0.3</b>	<b>2.4</b>	<b>0.8</b>	<b>1.9</b>	<b>0.8</b>
<b>Japon</b>	<b>0.0</b>	<b>-0.4</b>	<b>-0.5</b>	<b>0.5</b>	<b>-0.1</b>
<b>Corée</b>	<b>0.5</b>	<b>2.2</b>	<b>0.4</b>	<b>1.8</b>	<b>0.4</b>
<b>Mexique</b>	<b>3.4</b>	<b>5.4</b>	<b>1.3</b>	<b>3.8</b>	<b>0.7</b>
<b>Turquie</b>	<b>12.3</b>	<b>17.8</b>	<b>1.8</b>	<b>15.7</b>	<b>2.9</b>
<b>Royaume-Uni</b>	<b>0.9</b>	<b>2.3</b>	<b>1.0</b>	<b>3.1</b>	<b>1.4</b>
<b>États-Unis</b>	<b>1.2</b>	<b>3.6</b>	<b>0.7</b>	<b>3.1</b>	<b>0.5</b>
<b>Argentine</b>	<b>40.4</b>	<b>47.0</b>	<b>2.0</b>	<b>48.3</b>	<b>6.5</b>
<b>Brésil</b>	<b>3.2</b>	<b>7.2</b>	<b>1.0</b>	<b>4.9</b>	<b>0.9</b>
<b>Chine</b>	<b>2.5</b>	<b>1.2</b>	<b>-0.3</b>	<b>2.2</b>	<b>-0.2</b>
<b>Inde<sup>3</sup></b>	<b>6.2</b>	<b>5.9</b>	<b>0.5</b>	<b>5.5</b>	<b>0.7</b>
<b>Indonésie</b>	<b>1.9</b>	<b>2.2</b>	<b>-0.2</b>	<b>2.9</b>	<b>0.0</b>
<b>Russie</b>	<b>3.4</b>	<b>6.1</b>	<b>0.2</b>	<b>5.5</b>	<b>1.0</b>
<b>Afrique du Sud</b>	<b>3.3</b>	<b>4.2</b>	<b>0.1</b>	<b>4.4</b>	<b>0.0</b>

(Source : OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2021)

Malgré toute la prudence qui s'impose dans ce contexte incertain, il semble toutefois que la reprise soit amenée à se poursuivre en 2022, et que les politiques macroéconomiques demeurent relativement accommodantes, et ce au moins à court terme.

## Une reprise soutenue mais inégale



(Source : OCDE, Rapport intermédiaire, septembre 2021)

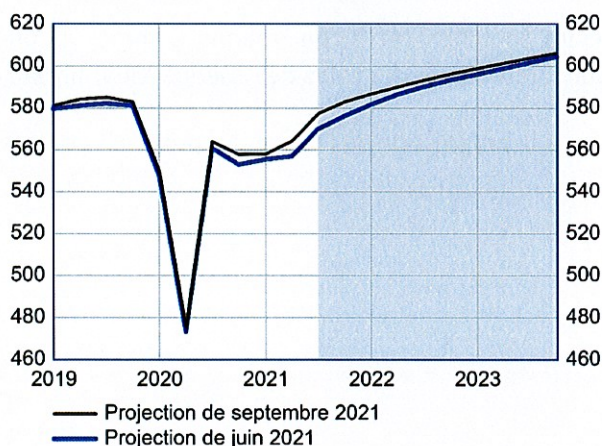
### 2) National

Dans ce contexte inédit l'économie française a été en 2020, durement frappée. La dégradation des principaux agrégats l'a situé parmi les plus impactées des économies développées. Le PIB a ainsi reculé de près de 8,3 points par rapport à 2019. Il semble toutefois que les prévisions pour 2021 soient plus favorables que ce qui avait pu être anticipé jusqu'alors, et que la croissance du PIB pour 2021 s'établisse aux alentours de 6,25 %.

Ainsi, lors de la publication de ses projections macroéconomiques pour la période 2021 à 2023, la Banque de France fait état d'une croissance du PIB qui serait encore « très soutenue » à +3,7 % en 2022, pour revenir à un niveau proche de 2 % en 2023.

### Niveau du PIB réel

(volume prix chaînés en milliards d'euros 2014)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

Cette prévision de croissance s'accompagne d'une bonne tenue d'autres indicateurs au premier rang desquels l'emploi.

Ainsi, et notamment grâce au recours large au dispositif d'activité partielle, la dégradation du marché du travail a été plus limitée et de plus courte durée que ce qui était attendu.

En 2021, l'emploi salarié est en progression (+ 130 000 emplois en moyenne trimestrielle) et a retrouvé son niveau d'avant-crise dans le courant du deuxième trimestre. Le taux de chômage s'établit à ce jour à 8 % de la population active.

### Taux de chômage

(BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

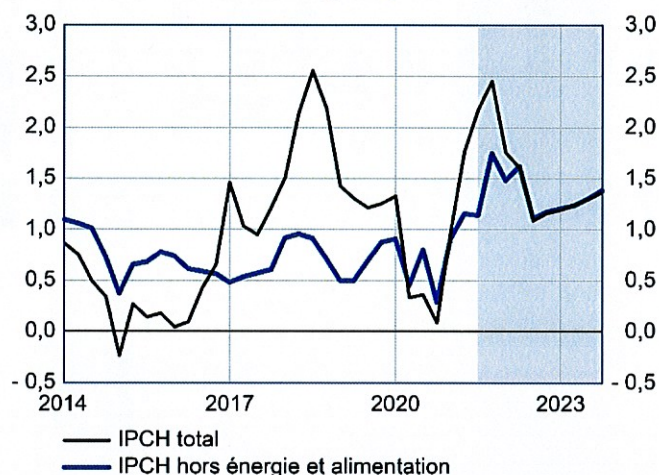
Par ailleurs, et comme pour l'ensemble des économies ouvertes, l'indice des prix à la consommation connaît en France depuis le début de l'année une accélération sensible. Celle-ci s'accroît depuis le début du second semestre pour s'établir, en glissement annuel, à près de 2,1 % en septembre.

La Banque de France considère toutefois cet actuel rebond comme un phénomène essentiellement conjoncturel, notamment induit par le retour des cours de l'énergie à leur niveau d'avant crise.

Elle anticipe un ralentissement de la progression de l'indice des prix à environ 1,3 % à l'horizon 2023.

### Variation de l'indice des prix à la consommation.

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

### 3) Projet de loi de finance 2022 (PLF 2022)

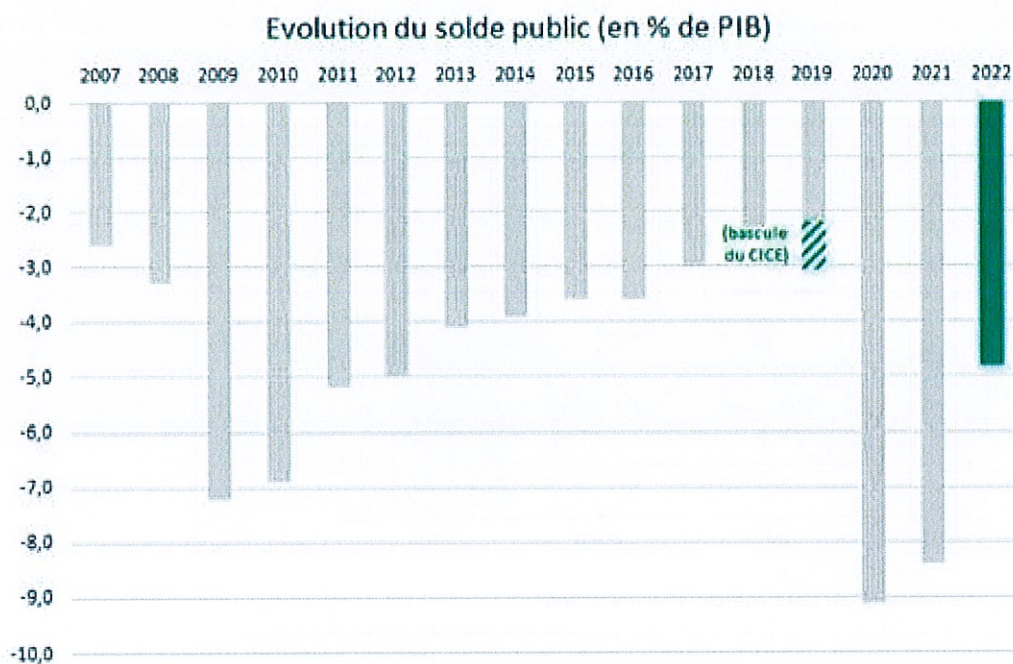
#### *Equilibre économique du PLF 2022*

Le Projet de Loi de Finances pour 2022 intervient dans un contexte inédit. En effet, si la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018 à 2022 prévoyait un « rétablissement des grands équilibres » avec un déficit global des administrations publiques limité à 0,3 % du PIB en fin de période, l'ampleur de la crise économique induite par la situation sanitaire a temporairement éclipsé les impératifs de rigueur budgétaire et commandé une réponse des pouvoirs publics d'une ampleur sans précédent.

Ainsi, c'est près de 70 milliards d'euros qui ont été engagés en 2020 par les différentes entités publiques afin de soutenir entreprises et ménages. Les dispositifs de soutien créés ont perduré en 2021 et connaîtront un arrêt progressif au fil de la normalisation du niveau d'activité dans chaque secteur.

Le déficit des administrations publiques, qui s'établissait depuis trois années consécutives à moins de 3 % du PIB a explosé pour atteindre 9,1 % en 2020. Il atteindrait 8,4 % en 2021 et serait limité à 4,8 % en 2022.

Conséquence directe de la dégradation des équilibres budgétaires annuels, la dette publique consolidée s'établirait à 115,6 % du PIB en 2021, et serait ramenée à 114 % en 2022, sous réserve d'un maintien de la dynamique de croissance enregistrée jusqu'ici.



(Source : PLF 2022)

#### Les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Territoriales

Le PLF pour 2022 intervient après une importante phase de refonte de la répartition des recettes fiscales entre les différents niveaux de collectivité : suppression progressive de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes, transfert d'une fraction de TVA nationale aux départements et EPCI...

De ce point de vue, le projet présenté cette année par le Gouvernement s'inscrit dans une logique de continuité par rapport aux années précédentes et ne comporte, à ce stade des travaux préparatoires, pas de bouleversement majeur en matière fiscale.

Au-delà des réformes structurelles, le PLF constitue chaque année un enjeu fort pour les collectivités au travers de la fixation du montant des concours qui leur seront attribués.

Pour 2022, le niveau des transferts financiers de l'Etat aux collectivités s'établit à 52,7 milliards d'euros (en progression de 615 millions d'Euros par rapport à 2021).

Au sein de ces transferts, le niveau des prélèvements sur recettes au profit des Collectivités territoriales est attendu à niveau constant pour 2022 à 43,2 milliards d'euros.

En ce qui concerne les dotations de fonctionnement, hors modifications de périmètres induites notamment par l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA pour certaines collectivités, le niveau de la D.G.F. restera stable avec 26,8 milliards d'euros. Cette stabilité du montant global de la dotation englobera comme ces dernières années, des variations différentielles entre ses différentes composantes avec une accentuation de l'effort de péréquation. Ainsi, les Dotations de Solidarité Urbaines (DSU) et Dotations de Solidarité Rurale (DSR) seront abondées de 95 millions d'euros chacune.

### ✚ *La refonte des indicateurs financiers*

Le PLF intègre une réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation, et notamment le potentiel fiscal et l'effort fiscal.

Le potentiel fiscal d'une commune (ou d'un EPCI) tend à apprécier sa richesse relative au-delà des choix de gestion. Il se définit comme la richesse que produiraient les contributions directes perçues par collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces taxes le taux moyen national d'imposition. Il intègre également des ressources sur lesquelles la collectivité n'a pas de pouvoir de taux (CVAE ou IFR par exemple). Il prend enfin en compte, pour les communes, la richesse transférée à l'EPCI (corrigée des éventuelles attributions de compensation). Il intégrera à compter de 2022 les produits de certains impôts indirects dont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ainsi que les recettes de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

L'effort fiscal tend à évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables de la commune. Il est calculé en rapportant les produits effectivement perçus par la commune au titre des taxes qui constituent le potentiel fiscal au potentiel fiscal. La réforme projetée en 2022 visera à limiter le calcul de l'effort fiscal aux produits perçus par la commune, et ce à l'exclusion des ressources transférées.

S'agissant des indicateurs pivots de la répartition des dotations de péréquation, le PLF prévoit un lissage dans le temps de l'impact financier des modifications des modalités de calcul, qui devra toutefois être précisé par décret.

### ✚ *La réforme du régime de responsabilité des gestionnaires publics*

Dans le cadre de la mise en application du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, le comptable public est responsable personnellement et pécuniairement devant la Cour ou les chambres régionales des comptes. Les ordonnateurs sont justiciables devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF).

Le PLF 2022 habilite le gouvernement à réformer ce régime de responsabilité par voie d'ordonnance, avec en perspective la mise en œuvre d'un régime de responsabilité unifié qui soit recentré sur les fautes lourdes, ayant entraîné un préjudice financier significatif à l'entité publique concernée.

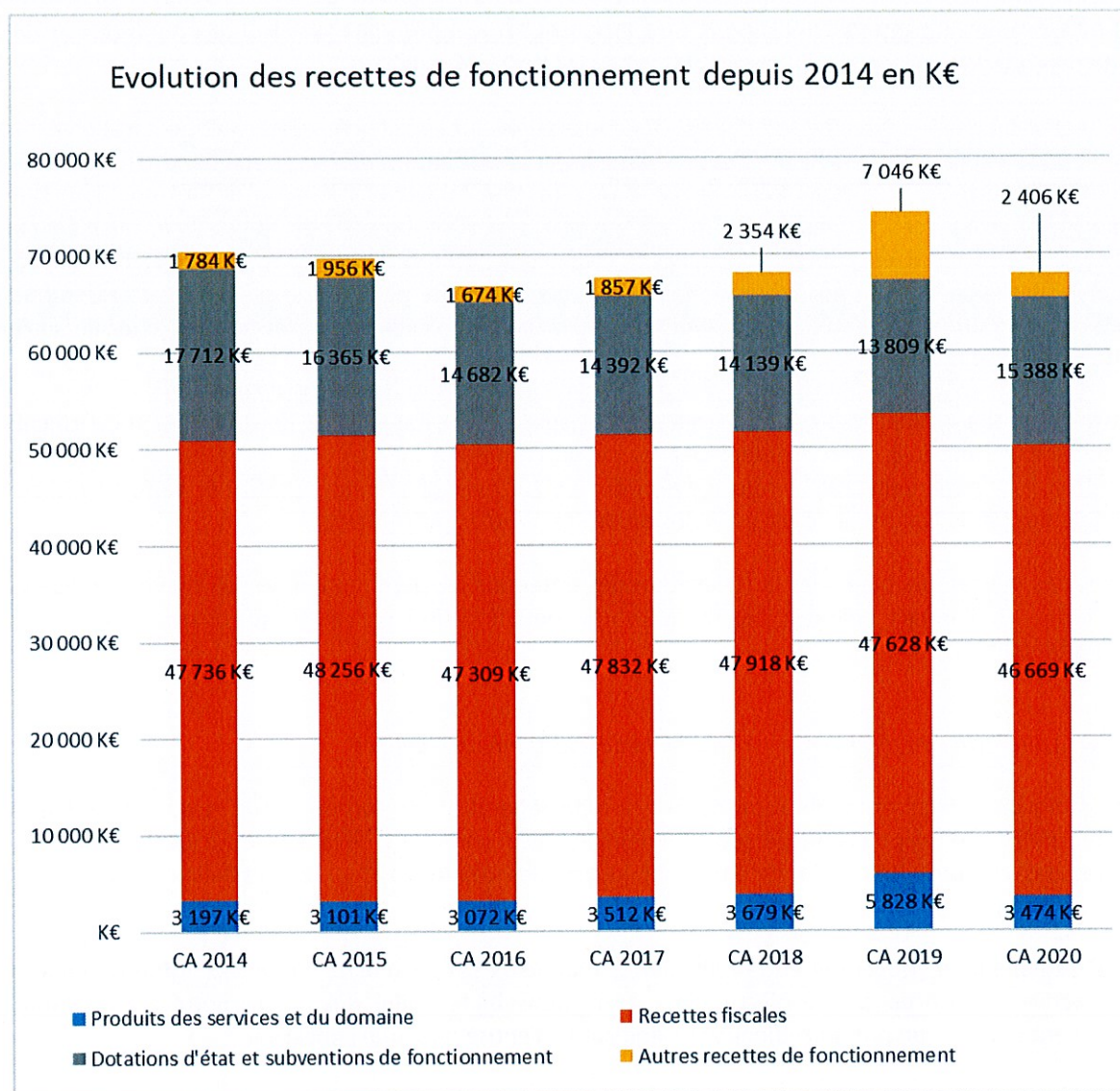
Ce régime unifié de responsabilité doit entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## II. Eléments d'analyse rétrospective

### 1) Financière

La mutualisation effective de la ville et l'agglomération datant du 1<sup>er</sup> janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour l'analyse rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement



Au cours de la période 2014-2020, les recettes fiscales sont restées globalement stables sur la période considérée. Le décrochage entre 2019 et 2020 est essentiellement induit par la diminution de l'attribution de compensation perçue de la Communauté d'agglomération après le transfert de la piscine à vague et de la gestion des eaux pluviales urbaines.

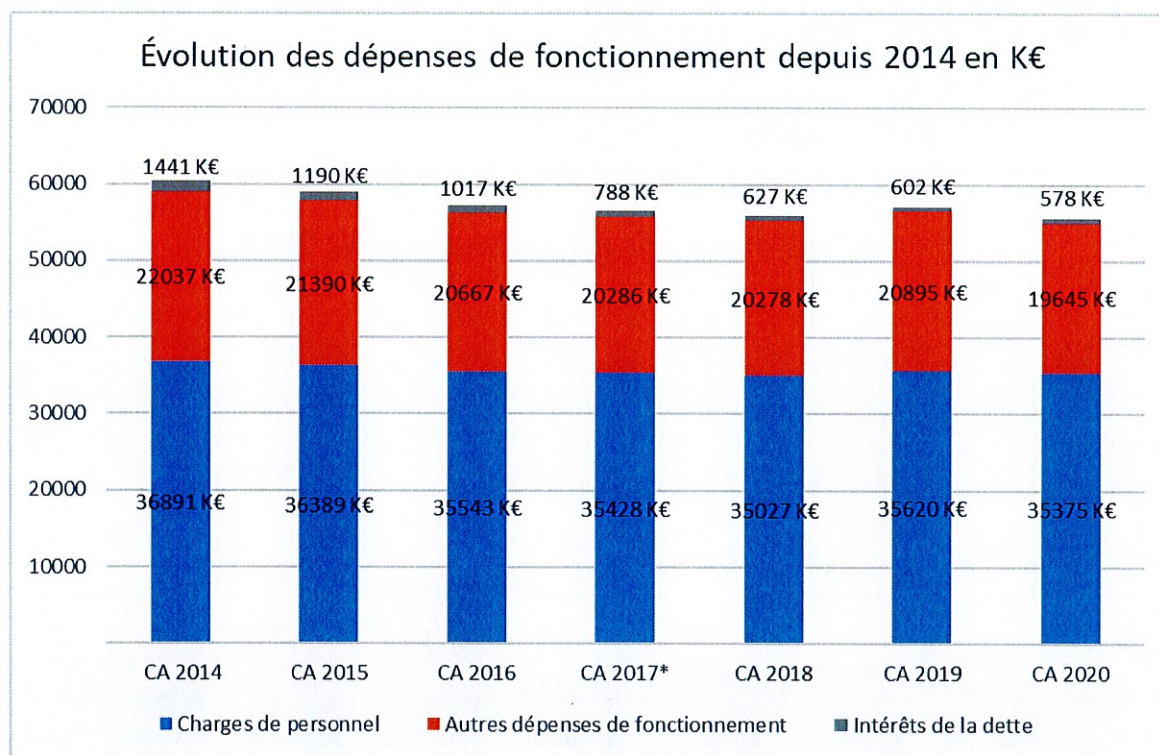
Au compte administratif 2020, Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées à 69 %, des recettes fiscales qui représentent en moyenne 47,50 M€ sur la période (2014-2020). Leur progression entre 2019 et 2020 provient en partie de la dotation de solidarité urbaine (+150 K€), mais est surtout conjoncturelle et en partie due aux mécanismes de soutien qui ont notamment compensé une large part des recettes perdues pour les structures de petite enfance (+ 1 679 k€).

Les dotations d'état et subventions de fonctionnement ont connu une diminution sensible entre 2014 et 2019 : -3,9 millions d'euros sur la période, dont 1,7 million d'euros de 2015 à 2016 !



Les produits des services et du domaine, qui sont restés globalement qui étaient en progression significative en 2019 avec la reprise de la gestion de la Pingaudière, sont en 2020 impactés de façon significative par les restrictions sanitaires.

b) L'évolution des dépenses de fonctionnement



\*Les charges de personnel au CA 2017 (36 080K€) ont été retraitées du trop versé de 652 K€ à l'Agglomération.

Sur la période étudiée (2014-2020), les charges de personnel constituent la principale dépense. Au cours de cette période, la stagnation des charges totales de personnel masque l'évolution de leur composition qui a évolué du fait de la mutualisation opérée entre les services de la Ville et ceux de l'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Depuis lors, en moyenne, 44 % de ces charges sont constituées par les remboursements effectués à Châteauroux Métropole au titre du personnel qu'elle met à disposition de la Ville.

Les dépenses de personnel, qui étaient en progression entre 2018 et 2019 ont diminué au compte administratif 2020. Cette diminution s'explique notamment t par le transfert des agents des piscines, mais est en partie compensée par la reprise de La Pingaudière et la titularisation d'agents contractuels l'année précédente (perception du régime indemnitaire pour 10 agents).

Au 31 décembre 2020, la ville de Châteauroux comptabilisait 591 agents employés pour 468 ETP (Equivalent temps plein) au total.

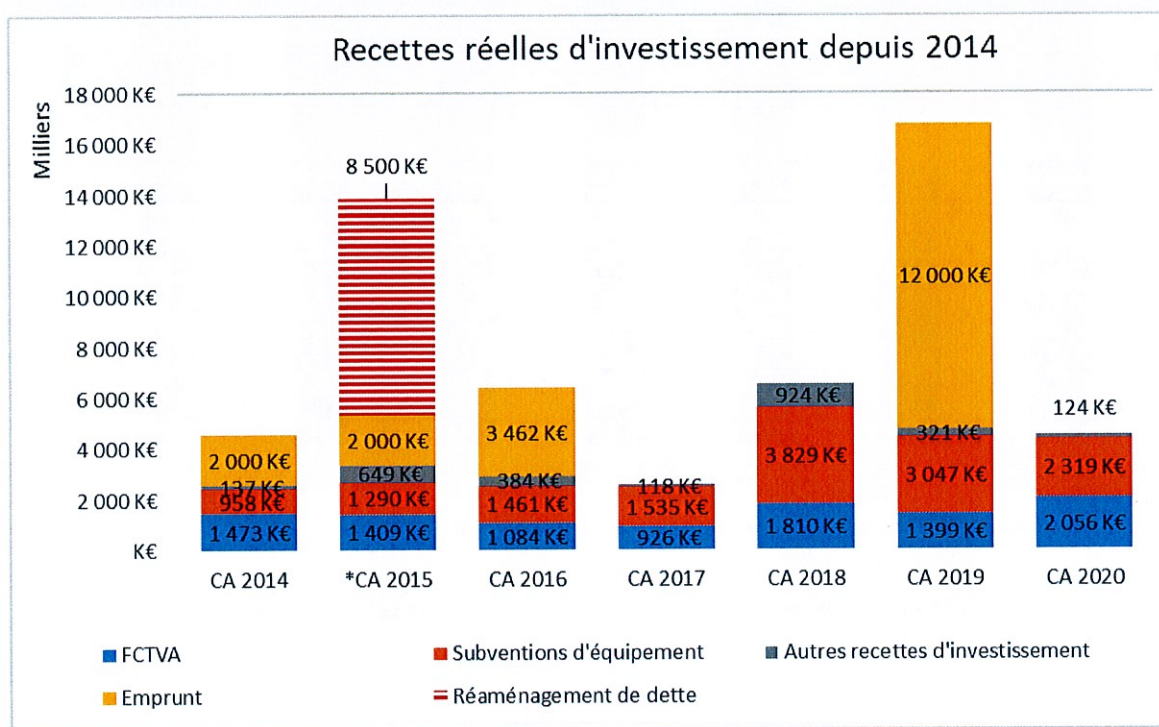
Concernant les autres dépenses de fonctionnement, qui regroupent les charges à caractère général, les atténuations de produits (comprenant principalement le FPIC et le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants), les charges exceptionnelles et les subventions, ont connu une diminution sensible de 2014 à 2018. Elles ont de nouveau progressé entre 2018 et 2019, essentiellement en ce qui concerne les

fluides, énergies et combustibles.

En 2020, l'activité de la ville a été largement impactée par les restrictions de circulation induites par la lutte contre la pandémie. En conséquence, les charges sont en repli de 1 250 K€.

Le niveau des charges financières diminue de façon continue sur la période considérée (-131 K€ par an en moyenne sur la période considérée). Cette diminution résulte tant du désendettement. Les charges financières s'avèrent systématiquement inférieures à la dépense par habitant de la strate (en 2020, 13 € pour la Ville de Châteauroux contre 37 € pour la strate – valeur 2017).

c) L'évolution des recettes d'investissement



\*L'écart majeur entre 2014-2015 des autres recettes d'investissement vient du remboursement anticipé en 2015 de la dette pour 8,50 M€.

Les recettes d'investissement sont ici présentées hors excédents de fonctionnement capitalisés et hors opération de tirages coût terme / long terme (OCLT) sur ligne de trésorerie.

Les subventions d'équipement, qui sont stables sur la période 2014-2017 à 1,80 M€ par an en moyenne, progressent de façon importante à compter de 2018 et s'établissent à 3,10 M€ en moyenne annuelle entre 2018 et 2020.

Cette hausse s'explique principalement par les financements externes reçus au titre des investissements réalisés par la Ville.

Le FCTVA représente en moyenne 1,45 M€ de recettes annuelles pour la collectivité. On relève toutefois deux pics notables sur la période considérée, induite par la progression des dépenses d'équipement éligibles supportées par la ville :

- en 2018 à 1,80 M€
- en 2020 à 2,30 M€.

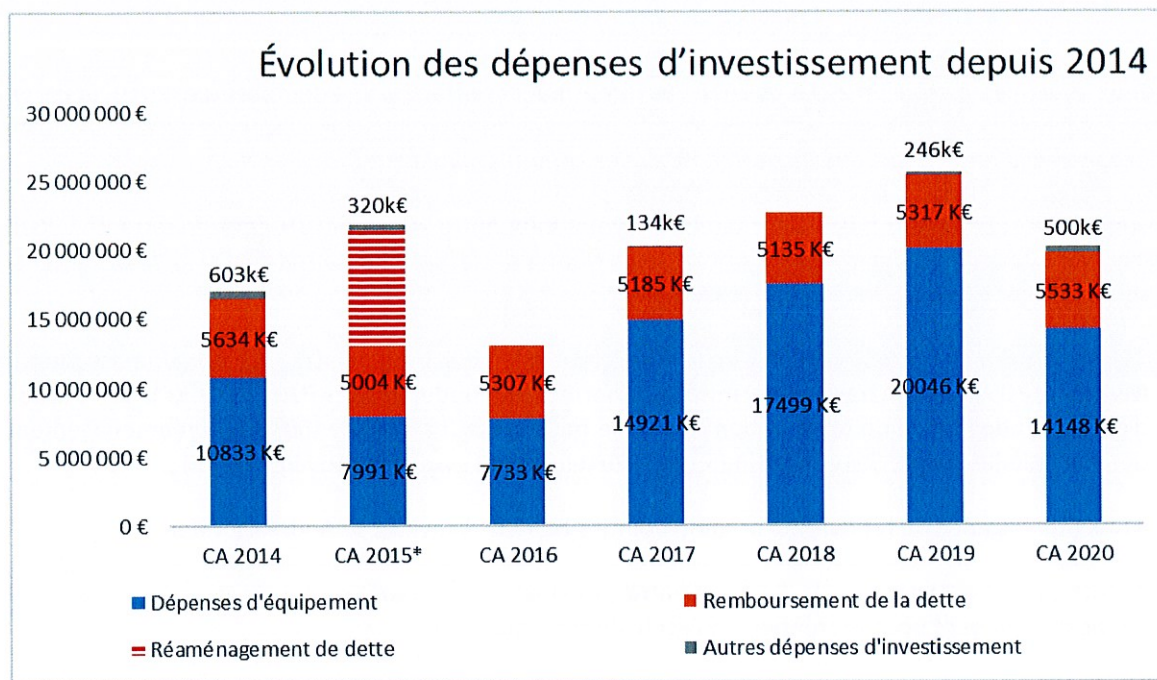
Après deux exercices blancs en 2017 et 2018, un emprunt important a été mobilisé en 2019 pour un montant de 12 M€. L'emprunt souscrit fin 2020 d'un montant de total de 6 M€ n'ayant été mobilisé qu'en 2021, il n'apparaîtra en recettes que lors de l'édition des comptes administratifs pour 2021.

Les subventions d'équipement qui avaient atteint un point haut entre 2018 et 2019, sont en retrait en 2020 mais conservent un niveau élevé par rapport à la moyenne de la période considérée. Les financements perçus sur le dernier exercice clos se répartissent entre :

- 533 K€ du Conseil Départemental de l'Indre principalement pour les travaux du gymnase André Mondon (205 K€), les travaux de mise aux normes du stade Gaston Petit (120 K€), les travaux d'extension de l'office de restauration de l'école maternelle Jean Racine (60 K€), le réaménagement des rues Vieille Prison, Saint- Martin (55 K€), l'extension du gymnase Touvent (24 K€) ;
- 414 K€ de l'Agence de rénovation urbaine pour les travaux du gymnase André Mondon ;
- 252 K€ de la Préfecture de la Région Centre principalement pour les travaux d'aménagement du parvis de la gare et pour la création de l'école de maroquinerie ;
- 319 K€, de la Préfecture de l'Indre dont 300 K€ au titre de la DSIL principalement pour l'acquisition et la réhabilitation des locaux FNAC pour la sécurisation des écoles et les travaux de rénovation de la toiture du bâtiment C de l'usine du flocage ;
- 199 K€ du Conseil Régional du Centre principalement pour les travaux du gymnase André Mondon, l'installation des récupérateurs d'eau de pluie dans les serres municipales et les travaux de rénovation de l'éclairage public ;
- 116 K€ de la CAF de l'Indre principalement pour la réhabilitation du bâtiment de transport du centre social de Touvent, les travaux de l'accueil de loisirs La Valla ;
- 115K€ du SDEI pour les fournitures de luminaires LED (versé sous forme de fonds de concours) ;
- 15 K€ de la DRAC pour les études préalables aux travaux de rénovation du musée Bertrand.

A cela s'ajoute le produit des amendes de police à hauteur de 356 K€.

d) L'évolution des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement sont ici présentées hors opération de tirages court terme / long terme (OCLT) sur ligne de trésorerie.

Le principal poste des dépenses d'investissement est représenté par les dépenses d'équipement qui, après une baisse entre 2014 et 2015, augmentent plus nettement à partir de 2017 (+7,1 M€ par rapport à 2016) du fait d'importants projets tels que les opérations dans les écoles primaires Montaigne et Jean Zay, la maison des séniors, des opérations de voirie et aménagement du stade Gaston Petit. Ces dépenses atteignent 17,5 M€ en 2018 et progressent jusqu'à 20 M€ en 2019. Si elles enregistrent un repli à 14,1 M€ en 2020 (impact de la pandémie), leur niveau demeure relativement élevé par rapport à l'ensemble de la période considérée.

A noter que le remboursement de la dette, qui a connu une augmentation exceptionnelle en 2015 (due au refinancement d'une partie de la dette), reste sensiblement constant avec une moyenne de 5,2 M€ par an entre 2016 et 2020.

e) Encours de dette et autofinancement

➤ Evolution de l'encours de dette et formation de l'autofinancement

en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	70 478	69 780	66 663	67 593	68 090	74 311	67 937
Dépenses réelles de fonctionnement	60 369	58 969	57 237	57 154	55 932	57 118	55 598
Intérêts de la dette	1 441	1 186	1 073	788	627	600	578
Epargne Brute	10 109	10 811	9 426	10 439	12 158	17 194	12 339
Remboursement en capital	5 634	5 004	5 305	5 185	5 135	5 317	5 533
Epargne nette	4 475	5 807	4 120	5 253	7 023	11 876	6 806
Encours de dette au 31/12	47 511	45 007	43 165	37 980	32 845	39 528	33 995
Capacité de désendettement	4,7	4,2	4,6	3,6	2,7	2,3	2,8

Les soldes présentés ci-dessus sont entendus hors opérations court terme / long terme, lignes de trésoreries et réaménagements de dette.

L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

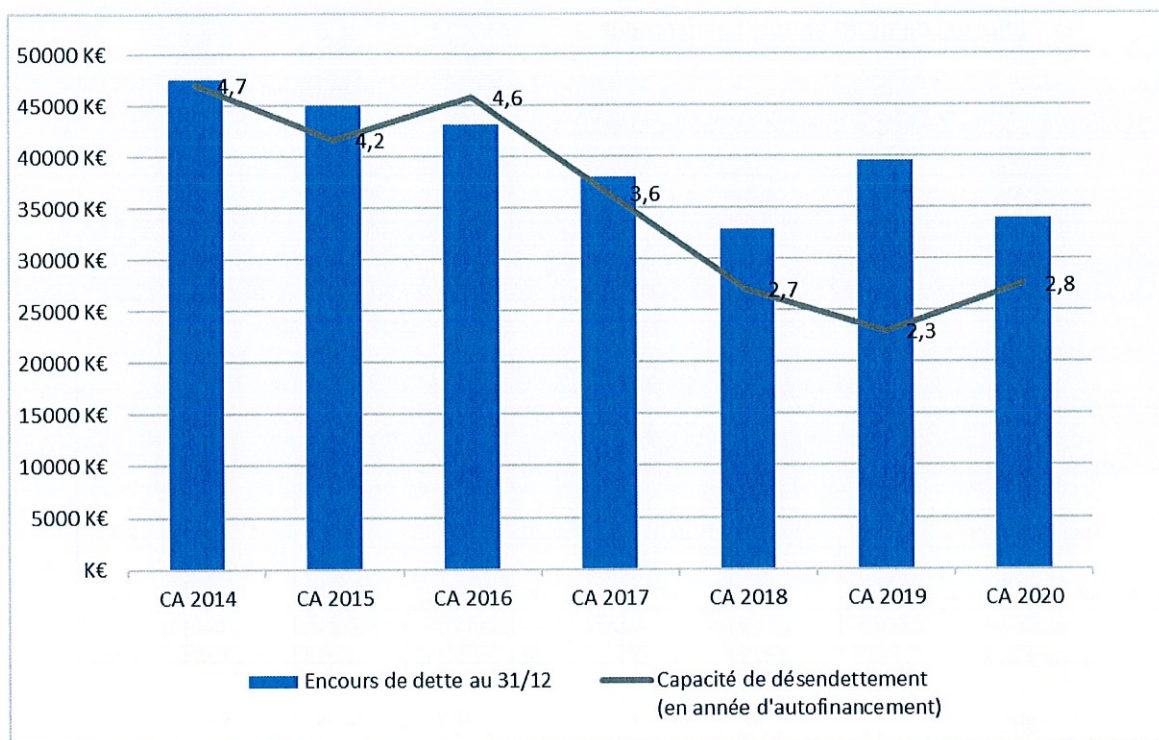
Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Elle mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

On note un niveau d'épargne très supérieur à la moyenne sur la période considérée en 2019 qui permet de maintenir un ratio de désendettement très bas malgré une progression du niveau de l'encours sur la même année.

Hors cette année au profil atypique, la tendance est au relèvement du niveau de l'épargne brute sur les exercices 2016 et suivants.



Pour mémoire, la capacité de désendettement mesure le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser totalement sa dette si elle y affectait la totalité de son autofinancement. Elle est calculée en rapportant l'Encours de la dette au 31 décembre sur l'épargne brute de l'exercice considéré.

Suite à la politique de désendettement menée par la collectivité, l'encours de dette diminue d'année en année de 2014 à 2018. En 2019, l'encours de dette progresse d'environ 20 % pour s'établir à 39,5 M€.

Malgré la contractualisation d'un nouvel emprunt de 6 M€ en 2020, dont la mobilisation effective interviendra au fil de l'exercice 2021, l'encours de dette sera contenu à 35 M€ au 31 décembre 2021.

Cet emprunt nouveau ne remet pas en question la tendance longue au désendettement : l'encours de dette diminuera d'un quart entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2021.

➤ Structure et exposition prévisionnelle de l'encours au 31 décembre 2021

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette tel qu'envisagé au 31 décembre 2021. Les budgets annexes ne supportant pas d'encours, les données ci-dessous se rapportent exclusivement au budget principal. L'ensemble de l'encours de dette est, tous produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

L'encours au 31 décembre 2021 s'établira à 35 M€.

*Exposition au risque de taux de l'encours de dette au 31 décembre 2021*

Type	Encours	% d'exposition	taux moyen (EIB, Annuel)
Fixe	21 554 344 €	61,57 %	1,63 %
Variable	12 569 094 €	35,91 %	0,20 %
Livret A	881 672 €	2,52 %	1,06 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>35 005 111 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,10 %</b>

L'exposition au risque de taux traduit une gestion de dette prudente puisque près de 62 % de l'encours de dette est placé à taux fixe.

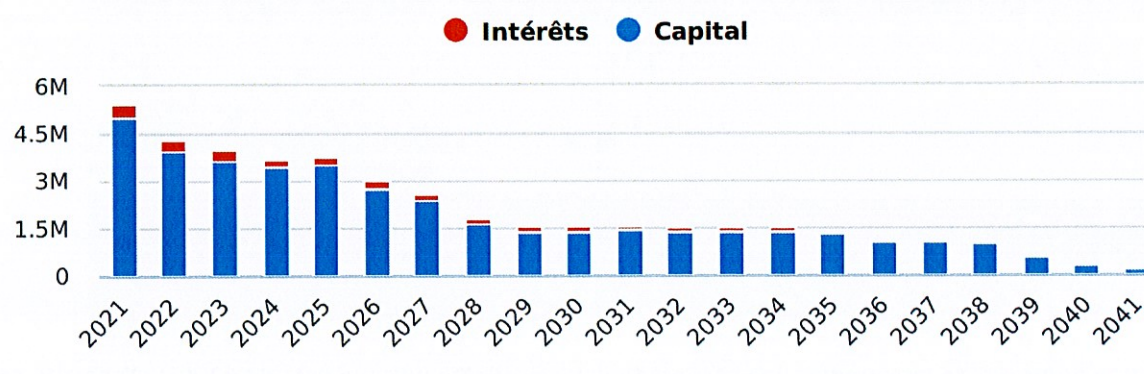
La part d'emprunts souscrits à taux variables permet de bénéficier de la faiblesse des taux directeurs et de minimiser les charges financières de la ville.

L'effet de noria engendré par la fin d'amortissement d'emprunts anciens, exposés aux taux de marchés élevés lors de leur souscription, par des emprunts nouveaux négociés et contractés aux conditions actuelles de marché permet d'avoir un taux moyen de 1,1 % en retrait par rapport au CA2020 où il s'établissait à 1,41 %

*Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31 décembre 2021*

Prêteur	Capital résidant (YCRD)	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	12 128 554 €	34,65 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	4 796 947 €	13,70 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 122 260 €	11,78 %
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	3 693 473 €	10,55 %
CREDIT MUTUEL	3 475 975 €	9,93 %
BRED BANQUE POPULAIRE	2 815 666 €	8,04 %
CREDIT AGRICOLE	2 352 695 €	6,72 %
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 101 880 €	3,15 %
Autres prêteurs	517 660 €	1,48 %
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>35 005 111 €</b>	<b>100,00 %</b>

### Profil d'extinction de l'encours de dette du budget principal



Le profil d'extinction de la dette ci-dessus présenté met en exergue les aspects bénéfiques de la politique de désendettement portée par la Municipalité. Ainsi, le service de la dette en capital sera en retrait de 1 M€ entre 2021 et 2022, permettant ainsi de favoriser le financement de nouvelles dépenses d'équipement.

#### 2) Ressources Humaines

Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de la Ville de Châteauroux depuis le 31 décembre 2014. La création des services communs à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2015 a entraîné le transfert vers l'agglomération de plus de 420 agents. Depuis lors, l'effectif n'a cessé de baisser, passant de 652 agents au 31 décembre 2015 à 604 au 31 décembre 2018 (emplois dits permanents, apprentis, contrats temporaires), principalement du fait des départs en retraite non remplacés. La pérennisation de la situation de plusieurs animateurs, jusque-là recrutés ponctuellement sur des contrats de courte durée, par leur recrutement en tant que stagiaires a entraîné une augmentation de l'effectif en 2019. Le transfert du service des piscines et installations nautiques à Châteauroux Métropole le 1<sup>er</sup> janvier 2020 explique la diminution des effectifs au 31 décembre de cette année.

A titre indicatif, les effectifs consolidés Ville-Agglomération au 31 décembre 2020 sont de 1116 agents soit 984,85 équivalents temps plein.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents au 31/12	1 108	652	643	635	604	610	591
Nombre d'équivalents temps plein	935,72	498,13	494,36	505,05	508,1	513,8	467,85



Nombre de recrutements externes	16	19	17	26	22	24	19
Nombre de mobilités internes	44	30	7	9	19	13	9
Nombre de départs effectifs	30	45	18	26	32	26	45

Le détail des effectifs par filières représentées dans la collectivité, reflète la stabilité des effectifs entre 2021 et la projection pour 2022. La différence entre 2020 et 2021 s'explique par la municipalisation de l'ACGCS et l'intégration des salariés de cette structure.

Les « sans filière » sont des agents contractuels dont les emplois ne sont pas rattachés à une filière existante de la fonction publique territoriale (assistantes maternelles, agents périscolaires par exemple).

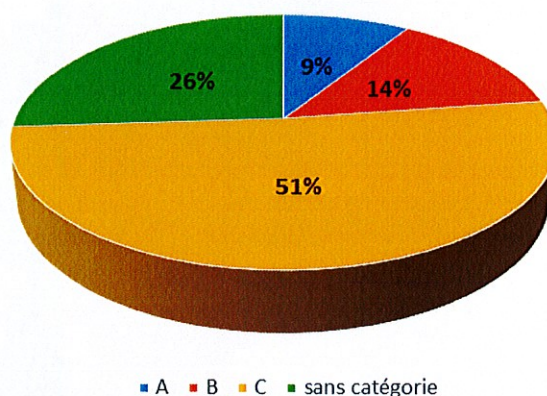
Ville de Châteauroux / Budget principal		CA 2020	CA 2021 estimé	DOB 2022
Administrative	<b>fonctionnaires</b>	65	65	65
	contractuels	2	11	11
Technique	<b>fonctionnaires</b>	127	115	117
	contractuels	4	2	2
Culturelle	<b>fonctionnaires</b>	74	72	72
	contractuels	12	13	13
Sportive	<b>fonctionnaires</b>	13	13	13
	contractuels			
Sociale	<b>fonctionnaires</b>	52	52	50
	contractuels	2	11	11
Médico-sociale	<b>fonctionnaires</b>	24	24	25
	contractuels	1	1	1
Médico-technique	<b>fonctionnaires</b>	1	1	1
	contractuels			

Police municipale	<b>fonctionnaires</b>	24	24	27
	contractuels			
Animation	<b>fonctionnaires</b>	36	49	49
	contractuels		16	16
Sans filière	<b>fonctionnaires</b>			
	contractuels	154	139	139
<b>Total</b>		<b>591</b>	<b>608</b>	<b>612</b>

La répartition des effectifs par catégorie à la Ville de Châteauroux, au 31 décembre 2020, est de 9 % d'agents de catégorie A, 14 % de catégorie B, 51 % de catégorie C et 26 % hors catégories. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2017, la répartition était de 9,5 % A, 14,6 % B et 75 % C (et 0,9 % hors catégories).

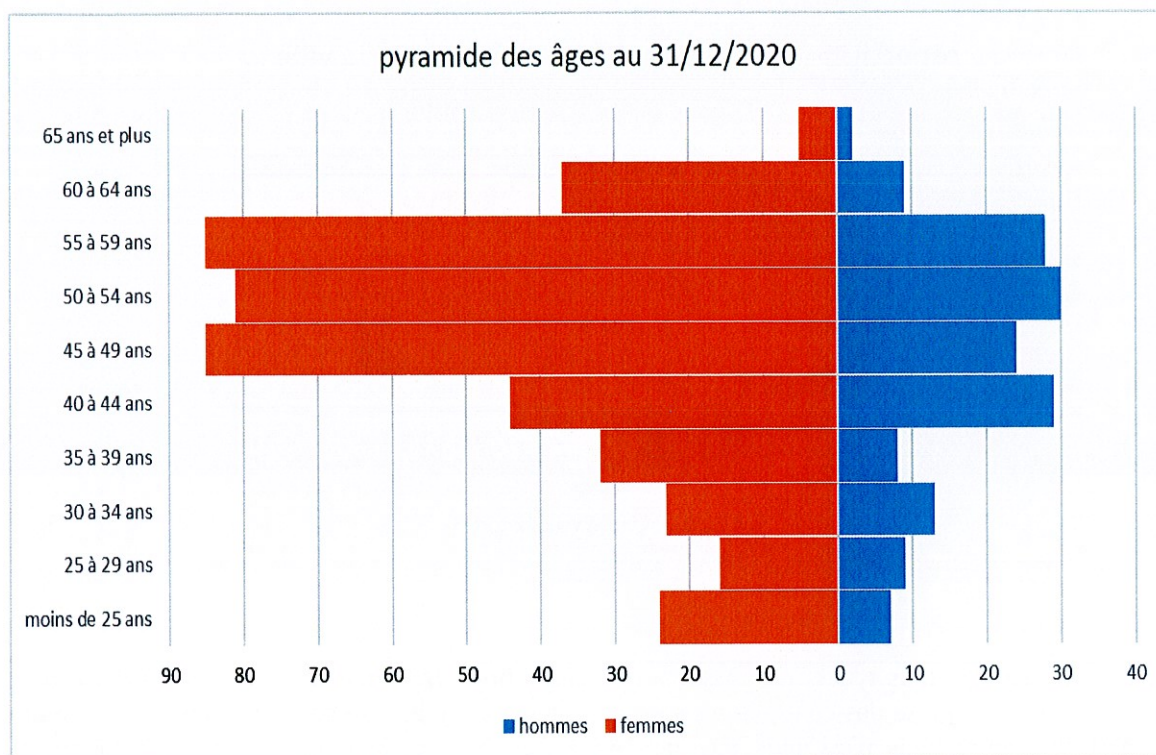
<b>Ville de Châteauroux / Budget principal</b>	<b>CA 2020</b>	<b>CA 2021 estimé</b>	<b>DOB 2022</b>
Catégorie A	53	55	55
Catégorie B	82	84	85
Catégorie C	302	330	333
Sans catégorie	154	139	139
<b>Total</b>	<b>591</b>	<b>608</b>	<b>612</b>

répartition par catégorie des effectifs de la ville  
de Châteauroux au 31/12/2020



La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2020, était de 29,8 % (en hausse de 2 points) ; toutefois la majorité des contractuels sont des agents à temps non complet. Ainsi, ramenée aux ETP, la part de contractuels n'est plus que de 16,8 % (en hausse de 0,9). Au niveau national, au 31 décembre 2017, la proportion de contractuels était de 17 % pour les communes en ETP (21 % en nombre d'agents).

L'âge moyen des agents de la Ville de Châteauroux est de 47,2 ans pour les femmes (en augmentation de 1,3 an) et de 45,9 ans pour les hommes au 31 décembre 2020. Au niveau national, il est de 45,4 pour les femmes et de 45,1 pour les hommes dans les communes.



Les moins de 30 ans représentent 9,5 % des effectifs de la ville de Châteauroux au 31 décembre 2020 (en hausse de 2,3 points), au niveau national, ils constituent 11 % des effectifs des communes. Les 50 ans et plus représentent, à la même date, 46,9 % de l'effectif de la Ville (en hausse de 3 points), tandis qu'au niveau national ils ne constituent que 41,2 % des effectifs des communes.

23 agents avaient atteint — voire dépassé — l'âge légal de la retraite (62 ans à ce jour) au 31 décembre 2020 (soit 4 de plus que l'année précédente). Au 31 décembre 2021, ce sont 20 agents de plus qui auront atteint l'âge légal de départ en retraite, puis 10 nouveaux au 31 décembre 2022, et 19 autres au 31 décembre 2023. Les agents ayant atteint l'âge légal de départ peuvent choisir de prolonger leur activité, pour une durée supplémentaire de 5 ans au maximum. Toutefois, le nombre de départs en retraite va augmenter dans les deux années à venir, la pyramide des âges montrant que de nombreux départs (plus d'une centaine) sont à prévoir dans les 5 ans qui viennent.

En 2020, la Ville de Châteauroux respectait ses obligations en matière d'emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Ville employait 39 bénéficiaires de l'obligation d'emploi, parmi lesquels 20 agents reconnus travailleurs handicapés, les autres étant des agents bénéficiant d'allocations temporaires d'invalidité, de rentes pour incapacité permanente, suite à accidents de service ou maladies professionnelles ou ayant bénéficié de reclassements pour raisons médicales. Ainsi, le taux d'emploi direct était de 8,39 % pour un minimum légal de 6 %.

### III. Les orientations budgétaires pour 2022.

#### 1) Cadrement de la section de fonctionnement

L'enjeu sera pour 2022 de préserver les équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que l'évolution incompressible de certains postes de charges ne pourra être totalement compensée par une évolution des recettes.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de la Ville de Châteauroux sont en premier lieu composées de la fiscalité perçue sur le territoire de la ville, de la fiscalité reversée par l'EPCI de rattachement, des dotations de l'État et des produits des services et du domaine,

en €	BP 2021	Total BP + BS 2021	DOB 2022	Écart /BP	Écart / BP + BS
70 — Produits des services et du domaine	4 284 500 €	4 229 480 €	4 074 881 €	-4,89 %	-3,66 %
73 - Recettes fiscales	46 509 616 €	47 593 205 €	48 000 203 €	3,20 %	0,86 %
74 — Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	14 808 923 €	14 934 125 €	15 441 128 €	4,27 %	3,39 %
75 — Autres Produits de gestion courante	1 762 915 €	1 762 915 €	1 794 160 €	1,77 %	1,77 %
76 — Produits financiers	100 €	100 €	100 €	0,00 %	0,00 %
77- Produits exceptionnels	35 000 €	42 567 €	185 318 €	429,48 %	335,35 %
<b>Sous Total Recettes Réelles</b>	<b>67 401 054 €</b>	<b>68 562 392 €</b>	<b>69 495 790 €</b>	<b>3,11 %</b>	<b>1,36 %</b>
042 — Recettes d'Ordre	57 300 €	62 550 €	25 480 €	-55,53 %	-59,26 %
<b>Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre</b>	<b>67 458 354 €</b>	<b>68 624 942 €</b>	<b>69 521 270 €</b>	<b>3,06 %</b>	<b>1,31 %</b>

Le projet de budget pour 2022 s'inscrit dans une logique d'évaluation prudente des recettes prévisionnelles.

✓ Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées reposent, comme pour les exercices précédents, **sur une hypothèse de stabilité des taux d'imposition**. Ce point constitue un impératif fondamental dans la mesure où nombre de contribuables locaux ont vu leur situation fragilisée dans le contexte économique perturbé induit par la crise sanitaire.

	CA 2020	BP 2021	Total BP + BS 2021	DOB 2022
73111 Produits de la fiscalité directe locale	28 398 473	28 600 000	29 682 847	29 982 845

7318 — Autres impôts locaux ou assimilés	98 498	0	0	60 000
73221 FNGIR	18 742	18 000	18 742	18 742
73211 attribution de compensation I	15 928 846	15 928 846	15 928 846	15 928 846
7336 Droits de place — (M57-73154)	97 745	102 770	102 770	102 770
7338- autres taxes	103 055	60 000	60 000	0
7343 Taxes sur les pylônes électriques (M57-73132)	17 789	17 000	17 000	17 000
7351 Taxe consommation finale électricité FNB (M57-73141)	825 509	800 000	800 000	800 000
7368 Taxes locales sur la publicité extérieure (M57-73174)	194 964	183 000	183 000	190 000
7381 Taxes additionnelles droits de mutation (M57-73123)	985 493	800 000	800 000	900 000
<b>Total</b>	<b>46 669 112</b>	<b>46 509 616</b>	<b>47 593 205</b>	<b>48 000 203</b>

Depuis la redistribution des recettes de la fiscalité directe locale, les produits inscrits au compte 73111 sont essentiellement constitués la taxe foncière sur les propriétés bâties (y compris la fraction antérieurement perçue par le département). L'impact de la réforme sera, comme en 2021, neutralisé par application au produit par la ville d'un coefficient correcteur.

Compte tenu du contexte économique, et au-delà de la stabilité du taux d'imposition, les produits 2022 de la fiscalité directe locale sont évalués de façon prudente, à un niveau équivalent à celui notifié au printemps 2021.

Le postulat de construction du budget pour 2022 intègre une progression de 100 K€ du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux, qui frappe les transactions immobilières.

✓ Les produits des services et du domaine

Les recettes estimées sur ce chapitre sont évaluées en retrait de 4,89 % par rapport au BP2021.

Le projet de budget 2022 intégrera la suppression, intervenue courant 2021 des redevances perçues par les villes sur les opérations funéraires. La perte de recette induite est estimée à 100 K€ par an. Il intègre également un réajustement à la baisse des recettes de la restauration scolaire de 80 K€ et une diminution des forfaits post-stationnement de 10 K€.

Cette diminution sera toutefois partiellement atténuée par une revalorisation des tarifs des prestations rendues par la ville à titre onéreux.

En effet, les tarifs qui seront soumis à l'approbation du Conseil municipal intégreront une revalorisation de 1,5 %, et ce pour tenir compte de la progression de l'indice des prix à la consommation.

✓ Les concours financiers de l'Etat et autres partenaires

	CA 2020	BP2021	Total BP + BS 2021	DOB 2022
7411 Dotation forfaitaire	6 303 155 €	6 250 000 €	6 166 003 €	6 200 000 €
74123 — Dotation de solidarité urbaine	2 769 392 €	2 700 000 €	2 888 626 €	2 900 000 €
74127 Dotation nationale de péréquation	179 922 €	170 000 €	173 146 €	174 000 €
744 FCTVA	16 834,79	35 000 €	35 000 €	41 000 €
7461 DGD	343 802 €	343 802 €	343 802 €	343 802 €
74718 Autres participations Etat	186 497 €	115 041 €	207 354 €	269 853 €
7472 Participation Régions	22 364 €	21 110 €	21 110 €	11 500 €
7473 Participations Départements	106 068 €	61 800 €	71 050 €	70 150 €
74741 Participation communes du GFP	240 936 €	254 000 €	254 000 €	245 000 €
7476 Participation CCAS et CDE			1 800 €	
7477 Participation Budget communautaire et FS	0,00 €	49 000 €	49 000 €	
7478 Participation Autres organismes (M57 747818)	3 136 571 €	2 748 750 €	3 673 779 €	3 000 €
M57 — 74718 Participation CAF et 74788 autres	0,00 €	0,00 €		4 133 367 €
74834 Etat-compensation exonération taxe foncière (M57 — 74788 et 747833)	196 374 €	190 000 €	979 035 €	979 035 €
74835 Etat-compensation exonération taxe habitation (M57-74834)	1 811 875 €	1 800 000 €		
748388 Autres	41 210 €	41210	41210	41 211 €
7484 Dotation de recensement	8 664 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €
7485 Dotation pour les titres sécurisés	24 260 €	20 710 €	20 710 €	20 710 €
<b>Total</b>	<b>15 387 925 €</b>	<b>14 808 923 €</b>	<b>14 934 125 €</b>	<b>15 441 128 €</b>

Les dotations et participations sont projetées en légère progression. Conséquence de l'abondement des dotations de péréquation prévue par le législateur, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale progressera. Cette progression compensera partiellement la diminution de la Dotation Forfaitaire prévue et de la Dotation Nationale de Péréquation prévue en 2022 au titre de la loi de finances.

Conséquence de la municipalisation des structures gérées par l'ACGCS jusqu'au 30 mars 2021, les financements reçus de la CAF seront en progression notable sur l'exercice 2022.

b) Les principales dépenses de fonctionnement

En €	BP 2021	Total BP + BS 2021	DOB 2022	Écart/BP	Écart /BP + BS
011- charges à caractère général	13 612 904	14 459 560	14 703 250	8,0 %	1,7 %
012 — Charges de personnel	36 479 126	38 265 356	39 511 696	8,3 %	3,3 %
014 — Atténuations de produits	945 500	955 500	965 500	2,1 %	1,0 %
65 – Autres charges de gestion courante	7 530 748	6 325 103	6 281 786	-16,6 %	-0,7 %
66 - Charges d'intérêts de la dette	518 182	518 182	392 024	-24,3 %	-24,3 %
67 - Charges exceptionnelles	88 790	125 155	15 800	-82,2 %	-87,4 %
68 - Dotations aux provisions			20 000		
<b>Sous Total Dépenses Réelles</b>	<b>59 175 250</b>	<b>60 648 856</b>	<b>61 890 056</b>	<b>4,6 %</b>	<b>2,0 %</b>
042 — Dépenses d'Ordre	3 000 000	3 157 817	3 644 700	21,5 %	15,4 %
<b>Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre</b>	<b>62 175 250</b>	<b>63 806 673</b>	<b>65 534 756</b>	<b>5,4 %</b>	<b>2,7 %</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>5 283 104</b>	<b>11 327 757</b>	<b>3 896 514</b>	<b>-26,2 %</b>	<b>-65,6 %</b>

✓ Les subventions versées aux associations

	CA 2020	BP 2021	DOB 2022
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	4 686 322	4 724 308	3 274 533

La diminution prévisible des concours financiers alloués par la ville aux associations sera la résultante de la municipalisation de la gestion de l'ACGS. Pour les autres associations, l'ambition est de réaffirmer l'engagement de la ville aux côtés du tissu associatif local. Ainsi, le montant global des concours financiers alloués aux associations est envisagé en stabilité.

✓ La subvention versée au CCAS

	CA 2020	BP 2021	DOB 2022
Subventions de fonctionnement au CCAS	1 643 216	1 695 965	1 673 185

Le soutien de la ville au CCAS est attendu en quasi-stabilité par rapport au BP 2021.



### ✓ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général connaîtront une progression significative. Celle-ci est induite notamment par :

- + 266 K€ pour l'achat de prestations de services dont 144 K€ les centres sociaux municipaux, 70 K€ pour l'externalisation de la surveillance de la piscine Firmin Batisse et 18 K€ de prestations à l'Epic Châteauroux Events.
- + 216 K€ d'entrées au centre aquatique Balsan'éo pour les élèves des écoles maternelles et primaires,
- + 118 K€ pour l'entretien externalisé des locaux
- +88 K€ pour la maintenance des solutions informatiques non mutualisées
- +80 K€ pour les locations immobilières
- +78 K€ pour l'alimentation dont 30 K€ au titre du petit-déjeuner à l'école.
- +60 K€ pour les transports collectifs, scolaires notamment.

### ✓ Les dépenses de personnel

Pour fonctionner, les services propres de la Ville nécessitent une masse salariale évaluée en 2022 à 21 427 919 € contre 20 687 500 € au BP 2021. L'augmentation de 3,57 % de BP à BP peut paraître importante mais elle s'explique par des facteurs tant endogènes qu'exogènes.

Les effectifs ont évolué avec la municipalisation de l'ACGCS et la reprise de 34 agents dans les effectifs municipaux. Cela engendre également le remboursement à la Caisse d'Allocations Familiales des salaires de 19 agents qui œuvraient dans cette structure.

L'accroissement des effectifs de la police municipale et les recrutements à venir en 2022 de 6 policiers municipaux impactent également la masse salariale.

L'augmentation du SMIC de 2,2 % dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021 aura des répercussions fortes pour la collectivité du fait de la structuration des effectifs et du recours à des contractuels rémunérés au SMIC.

En effet, 77 % des agents municipaux sont des agents de catégorie C. Pour les titulaires dont les missions sont exercées à la Direction Enfance, Education et Jeunesse, en cas d'absence, les remplacements sont pourvus par des contractuels dont l'impact pèse davantage sur le budget avec cette augmentation.

La revalorisation du SMIC a entraîné une modification de la grille indiciaire des grades d'accès. Par ailleurs, des mesures salariales en faveur des agents de catégorie C sont annoncées pour 2022 (bonification d'une année, revalorisation des grilles indiciaires).

Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui englobe les avancements d'échelon, les avancements de grades, les promotions internes et des évolutions du RIFSEEP liées à des prises de responsabilités supplémentaires n'est que de 0,23 %.

Le temps de travail annuel à 1607 heures des agents sera effectif pour l'ensemble du personnel le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cet ajout représente 30 heures par an par agent pour accomplir les missions de service public.

Cela s'est accompagné de la redéfinition des cycles de travail en tenant compte des spécificités et des contraintes des activités. Ainsi 17 cycles ont été définis pour la Ville de Châteauroux dont 8 liés au rythme scolaire.

L'annualisation a été adoptée pour 9 cycles de travail. Les agents concernés ne se voient pas affecter de congés ou de jours d'ARTT. En effet, seul le temps de travail effectué annuellement est comptabilisé. On parle alors de jours travaillés et de jours non travaillés. Le nombre de semaines travaillées pour ces cycles doit être inférieur à 47 afin de garantir 5 obligations hebdomadaires.

Un cycle est applicable par défaut et à la grande majorité des agents : 45,6 semaines travaillées, à raison de 38 h 45 hebdomadaire sur 5 jours par semaine, avec 25 jours de congé et 22 jours de RTT.

Chaque service doit ensuite déterminer les plannings respectant les principes de chaque cycle et les dispositions réglementaires (amplitude horaire notamment).

#### Détail des charges de personnel :

Les charges de personnel sont composées des éléments obligatoires de paye (traitement indiciaire, NBI, SFT), des éléments facultatifs (régime indemnitaire, autres indemnités, heures complémentaires et supplémentaires), des coûts des contrats aidés (un seul agent concerné) et des charges patronales sur l'ensemble de la masse salariale.

Ville de Châteauroux / Budget principal En K€	CA 2020	CA 2021 estimé	DOB 2022
Rémunérations	11 698	12 195	12 880
Régime indemnitaire	1 163	1 190	1 202
NBI, SFT	219	221	243
Autres indemnités	725	826	832
Heures supplémentaires	59	68	86
Heures complémentaires	41	69	74
Contrats aidés	26	26	27
Charges patronales	5 574	5 858	6 085
<b>Total</b>	<b>19 505</b>	<b>20 453</b>	<b>21 428</b>

#### ✓ Les atténuations de produits

Le niveau global des atténuations de produits sera en quasi-stabilité par rapport au budget précédent. Cette baisse est rendue possible par une évaluation plus fine du niveau des dégrèvements de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ils sont évalués pour 2022 à 120 K€ (contre 100 K€ en 2021)

#### c) Les orientations budgétaires en investissement

L'enjeu sera de porter une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire tout en restant en

adéquation avec les marges de manœuvre dont dispose la Ville de Châteauroux.

Le remboursement de la dette en capital sera en diminution sensible sur 2022 et est évalué à 4,00 M€ en 2022 contre 5,26 M€ en 2021.

L'enveloppe prévisionnelle destinée aux dépenses d'équipement est évaluée pour 2022 à 18,60 M€.

Celles-ci seront financées par un autofinancement prévisionnel de 7,60 M€

Un emprunt d'équilibre de 9,60 M€ sera inscrit. Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté lors de la reprise des résultats 2021 au budget 2022.

Les subventions d'investissement à percevoir en 2022 sont évaluées à 2,30 M€, le FCTVA à 1,80 M€ et la taxe d'aménagement 100 K€.

Les dépenses inscrites résultant programmées au plan pluriannuel d'investissement se répartissent comme suit :

Le PPI est un outil programmatique. Les montants qu'il prévoit sont un maximum qui seront amenés à être réévalués en fonction de la situation financière de la ville et de l'avancement effectif des opérations. Les montants indiqués pour 2021 correspondent aux montants arbitrés dans le cadre de la construction du projet de budget. Les montants indiqués pour les exercices 2022 et suivant le sont à titre indicatif.

PPI 2022 - 2026 / En K€	Arbitré 2022	proposition 2023	proposition 2024	proposition 2025	proposition 2026
Aménagement urbain	502	502	502	452	452
Sécurité publique	146	214	110	103	105
Informatique et transition numérique	734	1 118	608	608	778
Enfance éducation jeunesse	148	448	5 118	118	118
Espace verts	2 586	2 881	891	920	770
Moyen généraux	492	500	500	500	500
Mobilité	6 764	6 369	6 888	6 872	6 820
Patrimoine	6 753	11 288	8 904	3 388	1 658
Divers	502	1 838	280	128	78
<b>Total</b>	<b>18 627</b>	<b>25 158</b>	<b>23 801</b>	<b>13 089</b>	<b>11 279</b>

Lors de la gestion 2022, dans la perspective d'une gestion optimale des ressources budgétaires et financières disponibles, il sera proposé de recourir à une gestion en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour les dépenses d'équipement ayant trait au renouvellement urbain.

L'AP est un engagement hors bilan pris par l'assemblée délibérante. Il permet de n'inscrire, au titre d'un projet donné, que les montants dont le décaissement est effectivement prévu au titre de l'exercice.

Une fois voté, l'AP constitue la limite des dépenses qui peuvent être engagées au titre du programme donné, et le CP inscrit chaque année au budget constitue la limite des dépenses qui peuvent être mandatées au titre de ce programme.

Le montant total de l'AP est toujours équivalent au cumul des CP.

Les modalités de gestion effectives seront détaillées lors de l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Châteauroux.

en K€	Total AP	CP2022	CP2023	CP2024	CP2025	CP2026
<b>AP-2022-PNRU « programme de renouvellement urbain 2022-2026 »</b>	<b>18 024</b>	<b>3 219</b>	<b>1 924</b>	<b>5 919</b>	<b>4 092</b>	<b>2 870</b>
<i>Dont reversement à l'OPAC</i>	<i>7 866</i>	<i>780</i>	<i>1 390</i>	<i>4 586</i>	<i>1 110</i>	<i>0</i>
<i>Dont bâtiments publics</i>	<i>865</i>	<i>145</i>	<i>180</i>	<i>180</i>	<i>180</i>	<i>180</i>
<i>Dont reversement à l'OPAC</i>	<i>9 293</i>	<i>2 294</i>	<i>354</i>	<i>1 153</i>	<i>2 802</i>	<i>2 690</i>

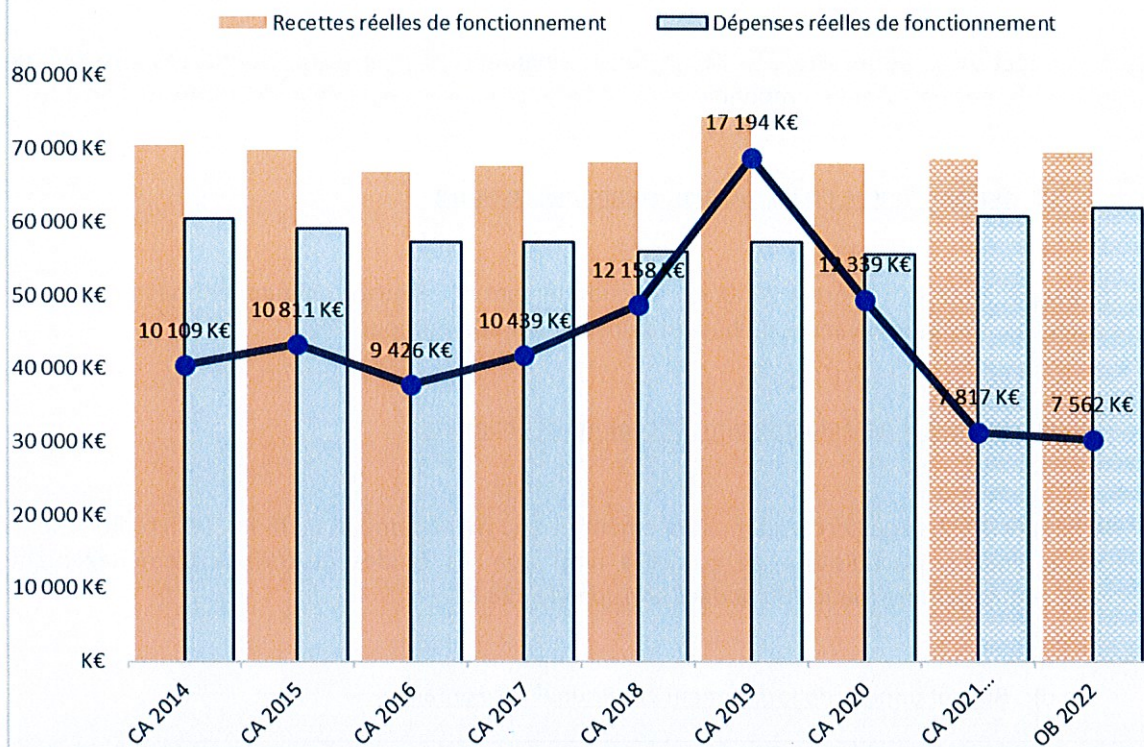
d) Mise en perspective

La Ville bénéficie d'une situation financière saine. Il convient cependant de conserver une vigilance particulière au maintien des équilibres de gestion.

Au-delà des difficultés conjoncturelles, il convient de rappeler que l'objectif reste de conserver une bonne maîtrise des ratios financiers de la Ville, au premier rang desquels la capacité de désendettement.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée.

## La formation de l'autofinancement



en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 prévis.	OB 2022
Encours de dette au 31/12	47 511	45 007	43 165	37 980	32 845	39 528	33 995	35 005	31 068
Capacité de désendettement (en années d'autofinancement)	4,7	4,2	4,6	3,6	2,7	2,3	2,8	4,5	4,1

La valeur du ratio de désendettement est projetée en 2021 et 2022 en incluant la consolidation de l'emprunt de 6 M€ contractualisé en 2020.

L'objectif reste le plafond de 5 années d'autofinancement nécessaires au désendettement total, soit une valeur largement inférieure aux seuils critiques pour les communes de même strate :

- le seuil de vigilance est estimé à 10 ans,
- le seuil de soutenabilité budgétaire est fixé à 12 ans.

#### IV. Les budgets annexes

La ville porte une politique volontariste d'aménagement de son territoire qui vise à faciliter l'installation de ménages au travers de la création de lotissement communaux. En plus des budgets annexes de lotissement dont les équilibres prévisionnels sont retracés ci-dessous, il convient de relever que 2022 verra le

lancement de l'aménagement des lotissements Bitray, tranche 2 et Saint Jean de Bosco.

a) Budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 1

Le projet de budget 2022 s'équilibre 516 K€ en fonctionnement et en investissement. Les cessions de parcelles envisagées permettront le remboursement de l'avance consentie par le budget principal en 2021.

b) Budget annexe du lotissement communal Le Notre

Le projet de budget 2022 s'équilibre à 29 K€ en fonctionnement et recouvre uniquement des produits de cession de parcelles. Toutes les avances du budget principal ont été remboursées.

c) Budget annexe du lotissement communal Chambon

Le projet de budget 2022 s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 338 K€. Les crédits inscrits permettront de financer l'acquisition de parcelles ainsi que les études et travaux d'aménagement. L'équilibre sera assuré par une avance du budget principal de 338 K€.

d) Budget annexe du lotissement communal Les Fontaines

Le projet de budget 2022 s'équilibre en fonctionnement à 28 K€ et recouvre uniquement le produit de cession de parcelles concernant le lot 2. Toutes les avances sont soldées sur ce budget.

e) Budget annexe du lotissement communal Les frères Pichette

Le projet de budget 2022 s'équilibre à 330 K€ en fonctionnement et en investissement. Les cessions prévues sur l'exercice permettront de financer le remboursement d'une part de l'avance consentie par le budget principal pour un montant prévisionnel évalué à 330 K€.

f) Budget annexe du lotissement communal Notz Vernusse tranche 1

Le projet de budget 2022 s'équilibre à 219 K€ en fonctionnement et en investissement. Les crédits prévus permettront de financer l'aménagement des parcelles comprises dans le périmètre de l'opération de lotissement. Ils seront financés par une avance remboursable du budget principal de 219 K€.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

**M. le MAIRE :**

C'est toujours un dossier important que de discuter des orientations budgétaires de l'exercice à venir, avec une vue pluriannuelle de l'évolution de notre collectivité, tant dans ses dépenses d'investissement que dans ses dépenses de fonctionnement et dans les recettes qui y ont trait. Je propose qu'on passe tout de suite la parole à Philippe Simonet.

**M. SIMONET :**

Chers collègues, bonsoir. Je crois nécessaire au préalable de rappeler le contexte du rapport d'orientations budgétaires. C'est une obligation maintenant ancienne qui a été introduite par une loi de 1992 qui a presque quarante ans maintenant et qui oblige les communes de plus de 3 500 habitants, dont on fait partie, à établir chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires et puis d'établir un débat autour de ce rapport. Puis, beaucoup plus récemment, en 2017, il y a eu la loi NOTRe, qui est une loi importante, qui a inclus des dispositions concernant le rapport d'orientations budgétaires et a introduit des obligations nouvelles dans son contenu. Et on n'y était pas tout à fait préparé jusque-là et je crois même que cela a fait l'objet d'une remarque de la part de la Chambre régionale des comptes. Et sur le rapport de cette année, il y a un travail important qui a été fait et sur ce plan-là je tiens à remercier tout particulièrement Vincent Nicot qui a fait un travail très complet. Parce que le document que vous avez sous les yeux, qui fait une trentaine ou une quarantaine de pages, il a été fait en parfait respect de toutes les obligations qui avaient été introduites par la loi NOTRe.

Ce que je voudrais surtout dire sur le rapport d'orientations budgétaires, c'est que les années précédentes on avait un peu tendance, quand on le présentait, à faire une pré-présentation du budget et on n'était pas dans l'état d'esprit. Le budget, on ne va pas le présenter deux fois, on vous le présentera de façon précise et détaillée au prochain conseil municipal du mois de décembre. Le rapport d'orientations budgétaires, ça consiste à faire le point du contexte économique national, ça consiste à faire le point aussi du contexte économique propre à notre collectivité et à partir de cela, de faire le point des orientations qu'on a retenues dans le cadre de notre construction budgétaire.

Le contexte économique, ça tombe bien cette année, je dirais, parce qu'il faut qu'on en parle, parce qu'il a été particulièrement perturbé par la crise sanitaire qu'on a tous vécue. Qu'est-ce qui s'est passé ? En 2020 on l'a vécu de très près, c'était quelque chose que l'on n'attendait pas, c'est arrivé très subitement. Qu'est-ce qui s'est passé ? On a tous été reclus chez nous pendant quelques mois et on a arrêté de travailler. A partir de ce moment-là, tous les acteurs économiques ont, soit complètement cessé leur activité, soit l'ont réduite de façon très forte et en 2020 toutes les entreprises ont réalisé des déficits très importants. Ce qui a sauvé la situation en 2020, c'est l'intervention de l'État qui a été massive, puisque l'État a immédiatement injecté une somme faramineuse : 70 milliards d'euros pour, directement ou indirectement, par différentes mesures, prendre charge, totalement ou partiellement, les déficits réalisés par les entreprises.

À partir de là, un an après, si l'on fait l'état des lieux, qu'est-ce qui se passe un an après, fin 2021 ? L'état des lieux fin 2021 : on a retrouvé pratiquement le niveau d'activité qu'on avait en 2019. On a eu une diminution du PIB de 8 % en 2020, en 2021 on retrouve 6 % et on attend environ 4 % l'année prochaine. Donc, premier élément important, cette baisse d'activité extrêmement importante a eu un caractère ponctuel et on retrouve une activité normale. Sur le plan des entreprises, tout va bien aujourd'hui puisque, grâce aux interventions de l'État, on a autour de nous des entreprises qui sont à peu près en bonne santé et on n'a pas de défaillance d'entreprises. Ceci étant dit, on peut quand même avoir une inquiétude à moyen terme,

parce que les entreprises vont bien mais la partie du déficit qu'elles ont dû supporter elles-mêmes, elles l'ont étalée dans le temps grâce aux fameux PGE, aux Prêts Garantis par l'État, et ces prêts garantis par l'État, qui ont été réalisés sur du moyen terme, sur quatre ou cinq ans généralement, elles commencent maintenant tout juste à le rembourser. On peut donc craindre à moyen terme, à l'horizon deux-trois ans, un effet de retardement et des entreprises en difficulté.

Sur le plan de l'État, ça a généré un endettement faramineux, colossal. Avant crise sanitaire, on avait un endettement qui était déjà considéré comme très largement excessif, puisqu'il représentait une année de PIB, après crise sanitaire, aujourd'hui, on est à 115 % du PIB, c'est l'endettement de l'État actuel.

Et puis au niveau des particuliers — et ça, c'était moins attendu — on est en train de constater aujourd'hui une perte de niveau de vie assez significative qui est due à une reprise au moins ponctuelle de l'inflation et qui est due à l'augmentation du carburant, du gaz et de la quasi-totalité des biens manufacturés du fait des difficultés d'approvisionnement.

À partir de là, qu'est-ce que tout ça doit avoir comme conséquences sur nos orientations budgétaires à Châteauroux — 36 000 euros ? Sur le budget 2022, pas de modification significative parce que, comme je vous l'expliquais, à très court terme tout va toujours pas mal. Simplement, à plus moyen terme, à l'horizon de trois à quatre ans, on se doit d'être vigilant parce que notamment on peut craindre l'endettement excessif de l'État. On a déjà vécu ça en début de premier mandat avec les baisses de dotations de l'État, et on peut largement imaginer qu'à un moment ou à un autre l'État va être amené à nous demander des efforts supplémentaires. Ça, c'est notre première crainte. La deuxième crainte, ce sera la fragilité à venir de certaines entreprises et également la baisse de niveau de vie des particuliers.

Tout ça pour dire que dans nos constructions budgétaires, vous allez le voir tout de suite, sur 2022 pas d'incidence significative, au-delà — mais on doit déjà s'y préparer Maintenant — on doit être vigilant et prudent. Voilà pour les orientations générales.

Dans le cadre des orientations qui nous ont conduits à construire notre budget, on a deux principes de base qu'on vous redit chaque année depuis plusieurs années et qui, pour nous, sont absolument des principes fondamentaux. Le premier principe, c'est de ne pas augmenter l'impôt, c'est en plus une promesse qu'on a faite, on l'a faite au premier mandat, on l'a respecté pendant tout le mandat, on l'a refaite sur ce mandat-là. Et cette promesse-là, elle est encore plus importante dans le contexte actuel qu'on connaît, avec une baisse de niveau de vie de la plupart de nos concitoyens. C'est le premier principe qui reste fondamental.

Le deuxième principe fondamental, c'est le niveau de notre endettement. On s'est toujours engagé à ce que notre endettement n'excède jamais cinq années d'excédent, cinq années d'épargne brute. Ces principes-là, on les respectera encore plus actuellement quand on connaît le contexte d'incertitudes que je viens de vous évoquer pour le moyen terme.

Maintenant, si on doit regarder de façon synthétique les premières tendances de notre approche budgétaire. Je vous propose qu'on voie dans un premier temps nos produits de fonctionnement. Pas de grande nouveauté, on vous compare le budget 2021 et le budget 2022, on a des produits de fonctionnement en augmentation de près de 1 million d'euros par rapport à ce qu'ils étaient l'année précédente, puisqu'on passe de 68 562 000 euros à 69 495 000 euros.

Très rapidement, parce qu'on rentrera dans le détail lors du prochain conseil municipal où là, on va vous présenter de façon complète le budget principal.

Nos produits de services et du domaine diminuent de 3,66 %, donc diminuent de 150 000 euros. La raison essentielle de cette diminution c'est la disparition des taxes funéraires.

Sur les recettes fiscales, on a une augmentation de 400 000 euros, soit 0,86 %.



Sur le plan fiscal, il n'y a pas de véritable changement et cette augmentation-là est due essentiellement à l'actualisation des bases des impôts fonciers.

Dotations de l'État et subventions : on augmente de 500 000 euros. Les dotations de l'État sont restées très stables cette année et ces 500 000 euros c'est en partie dû à des subventions CAF et c'est lié notamment à la reprise en interne de l'ACGCS.

Sur le plan des produits de fonctionnement, je dirais pas de révolution.

Je vous propose qu'on passe à la diapositive suivante qui présente nos budgets en termes de charges de fonctionnement. Et là, mauvais constat : on s'aperçoit que, budgétairement, on a une augmentation significative de nos dépenses de fonctionnement, puisqu'on passe de 60 648 000 euros à 61 890 000 euros. Augmentation des charges de fonctionnement : 1 242 000 euros, en valeur relative ça fait 2 %.

Très rapidement aussi, il y a une seule ligne qui diminue, comme c'est le cas tous les ans depuis maintenant cinq ou six ans, ce sont les charges d'intérêt. On avait budgété 518 000 euros l'année dernière et on budgété cette année un peu moins de 400 000 euros, une économie d'une centaine de milliers d'euros. Ça, c'est toujours la même chose. C'est lié à notre désendettement et puis c'est lié au coût de l'argent qui tend progressivement vers zéro.

Il y a deux lignes importantes parce que ces deux lignes-là c'est 95 % de notre budget : ce sont les charges à caractère général et les charges de personnel. Les charges à caractère général augmentent de 1,7 %, 244 000 euros en valeur absolue. Cette augmentation-là est liée à une multitude de postes, il y a beaucoup de postes qui augmentent. Je citerai simplement la location et la maintenance des logiciels informatiques. On en a de plus en plus et les éditeurs de logiciels sont sur un marché captif et plutôt que nous les vendre, nous les louent avec une maintenance derrière et savent prendre des marges. Et puis il y a tout simplement le fait que, l'air de rien, on a de plus en plus de services qui se développent.

La ligne la plus inquiétante, c'est celle qui correspond aux charges de personnel. Les charges de personnel, vous voyez qu'elles augmentent de 3,3 % en valeur relative, c'est énorme, 1 246 000 euros en valeur absolue. Avant d'arriver à ce tableau-là, deux petits commentaires encore. L'augmentation de 1,2 million d'euros de ces charges de personnel, elle a trois composantes essentielles. La première composante, c'est un changement de périmètre, c'est en fait l'intégration en interne de l'ACGCS, puisqu'on a intégré l'ACGCS au 1<sup>er</sup> avril 2021. Sur 2021, on l'avait budgétée que sur neuf mois, cette année on le budgète sur une année entière ; augmentation : 264 000 euros. Le deuxième poste est tout simplement l'augmentation des effectifs, le solde entre les entrants et les sortants. Cela crée une augmentation de salaires de 431 000 euros, autrement dit les entrées nettes d'effectifs, entrées moins sorties, c'est 430 000 euros de salaires et charges sociales en plus. Et ça, ça intègre notamment l'augmentation des effectifs de la police municipale. Puis le dernier poste, c'est l'augmentation des coûts de personnel facturés par l'agglomération au titre de la mutualisation, et ça, ça représente 426 000 euros. Le total des trois, ça nous fait à peu près notre 1,2 million d'euros.

Sur l'augmentation des charges de personnel refacturées par l'agglomération, il est difficile de retrouver ses petites dents. Ce qu'il faut simplement dire c'est que ça a été calculé en fonction des coefficients de refacturation qu'on avait faits il y a cinq ans au moment de la mutualisation. Aujourd'hui, ces coefficients de refacturation commencent à être anciens et je pense qu'il faut absolument qu'en 2022 on s'attache, avec notre contrôleur budgétaire, à revoir le bien-fondé de ces taux de facturation.

Le souci, en matière de charges de personnel, c'est que les charges de personnel, sur les années précédentes, ça avait véritablement été une source d'économie puisqu'on avait réussi à diminuer l'effectif de façon sensible. Et là, cette diapo-là est intéressante puisqu'elle vous retrace l'évolution de l'effectif depuis 2014 jusqu'à 2020. On a globalisé ville et agglomération parce qu'avec l'évolution de la mutualisation, si on les prend individuellement il y a des changements de périmètre permanents, mais c'est intéressant de le faire au niveau consolidé des deux. Qu'est-ce qu'on remarque ? On remarque

qu'entre 2014 et 2018, on avait réussi à diminuer l'effectif de façon sensible, puisqu'entre 2014 et 2018 on était passé de 1 237 agents à 1 122, donc on avait diminué l'effectif de 115 agents, ce qui représente quand même, en valeur relative, 9,3 %. Or aujourd'hui, non seulement on n'est plus capable de diminuer l'effectif, mais on a même une légère tendance — alors ça ne voit pas en 2020 mais ça se verra en 2021 — à recommencer à l'augmenter un petit peu. Aujourd'hui, on sait qu'on ne réalisera plus d'économies sur les charges de personnel et le combat ne va plus être de rechercher une diminution, il va être de rechercher plutôt tout simplement une stabilisation.

Ensuite, on a le fameux GVT, le Glissement Vieillesse Technicité qui fait que tous les ans on en prend un peu plus à notre charge. On a un petit espoir de diminution des charges de personnel à moyen terme qui est lié au vieillissement de l'effectif de la ville. On est une ville composée de vieux agents, si je puis dire, puisque 47 % de l'effectif, donc presque la moitié de l'effectif, est d'un âge supérieur à 50 ans. On est vraiment une collectivité qu'on peut considérer comme étant vieille, dans la mesure où, si on prend la moyenne nationale, on est simplement à 41,2 %. Donc, dans la moyenne des communes françaises, 41,2 % des agents ont plus de 50 ans, chez nous c'est 47 %, près de la moitié. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que dans les années qui viennent immédiatement, on peut s'attendre à des départs en retraite assez significatifs. Et ça veut dire aussi que les gens qui partent vont être remplacés par des gens plus jeunes, sans ancienneté et pour lesquels on peut espérer que ça nous coûte un petit peu moins cher.

On en vient ensuite, si vous le voulez bien, à la diapositive suivante. La diapositive suivante est intéressante, elle est synthétique. Sur la troisième ligne — et c'est là qu'il faut aller directement — elle vous retrace les épargnes brutes réalisées depuis 2014 jusqu'à aujourd'hui. Alors, de 2014 à 2020, vous avez l'épargne brute effectivement constatée en fin d'année. Pour 2021 et pour 2022, c'est un peu différent, on ne parle pas tout à fait de la même chose, il s'agit des épargnes brutes budgétées. Qu'est-ce qu'on constate ? On constate que de 2014 à 2017, on avait des épargnes brutes qui étaient très stables à 10 millions d'euros, entre 2018 et 2020 on a amélioré notre épargne brute, on est passé de 10 millions à 12 millions. Vous remarquez une anomalie apparente, c'est qu'en 2019 on était à 17 millions, mais ça c'était dû à un événement exceptionnel puisqu'on avait réalisé une plus-value de 4,5 millions sur la vente de La Charmée, mais si on corrige cet événement exceptionnel, on était autour de 12 millions. Donc, de 2014 à 2017 : 10 millions par an, très stable, à partir de 2018 on améliore notre épargne brute en la passant à 12 millions en moyenne. Ça, c'est dû au fait qu'on avait réussi à économiser plus que les baisses de dotations de l'État. On avait deux sources principales d'économie : la première, c'était la baisse de l'effectif dont on vient de parler, de près de 100 agents et la deuxième source d'économie significative c'était toutes les économies qui touchent à l'énergie. Mais comme on vient de le voir, ces économies-là, on est arrivé au taquet, on n'en fera plus. En 2021 et en 2022, on est parti sur des épargnes brutes budgétées de 7,8 millions d'euros et de 7,5 millions d'euros, d'un montant à peu près identique, qui sont très en baisse par rapport aux 12 millions qu'on a vus tout à l'heure. Ceci étant dit, on fera mieux que ça à l'arrivée, parce qu'il y aura l'affectation des résultats et aussi parce qu'on est très prudents, dans la mesure où on est dans une démarche budgétaire. Ceci étant dit, on va vers une dégradation de l'épargne brute et je crains qu'on retrouve au final, pour 2021 et 2022, des épargnes brutes de l'ordre de 10 millions d'euros, donc en retrait par rapport à ce qu'on a eu les trois dernières années. Donc il faut qu'on soit très vigilant parce que le seul moyen de conserver un endettement de bon niveau, une structure financière de bon niveau, de ne pas augmenter l'impôt et en même temps de continuer à investir de façon suffisamment significative, ça implique absolument, c'est le nerf de la guerre, qu'on continue à réaliser des épargnes brutes très significatives.

Sur l'encours de dette, on peut être, encore une fois, très satisfait puisqu'on a réussi, au cours du mandat précédent, au cours des cinq ou six dernières années, à investir de façon significative, toutes en diminuant la dette. Et on l'a diminué de façon significative, puisque vous voyez qu'en 2014 on avait une dette qui était encore de 47 millions d'euros, au 31 décembre 2020, de 47 millions elle était passée à 34 millions d'euros, au 31 décembre 2021, on reprend 1 million de dette supplémentaire parce qu'au cours de l'année 2021 on aura contracté 6 millions d'euros d'emprunts nouveaux et en contrepartie on en aura remboursé 5. Et en 2022, on est à peu près certain de ne pas avoir à emprunter, donc au 31 décembre 2022 on devrait être à

un endettement de 31 millions d'euros, en diminution de 16,5 millions par rapport à ce qu'il était en 2014.

Notre capacité de désendettement, on a une vraie religion c'est de ne jamais dépasser les 5. On était à 2,7, 2,3, 2,8 millions d'euros en 2018, 2019, 2020, donc on avait des ratios qui étaient parfaits. On remonte budgétairement à 4,5, 4,1 millions d'euros, mais ça encore ce n'est que budgétaire. À l'arrivée des courses, on fera mieux que ça puisqu'on aura des épargnes brutes qui seront nécessairement meilleures que celles que l'on vous a présentées.

Voilà ce qu'il faut retenir sur nos principales orientations, sur comment on a raisonné pour construire notre budget. On vient de voir l'aspect fonctionnement, quelques mots maintenant sur l'aspect investissement.

Sur l'aspect investissement, ce qu'il est raisonnable de faire financièrement, ce qu'on s'est donné comme objectif, c'est d'avoir des investissements en équipements annuels de l'ordre de 15 millions d'euros. Pour la première année du mandat actuel, on va excéder un peu ce montant puisqu'on a prévu, non pas 15 millions mais 18 millions d'euros. Sachant que dans tout le contexte économique que je vous ai rapidement présenté tout à l'heure, il y a un point important qu'il faut prendre en compte et qui peut influencer sur l'investissement : ce sont les difficultés d'approvisionnement et les augmentations de prix. Dans le bâtiment notamment, du fait de la difficulté de trouver des matériaux, on a des augmentations de prix très significatives.

Ça, ça a deux incidences en termes d'investissement. La première incidence est que ce qu'on avait prévu d'investir pour un prix donné, ça risque de coûter 10, 20, 30 % de plus. Ça veut dire qu'avec un même budget on pourra peut-être moins construire que ce qu'on avait prévu de construire. Mais la deuxième incidence c'est qu'en plus ça va rallonger les délais de chantier et ce qu'on avait prévu de faire en 2022, on risque de finir les chantiers qu'en 2023. C'est une des raisons pour lesquelles les 18 millions d'euros d'investissements qu'on a budgétés, on n'est pas sûr de les faire en totalité en 2022 et on peut imaginer que sur les 18 on n'en fasse que 15 en 2022 et que le reste soit reporté à 2023. Au conseil municipal du mois de décembre, on verra plus en détail, peut-être, nos investissements, sur ces 18 millions d'euros d'investissement on vous a présenté, sur la diapositive que vous avez sous les yeux, les 10 investissements les plus importants en montants. Et ces 10 investissements les plus importants en montants, à eux 10 représentent presque 60 % du montant total.

Vous les avez sous les yeux :

- La première ligne c'est le PNRU. Ça, c'est un investissement qu'on va avoir sur plusieurs années, qui est un investissement lourd, c'est pour nous l'investissement le plus lourd en ce moment, ça représente 3,2 millions d'euros budgétés pour 2022. En même temps, il faut savoir que c'est une ligne sur laquelle on n'est pas mal subventionné en face ;
- La deuxième ligne, ce sont les acquisitions immobilières et foncières diverses : 1 million d'euros ;
- Les travaux sur les églises : 2 millions d'euros. Ça, c'est l'investissement qui fait mal parce que c'est 2 millions d'euros pour 2022, mais Notre-Dame plus Saint-André réunies, ça va représenter en total, étalée sur plusieurs années, une quinzaine de millions d'euros. Ça, ce sont des investissements qui sont douloureux parce que ce sont des investissements qui sont quelque part invisibles mais qu'on ne peut pas ne pas faire, donc ça nous pénalise sur des projets nouveaux qu'on voudrait aborder ;
- Après, la Rue de la Poste, donc là on est toujours dans l'attractivité du centre-ville, pour 1 million d'euros ;
- Le terrain de football synthétique Guignard : 900 000 euros ;
- On a dit qu'on finissait le passage en leds de tout le réseau urbain, ce sera terminé à fin 2022 et ça, c'est la dernière tranche pour 750 000 euros. Ce qui fait plaisir dans cet investissement-là, en termes d'économies d'énergie, ce sera notre dernière économie d'énergie mais on aura un retour sur investissement dont je n'ai plus le montant en tête mais qui sera significatif ;
- Le programme de voirie pour 500 000 euros, ça, c'est une ligne récurrente, on l'a tous les ans, c'est

- l'entretien des voiries, ça, c'est permanent et c'est infini ;
- Et puis après, plus accessoirement, vous avez le chemin de Vernus pour 500 000 euros ;
  - L'accompagnement à l'opération de CPC, donc ça c'est le groupe Urbacity, ça y est, c'est un projet qui a beaucoup traîné mais qui est en train de démarrer début 2022, qui est en train de nous réhabiliter l'ancienne usine CPC de la Rue de l'Indre pour en faire une belle résidence et nous allons les accompagner en refaisant tout autour tous les espaces verts ;
  - Et puis en dernière ligne, le jardin public.

Donc voilà pour l'essentiel. Ce sur quoi j'insiste, c'est qu'on doit continuer à avoir une construction budgétaire extrêmement prudente pour toutes les raisons qu'on a indiquées, mais qui devrait nous permettre une certaine pérennité et qui devrait en même temps nous permettre de continuer à mener une politique d'investissement active dans la durée.

### **M. le MAIRE :**

Merci beaucoup, Philippe, pour cette présentation détaillée et cette mise en perspective dans le cadre international et financier, budgétaire qu'on connaît suite à la crise économique que les uns et les autres ont subie et les incidences que ça a, notamment, et tu l'as bien dit, sur le prix des matériaux et sur les délais de livraison et donc sur la durée de réalisation des chantiers et des revalorisations de prix qu'on peut subir à l'occasion.

Dire qu'effectivement, notre préoccupation, c'est évidemment la maîtrise de la masse salariale, puisque c'est une part prépondérante du budget de fonctionnement. Que là-dessus, il y a tout un tas d'éléments qu'on ne maîtrise pas, parce que Philippe parlait des effectifs, le nombre de recrutements ou le non-remplacement d'agents, ce sont des décisions qui nous appartiennent. Les questions de revalorisation salariale sont des questions qui ne nous appartiennent pas puisqu'elles font l'objet, ces revalorisations salariales, de discussions nationales. Et vous avez pu entendre la ministre Amélie de Montchalin ces dernières semaines, annoncer des revalorisations de catégorie C, une année d'ancienneté attribuée aux agents de cette catégorie, dont une bonne partie d'entre eux avaient aujourd'hui des niveaux de rémunération qui sont inférieurs au SMIC et qui bénéficient d'une indemnité différentielle pour leur permettre, justement, d'être alignés au minimum sur le SMIC. Tout cela, cela va avoir un impact.

La mise en place aussi d'avancées sociales, notamment ce qu'on appelle la « prestation sociale complémentaire », avec une participation aux frais de mutuelle santé et à la prévoyance — garantie maintien de salaire et invalidité, qui étaient des choses qui existaient dans le secteur privé, qui n'existaient pas dans le secteur public, qu'on va désormais devoir prendre en charge, même si volontairement on le faisait, nous, mais à une hauteur modeste de 5 euros par agent mensuels. Demain, avec un horizon à plus ou moins long terme, en fonction des discussions qu'on aura avec les organisations syndicales, le poids sur le budget sera beaucoup plus important en fonction de l'accord qu'on conclura sur ces questions-là de prestations sociales complémentaires.

Sur la situation budgétaire et nos ratios, Philippe les a aussi explicités. J'en retiendrai un particulier, un ratio, c'est celui de l'endettement, puisque, vous l'avez vu, il a baissé de 35 %, Philippe disait 16,5 millions de moins de capital à rembourser, donc de capital restant dû au 31 décembre 2022 en projection, au regard des 47 511 000 euros qu'on avait en 2014 au début du mandat précédent. 16,5 millions remboursés en capital, ça veut dire bien plus quand on additionne les intérêts, mais ce que cela veut dire surtout c'est que pendant tout le mandat et pendant les 8 années qui viennent de s'écouler, mandat précédent et début de ce mandat-là, on aura financé tous nos investissements et on aura remboursé une partie des investissements qui auront été réalisés sous les mandats précédents. 16,5 millions d'euros de capital remboursés d'une dette antérieure, c'est l'équivalence d'un an d'investissement de notre budget. Puisqu'on le disait tout à l'heure, notre objectif c'était 15 millions, cette année on a inscrit 18 millions. C'est quand même un effort considérable sans augmenter les taux d'imposition, avec des dotations d'État qui ont baissé

fortement pendant le mandat et avec une dynamique fiscale qui reste limitée. Puisque maintenant, on n'a plus le levier qui était celui de la taxe d'habitation et qu'on a une compensation de l'État, mais qui, du coup, ne subit pas la dynamique qu'on pouvait connaître par le passé.

Sur les investissements projetés, et dont on verra le détail au conseil municipal de décembre, on a eu une présentation d'activité, enfin de thématique phare. J'en retiendrai aussi trois :

- 1 455 000 euros à investir sur les écoles, ça reste une des priorités du mandat, je regarde Jean-Yves Hugon en le disant. On a fait des gros efforts de rénovation des écoles et on continue à le faire pour nous permettre et offrir aux enseignants, aux élèves et indirectement aux familles, des conditions d'accueil dignes, dans des écoles qui soient bien chauffées, avec une qualité d'aménagement et de mobilier qui soit digne des écoles du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est vraiment une de nos préoccupations ;
- 2 100 000 euros d'investissements sur le sport et contrairement à d'autres années où il pouvait y avoir, sur cette ligne-là, des investissements sur la Berrichonne football, ce qui pouvait un peu fausser la répartition, notamment au regard des équipements de quartier, cette année on est exclusivement sur ces 2 100 000 euros de sports sur des opérations de quartier. Avec une politique très volontariste de rénovation des équipements de foot, mais pas que, on a beaucoup d'interventions sur les gymnases ;
- Et tous budgets de voirie confondus, parce que sur le slide que vous avez à l'écran vous avez 500 000 euros, mais ça correspond simplement aux bandes de roulement, au renouvellement courant. À côté de ça, on a des grosses opérations dans les quartiers, particulièrement à Beaulieu mais pas que. C'est 2 795 000 euros, toutes opérations de voirie confondues qui seront financées sur l'exercice 2022.

C'est donc vraiment un budget qui permet de couvrir, j'allais dire, quasiment l'intégralité des besoins tous secteurs confondus. C'est-à-dire qu'on a essayé de répartir de manière la plus équitable possible notre budget sur l'ensemble des thématiques qui sont celles de la gestion d'une ville. Et puis avec la cerise sur le gâteau, c'est le secteur sur lequel on n'intervenait pas depuis près de 60 ans, celui des églises, avec, pour 2022, 2 millions d'euros. Mais quand vous verrez les projections 2023, c'est 3 millions d'euros et on continue plutôt sur un rythme de 3 millions d'euros par an ensuite. Sur l'église Saint-André, dans un premier temps, église Notre-Dame en parallèle, dans la foulée, et c'est 20 % du budget. S'il est vrai que pendant 60 ans ça n'a pas été fait, que maintenant il y a des urgences et on sera tous fiers d'avoir des églises après retapées et dignes de ce nom-là. Parce que ce sont quand même des éléments patrimoniaux, déjà qui nous appartiennent, donc dont on a la responsabilité, mais qui font aussi l'histoire de notre ville et qui font la fierté des habitants et je n'en doute pas. Aujourd'hui, quand vous voyez l'église Saint-André, que vous la regardez d'un peu de près et que vous voyez dans les rosaces des étais qui consolident l'édifice, ou quelquefois des plantations, voire des arbres qui poussent en hauteur, il n'y a pas vraiment de quoi être fier et il était maintenant devenu urgent qu'on s'attache à cette problématique-là.

C'est vraiment un budget 2022 qui fait plaisir à défendre et à présenter ce soir, qui est parfaitement complémentaire du budget qui sera défendu demain à l'agglomération pour les compétences qui sont celles de l'intercommunalité, et qui devraient positionner notre territoire sur une dynamique d'avenir. Ces investissements-là, ils ont aussi, et surtout, pour vocation de créer les parfaites conditions d'entreprendre pour les entreprises mais aussi pour nos associations, pour les acteurs de la vie culturelle, de la vie sociale. Et de permettre à nos habitants de s'épanouir le mieux possible dans leur quartier, de pouvoir se promener dans un jardin public qui soit entièrement rénové, de pouvoir emmener leurs enfants à l'école, encore une fois, de pouvoir prendre des transports en commun sur des problématiques et sujets qui seront étudiés demain soir.

Voilà pour la présentation générale de ces orientations budgétaires 2022. J'ouvre la discussion, qui veut s'exprimer en premier ? Madame Chambonneau.

**Mme CHAMBONNEAU :**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. L'année 2021 aura été une année difficile pour nombre de nos concitoyens. Si l'on espère tous une sortie de crise sanitaire et économique en 2022, je crains malheureusement que la crise sociale ne s'aggrave. A ce sujet, la subvention de fonctionnement attendue en quasi-stabilité pour le CCAS répond-elle à cette crise sociale ? J'ai peur que les difficultés financières de nombre de Castelroussins s'accumulent. Ainsi, le CCAS risque de voir augmenter les demandes d'aide exceptionnelle de la part des familles pauvres exposées. Des populations qui, jusqu'à présent, s'en sortaient, voient arriver des augmentations significatives de leurs charges courantes, et notamment énergétiques. Les étudiants sont de plus en plus nombreux à faire appel aux associations de solidarité, notamment pour se nourrir. Comment feront-elles cet hiver pour se chauffer ? La réponse de l'État à l'augmentation des prix de l'énergie n'est pas à la hauteur des enjeux et malheureusement ce sont les collectivités locales, que ce soit la ville mais aussi le Département dont vous êtes vice-président, au travers de l'action sociale, qui se trouvent être les derniers remparts pour nombre de nos concitoyens pour garder la tête hors de l'eau.

Je note que vous envisagez la stabilité des subventions aux associations. Je devrais dire que c'est déjà pas mal compte tenu de la baisse opérée l'année dernière. Malheureusement, ces dernières vont, elles aussi, subir les conséquences financières des hausses de prix de matières premières. Je m'interroge d'ailleurs sur les loyers charges comprises que vous faites payer aux associations, notamment à la Maison des associations. Allez-vous tenir compte de cette hausse et la répercuter sur ces dernières ? Une telle décision pourrait mettre certaines associations en difficulté.

En 2022, notre collectivité devra également être extrêmement vigilante concernant, d'une part, le risque de baisse de recettes de l'Etat. En effet, si l'État affiche un budget pour les collectivités territoriales globalement stagnant, il y intègre des dépenses qui ne devraient pas être à la charge des collectivités et qui pourraient, en définitive, avoir des conséquences négatives pour certaines. J'ose espérer que ce ne sera pas le cas pour nous. Et, d'autre part, les conséquences sur les dépenses de fonctionnement de l'augmentation du prix des matières premières. Ce constat devrait d'ailleurs nous inciter à d'autant plus investir dans les énergies alternatives.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement que vous avez bien voulu nous communiquer, et je vous en remercie, j'ai quelques questions sur les projets qui y figurent et sur d'autres qui n'y figurent pas d'ailleurs.

Tout d'abord, sur le montant total des investissements à plus de 18 millions d'euros, il est ambitieux, je vous l'accorde, mais je m'inquiète sur les perspectives pour 2023 et 2024, puisque l'on sait déjà que les 25 millions d'euros affichés seront, comme vous l'indiquiez, sûrement ramenés à 15 millions d'euros. Et si ce que Monsieur l'adjoint indiquait, qu'il y aurait un décalage de 2022 à 2023 de certains investissements, ça va encore plus décaler certains projets.

Plus dans le détail maintenant, concernant le plan canicule dans les écoles et l'achat des stores pour 100 000 euros par an, je souhaitais savoir à combien d'écoles cela correspondait et combien d'années il faudrait pour équiper l'ensemble des écoles. De même, pour la végétalisation des cours d'école, est-ce que vous pensez pouvoir effectuer l'ensemble des travaux en 2022 ?

Concernant la réhabilitation de la piscine à vagues pour y regrouper les centres aérés, si je comprends l'objectif de réduction des frais de gestion sur le long terme, cet investissement va s'avérer assez coûteux et ne semble pas forcément dans l'intérêt des enfants et des familles. J'ai connu personnellement dans ma jeunesse le centre aéré de Touvent, avoir plusieurs centres aérés sur le territoire de la commune permet une meilleure accessibilité et une animation des quartiers. Par ailleurs, la localisation du centre du Moulin de la Valla à Balsan n'avait-elle pas été l'un de vos arguments pour privilégier l'implantation du centre aquatique à Balsan ? Et qu'en est-il du projet d'un mur d'escalade qui avait été envisagé dans l'ancienne

piscine à vagues lors de votre campagne pour les élections municipales ?

Je ne vois pas apparaître, dans ce plan pluriannuel d'investissement, les projets concernant les déménagements de la mission locale du Foyer des jeunes travailleurs et la création de l'auberge de jeunesse, donc j'imagine que c'est plus pour 2025 – 2026, mais vous pourrez peut-être apporter quelques points là-dessus.

Autre dossier qui n'y figure pas : la Maison des Femmes. Par courrier du 19 novembre 2020, vous m'indiquiez que je serai invitée à des réunions de travail sur ce sujet. Ça n'a jamais été le cas. Un lieu d'hébergement a effectivement été porté et créé par Solidarité Accueil et nous ne pouvons que nous en réjouir. Néanmoins, il ne répond pas à la problématique de l'accueil de jours pluridisciplinaires. Depuis lors, vous renvoyez l'État à sa compétence et l'État indique aux associations qu'ils attendent que la mairie mette en place un groupe de travail. Des finances de l'État existent d'ailleurs, dans le contrat de sécurité intégrée dont on doit discuter ce soir et les questions concernant l'État, je cite : « *D'une participation au financement des dispositifs d'accueil, d'aide ou d'accompagnement aux victimes, en particulier de violences conjugales ou intrafamiliales portées par des associations* ». Pendant que chacun se renvoie la balle, les femmes continuent à être confrontées aux violences. Le 20 novembre, une marche sera, comme ces deux dernières années, organisée pour rappeler que les violences sexistes et sexuelles ne sont pas une fatalité. Mettre en place un groupe de travail n'est en aucun cas s'engager seul dans un financement, mais bien montrer la volonté de la collectivité de s'inscrire dans cette lutte aux côtés des femmes victimes.

Enfin, je n'ai pas accès au plan pluriannuel d'investissement de l'agglomération, donc je me permets de vous poser la question ce soir car peut-être que ce point y figure. Dans la Nouvelle République ce jour, vous indiquez que lors du Conseil communautaire de demain il sera question, au travers du plan d'investissement, du projet des cinémas à la place de l'ancienne usine Sernam. Vous aviez mis en suspens le projet de reconstruction de la passerelle au-dessus de la gare, en attente de la réponse de la BNF concernant la candidature que la ville avait déposée pour accueillir le conservateur national de la presse et le centre de conservation des collections de la BNF. Le projet de la municipalité n'ayant pas été retenu, est-ce que le financement de cette passerelle est de nouveau sur la table et dans ce cas-là, est-il inscrit au budget de l'agglomération ? Je vous remercie.

#### **M. le MAIRE :**

Merci beaucoup. Dans l'ordre et pour certains sujets, je passerai la parole à Imane Jbara-Sounni ou à Roland Vrillon. Pour la question de la mission locale, du Foyer des jeunes travailleurs et de l'auberge de jeunesse, il s'agit de compétences, soit économiques, soit de logements qui relèvent de l'agglomération, donc ce sont des discussions communautaires. Mais pour la mission locale, il s'agit toujours de changer ses locaux pour l'installer peut-être de préférence dans l'ancienne pépinière d'entreprises ou dans l'actuelle pépinière d'entreprises, après son transfert sur la Banque de France. Sur le foyer des jeunes travailleurs, l'opération où l'orientation qui serait retenue serait un portage par l'OPAC dans le cadre de l'opération d'aménagement entre la Rue de la Poste et la Rue de la Gare. Avec une intervention de la collectivité mais en soutien d'une opération dont la maîtrise d'ouvrage serait portée par l'OPAC. L'Auberge de jeunesse, la réflexion se poursuit pour une localisation en centre-ville.

Sur le sujet du mur d'escalade que vous évoquiez et de l'éventualité de le mettre dans l'ancienne piscine à vagues de Belle-Ile, techniquement ça ne fonctionne pas. Et aujourd'hui, l'orientation qui est à l'étude c'est de mutualiser un équipement qui est sur la commune de Déols. Je ne parle pas du mur d'escalade extérieur sur le château d'eau, mais bien d'un mur d'escalade qui serait créé dans le grand gymnase de Déols, à côté du collège Romain Rolland de Déols, avec une intervention de l'agglomération. C'est une réflexion qui est en cours entre les élus de l'agglomération et la commune de Déols, ce qui permettrait de mutualiser la partie vestiaire et déjà les équipements d'escalade qui figurent dans ce gymnase.

Sur le centre de loisirs de la Valla transféré sur le site de Belle-Île, de l'ancienne piscine, et de votre crainte qui est celle d'une concentration trop forte des centres de loisirs sur un lieu unique, pour l'instant on n'a pas tranché l'avenir de la Pingaudière. Pour l'instant, on est sur deux sites, sur le site de la Valla, lui délocalisé à Belle-Île et le maintien de la Pingaudière, on verra à l'usage si la Pingaudière doit être regroupée sur la Valla ou pas.

Sur le plan pluriannuel d'investissement, on vous a montré les opérations phares mais au final il y a 102 opérations d'investissement sur le budget 2022, pour 18,8 millions d'euros. L'année 2023 s'affiche aujourd'hui à 25 millions et l'année 2024 à 23,7 millions. C'est habituel, c'est la liste des demandes, on va dire, l'inventaire à la Prévert et les discussions des mois à venir amèneront effectivement à prioriser les actions et à les reprogrammer en fonction de nos capacités budgétaires. On peut aussi avoir des bonnes surprises en termes de recettes et pouvoir, comme on l'a fait cette année, passer de 15 à 18 sans obérer nos ratios financiers, mais vraisemblablement qu'on redescendra quand même entre 15 et 18, on verra. Mais chaque année la discussion se fait sur ces bases-là, avec une projection sur l'année N + 1 qui est au-delà de nos capacités financières et après on fait les arbitrages.

Sur les associations et le fait que vous saluez le maintien de la subvention au regard de ce qu'on avait fait l'année dernière qui était de baisser de 5 %, je vous rappelle. Effectivement, c'est un effort de maintenir notre subvention aux associations parce que sur les critères d'attribution, notamment dans le domaine sportif, il y a le niveau de classement en termes de performances sportives des associations, mais il y a aussi les effectifs. Et il ne vous aura pas échappé, vous nous le faites remarquer régulièrement, que les effectifs des associations étaient en baisse forte, qu'elles ont, pour partie, retrouvé leurs effectifs mais pas à quelques exceptions près. Pas encore au niveau de ce qu'elles connaissaient en 2019, souvent on est encore entre 25 % de moins, 20 % à peu près d'effectifs en moins. Et malgré tout, on a décidé de ne pas appliquer les critères, du coup, et de ne pas baisser les subventions au regard de la baisse des effectifs. Ce qui permet aux associations, du coup, de gagner un peu en capacité d'autofinancement et de disposer de ressources suffisantes pour, justement, mettre en place des actions de promotion de leurs sports et essayer de reconstituer leurs effectifs comme ils étaient en 2019. Donc, je ne suis pas inquiet sur leurs capacités à payer les loyers, en sachant qu'ils restent très modestes puisqu'on est plutôt sur des charges, sur le remboursement de charges que sur le remboursement de loyers qu'on demande aux associations. C'est simplement le coût de fonctionnement du bâtiment qu'ils occupent ramené au mètre carré de surface qui leur est attribué. C'est quelque chose à laquelle on tient énormément, Philippe Simonet et moi, c'est de responsabiliser aussi les occupants de locaux sur l'impact qu'ils ont sur les charges, et notamment sur les questions de chauffage. Et vous savez que dans le conflit qui nous oppose sur le site de la Maison des syndicats de Beaulieu, particulièrement à la CGT et à la CFDT, le tribunal nous avait fait une observation sur le fait que toutes les associations n'étaient pas logées à la même enseigne, si je peux utiliser ce terme sur la Ville de Châteauroux puisque certaines associations ne payaient pas leurs charges. Depuis lors, on s'astreint à faire qu'il n'y ait plus d'inégalités de traitement entre les associations et que tout le monde soit redevable des charges qui sont occasionnées par l'exercice de l'utilisation des locaux qui leur sont attribués.

Sur la situation économique, et particulièrement la situation des familles, je ne vous l'ai pas dit tout à l'heure mais au budget qui sera délibéré en décembre, au moment où on va voter les tarifs, chaque année on révisé les tarifs municipaux, généralement en appliquant un taux de revalorisation qui correspond à l'inflation, là, on va être sur 1,5 % en 2022. Eh bien on va vous proposer, pour ce qui concerne les cantines et les garderies, de ne pas appliquer d'augmentation en 2022. D'offrir un peu de pouvoir d'achat aux familles qui sont aujourd'hui confrontées à des hausses massives, quelquefois très importantes et généralisées, des produits de la vie courante. Eh bien nous, pour ce qui concerne la facturation qui concerne les enfants particulièrement, donc garderie et restauration scolaire, on n'appliquera pas la revalorisation. Je parle bien des prestations familles et pas des repas, par exemple, facturés aux agents municipaux ou aux prestataires, ou aux partenaires extérieurs qui viennent dans nos restaurants, je parle vraiment des prestations familles. Donc on ne vous proposera pas d'augmentation sur ces tarifs-là.



Et en ce qui concerne le CCAS et les rideaux dans les écoles, pour le CCAS Imane Jbara-Sounni, pour les rideaux Roland Vrillon.

**Mme JBARA-SOUNNI :**

Pour le CCAS, et concernant notamment les violences faites aux femmes, je voulais vous dire que dès 2019 le CCAS a initié plusieurs réunions partenariales pour lutter contre les violences faites aux femmes. Effectivement, comme vous l'avez rappelé, c'est une compétence de l'État et le CCAS a été pourtant toujours le moteur pour pouvoir faire bouger un petit peu les choses. C'est difficile, certes, mais nous ne sommes pas restés inactifs puisque dès 2020, nous avons mis à la disposition des associations de lutte contre les violences intrafamiliales, et faites aux femmes plus particulièrement, des kits d'accueil d'urgence qui n'existaient pas auparavant, spécifiques et qui répondent à un besoin particulier, avec des produits de première nécessité mais assez larges. Et puis, nous avons également mis à disposition des associations des boutons d'alerte, les boutons Monshérif, une vingtaine a déjà été déployée et une autre vingtaine est à disposition. C'est vrai que c'est une compétence de l'État, la Maison des femmes, effectivement, c'est un beau projet. Nous avons initié des réunions, le Covid est passé par là. Nous avons relancé, on va dire, l'État sur ce sujet, mais on nous a fait comprendre que les appels à projets, pour l'instant, étaient assez compliqués et que l'État n'avait pas les fonds nécessaires pour prendre en charge le fonctionnement d'une telle structure. Mais la Ville de Châteauroux est évidemment très intéressée par ce projet-là, dans un cadre partenarial, soit pour mettre à disposition des locaux. Et ça, on avait déjà visité avec Solidarité Accueil plusieurs locaux qui étaient en vente sur notre commune, mais effectivement c'est au niveau de l'État que ça bloque. On ne se renvoie pas la balle, vraiment je tiens à dire que c'est un sujet qui me tient à cœur et sur lequel j'essaie de faire avancer les choses, mais c'est toujours un petit peu difficile. Donc on fait avec les moyens que nous avons sur du concret, sur des kits d'urgence d'accueil, sur des boutons d'alerte, et nous continuons la réflexion. Mais étant administratrice du CCAS, je ne manquerai pas de vous associer aux prochaines réflexions qui auront lieu sur ce sujet au niveau du CCAS.

L'autre sujet qui avait été abordé c'était la précarité de nos étudiants, et pas seulement de nos étudiants mais de nos concitoyens d'une façon générale. Au CCAS de Châteauroux, nous avons effectivement la commission des aides facultatives et ça fait déjà plusieurs années, effectivement, que le budget est toujours dépassé. Mais c'est un budget que nous dépassons et que nous finançons en fonction des besoins de la population. Nous alertons, effectivement, le Conseil départemental sur les besoins qui sont de plus en plus importants et prégnants au niveau de la population. Nous travaillons en lien avec la DPDS sur ce sujet-là, mais au niveau de la ville de Châteauroux, nous avons toujours répondu aux sollicitations de nos administrés.

Et puis, au niveau des étudiants, je tiens également à remercier des associations qui nous viennent en aide, peut-être un peu ponctuellement, mais qui nous font des dons financiers dédiés aux étudiants. Je pense notamment aux Lions pendant le Covid, qui a été d'une aide précieuse pour pouvoir permettre à des étudiants de bénéficier d'aides ponctuelles pendant ce Covid. Ça, c'est quelque chose qui fonctionne de plus en plus et nous travaillons vraiment très bien avec les associations qui souhaitent faire des dons pour les étudiants.

Encore une fois, nous faisons le maximum à notre niveau et en fonction de notre niveau de compétence, mais nous travaillons toujours en bonne entente avec les partenaires et nous continuerons à le faire.

**M. le MAIRE :**

Roland Vrillon.

### **M. VRILLON :**

Oui, sur le premier point en ce qui concerne donc les stores que vous avez évoqué, Jean-Yves Hugon et moi-même nous avons engagé avec les services une réflexion parce que nous avions des demandes diverses concernant les stores, les volets roulants, les rideaux intérieurs, extérieurs occultants et autres. Et donc on a voulu y voir un petit peu plus clair, si j'ose dire, en menant un peu cette réflexion. Ceci dit, dans nos programmes de rénovation et d'isolation importantes d'écoles, nous intégrons dès le début cette réflexion et ces réalisations. Par contre, pour les autres écoles, et bien parallèlement nous allons essayer d'avoir, non pas une règle mais des règles un petit peu communes. Ce qui va permettre, si vous voulez, de pouvoir répondre aux attentes des équipes pédagogiques et puis aussi, en fonction de la nature des bâtiments. Parce que c'est sûr que quand on est à Jean Moulin ou quand on est à Jean Zay, ce sont des architectures qui sont différentes et qui nécessitent des investissements particuliers. Voilà sur ce premier point.

Vous avez évoqué aussi l'axe de notre priorité sur la végétalisation des cours d'école, c'est ce que nous avons engagé sur ce mandat. C'est un programme pluriannuel qui va courir sur cinq ans et nous avons commencé cette année par l'école du Grand Poirier. Alors végétalisation, en voulant faire simple, si vous voulez, il y a un premier axe qui, en fonction des projets pédagogiques des équipes, vise à apporter, quand ils le souhaitent : potager, composteur, récupérateur d'eau, etc., pour avoir un rôle un peu pédagogique sur le jardin. Deuxième axe aussi qui est la végétalisation proprement dite de la cour d'école, c'est-à-dire qu'on ait des cours d'école qui sont un petit peu plus vertes.

Le service espaces verts a fait une analyse un peu multicritère importante, un travail donc fouillé, qui a permis de voir qu'on avait, comme à l'école du Grand Poirier, 98 % de la surface de la cour de l'école qui était en bitume. Donc, l'action va porter sur l'entretien, décroûter, si j'ose dire, sous les arbres existants pour faire en sorte qu'ils respirent mieux, apporter de la pelouse quand c'était nécessaire et puis donc planter des arbres quand il y aura un peu un manque de ce côté-là. Et je dois dire que Jean-Yves et moi, lorsque nous avons rencontré à deux reprises l'équipe pédagogique du Grand Poirier, une méthode de travail a été initiée avec les équipes et avec les enfants, qui ont même fait des dessins, etc. Et ensuite, les services espaces verts s'en sont inspirés et ont apporté un peu leur touche pour avoir un rôle un peu pédagogique auprès des équipes. Ce qui fait que le résultat, ce qu'on met en place et qu'on a commencé aux vacances de Toussaint et qui va continuer aux vacances de Noël, ceci justement va être complètement approprié par les équipes pédagogiques et les enfants aussi.

### **M. le MAIRE :**

Merci. Jean-Yves Hugon.

### **M. HUGON :**

Oui, Madame Chambonneau, simplement je voulais revenir sur ce qu'a très bien expliqué Imane et je vais prendre un instant ma casquette de vice-président de Châteauroux Métropole en charge de l'enseignement supérieur. C'est vrai que dès le début de la crise, nous nous sommes vraiment préoccupés des étudiants, nous avons pris attache avec le secrétariat administratif du Centre d'études supérieures. Ce n'était pas très facile, à l'époque, de détecter les étudiants qui étaient, soit en besoin d'aide psychologique, soit d'aide financière pour se nourrir, parce que c'était le cas, parce que voilà, quand on est dans cette situation-là, on ne le dit pas toujours. Mais, nous avons pu quand même, grâce au CCAS, comme l'a dit Imane, grâce aussi à certaines associations dont elle a parlé, nous avons pu, je pense, au cas par cas, venir en aide à ces jeunes qui en avaient vraiment besoin. Nous sommes certainement peut-être passés à côté de certains pour lesquels une aide aurait été nécessaire, mais je pense que nous avons fait ce qu'il fallait.

### **M. le MAIRE :**

Sur le sujet du réaménagement du pôle Gares et de la BNF et de l'avenir de la passerelle, effectivement le

fait qu'on n'ait pas été retenus pour accueillir l'annexe de la Bibliothèque nationale de France ne remet pas en cause la réalisation de la passerelle. L'année 2022 — c'est aussi un sujet qui sera évoqué aux orientations budgétaires de l'agglomération demain — verra l'acquisition foncière des propriétés qui sont aujourd'hui celles de la SNCF. Et l'engagement des travaux de démolition des sites, pour la partie des immeubles que l'on ne conservera pas, ceux qui n'ont pas d'intérêt architectural, pour un budget d'un peu plus de 2 millions d'euros inscrits en 2022 à l'agglomération. C'est le début du chantier et on travaille avec la SNCF à la programmation des travaux de passerelle, puisqu'il faut reprendre des créneaux, donc je pense que ce ne sera pas avant 2024. Voilà. Monsieur Gourru.

### **M. GOURRU :**

Merci. Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire. La Chambre régionale des comptes, dans son dernier rapport sur notre ville, vous invitait à un débat d'orientations budgétaires digne de ce nom, qui permette réellement une compréhension des objectifs de la municipalité. Il y a eu un réel effort cette année, il mérite d'être poursuivi puisque sur les 32 pages de la note de présentation, les 18 premières concernent une perspective de la situation économique mondiale et nationale, puis un rappel de la situation budgétaire de la ville. À l'issue de ces 18 premières pages, vous indiquez que les conséquences financières pour les recettes de la ville seront à peu près inchangées.

J'en viens au contenu des perspectives dressées pour l'année à venir. Comme l'an passé, il y a trois leitmotivs.

Le premier résultat courant volontairement sous-estimé, alors que rien ne permet de craindre une dégradation par rapport aux années précédentes, qui ont toutes vu un résultat bien supérieur aux prévisions.

Le deuxième est une insatisfaction réitérée de voir la masse salariale ne pas décroître, ce qui vous amène à ne pas suffisamment remplacer les départs des agents communaux. La conséquence de ce non-remplacement est une augmentation de l'âge moyen des agents qui aura inévitablement un impact sur la dynamique du service public.

Le troisième leitmotiv est celui de la limitation quasi obsessionnelle de l'endettement, alors même que c'est l'endettement public qui a permis la limitation des conséquences sociales et économiques de la crise de la Covid en France et dans toute l'Europe en général. Je remarque d'ailleurs que la première ou deuxième économie mondiale, celle des Etats-Unis, vit confortablement sur un matelas de dette d'Etat. Certes, vous ne pouvez pas dépenser plus que les recettes perçues, mais à trop limiter certains investissements peu visibles, on se retrouve à ne pas faire les investissements de simple maintien de notre patrimoine ni les investissements porteurs d'avenir. Je regrette ainsi que les perspectives dressées se limitent à une approche vraiment comptable.

Heureusement, vous nous fournissez un descriptif très correctement détaillé du plan pluriannuel d'investissement pour les trois prochaines années. Les deux élus de Châteauroux Demain vous l'avaient réclamé et cette mise à disposition est un réel effort de transparence. Nous vous en remercions.

Vous avez insisté sur les coûts énergétiques, j'y viens donc. Je lis dans le tableau du PPI la rénovation thermique d'une, peut-être deux écoles en trois ans. En guise de lutte contre les îlots de chaleur, je ne trouve que 50 000 euros sur trois ans pour les écoles. Les sommes consacrées au PNRU visent à la rénovation urbaine justement, et les économies d'énergie n'en sont pas la majeure partie. Je lis encore près de 2,4 millions d'euros prévisibles pour des travaux divers visant les économies d'éclairage, de chauffage et pour l'adaptation aux canicules. Au final, le plan pluriannuel d'investissement ne semble pas prévoir plus de 5 % à 6 % du montant triennal d'investissement, soit près de 65 millions d'euros tout de même pour limiter les consommations d'énergie et s'adapter au changement climatique. Des rapports du GIEC se succèdent toujours plus alarmistes et nous devons constater malheureusement que les orientations budgétaires de notre ville ne s'en imprègnent pas. « *La maison brûle et nous regardons ailleurs* », cette citation du Président Chirac, que je ne me permettrai pas de désigner comme étant votre pote, Monsieur le Maire,

date de 2002. J'espère qu'elle vous inspirera enfin dans le budget que nous aurons à voter d'ici la fin de l'année. Merci.

**M. le MAIRE :**

Merci, des observations. Sur l'orientation générale budgétaire qui, effectivement, nous guide, qui est basée sur le fait d'investir dans la limite de nos capacités et ne pas emprunter pour alourdir nos charges de fonctionnement et d'arriver à un moment où on soit complètement étranglé et qu'on ne soit plus en mesure de rembourser nos emprunts. C'est une position, c'est un choix que l'on fait et que l'on revendique. Le risque inverse serait, effectivement, de partir sur de l'endettement, nous permettre d'investir plus aujourd'hui, d'augmenter peut-être d'ailleurs nos charges de fonctionnement parce que quelquefois l'investissement est productif de charges de fonctionnement à venir. Mais surtout de nous amener avec une quasi-certitude à devoir augmenter les taux d'imposition le jour où on n'aura plus de marge de manœuvre pour rembourser les emprunts qu'on aura contractés en quantité excessive. Ce n'est vraiment pas notre vision des choses. On a pu démontrer, je pense, au cours des sept dernières années qu'on pouvait avoir une politique d'investissement ambitieuse tout en maîtrisant l'endettement, donc on continuera sur cette voie-là.

Sur les investissements en termes d'économie d'énergie, si on n'en programme pas pour des dizaines de millions c'est aussi parce qu'on en a fait beaucoup pendant les sept dernières années, et que les écoles qui sont faites ne sont plus à faire, par définition. Et que, vous le savez, si je ne prends qu'un exemple, celui de l'éclairage et du passage en leds, on sera, à l'été 2022, dans moins d'un an, à 100 % de notre éclairage public en leds, quand la moyenne nationale à ce jour est de 15 %. C'est pareil, en fin d'année prochaine, quand on aura atteint les 100 %, les années suivantes vous pourrez nous dire qu'on ne programme pas d'argent pour modifier notre éclairage public, parce qu'on sera arrivé au terme de ce qu'on peut faire. On n'a pas à rougir de la politique environnementale qu'on mène, au contraire, je trouve qu'elle est assez exemplaire dans le domaine des économies d'énergie particulièrement. Roland Vrillon.

**M. VRILLON :**

On pourra d'ailleurs affiner parce que vous avez dit qu'en matière d'école vous ne voyez pas beaucoup de choses. Sur les gros investissements, Victor Hugo par exemple, dans le cadre du PNRU, ce que l'on va faire c'est que la prochaine fois, sur les 3 219 000 euros, par exemple, que vous voyez sur le PNRU, on fera un sous-détail. C'est-à-dire que là-dedans il y a des écoles, il y a de la voirie, il y a des espaces verts, il y a du sport. Donc ça apportera quand même une première indication.

Je vous rappelle donc que dans le cadre des PNRU, sur Beaulieu on fait Victor Hugo élémentaire, sur le PNRU de Saint-Jean on fait Michelet, on fait Jules Ferry aussi sur Beaulieu, ces trois écoles élémentaires, pour ne prendre que celles qui sont en chantier ou qui vont l'être donc prochainement. Et à chaque fois, c'est l'éclairage pour le confort des enfants, c'est l'isolation, c'est la ventilation. Et tout ceci contribue à avoir une économie d'énergie sur la facture de chauffage de 70 %, parce que c'est ce qu'on a vérifié, sur tous les programmes, comme le disait Monsieur le Maire, qui ont déjà été réalisés et qui ne sont plus à faire. Et donc ça, c'est du concret par rapport au climat.

**M. le MAIRE :**

D'autres demandes d'intervention ? Madame Wunsch.

**Mme WUNSCH :**

Monsieur le Maire, chers collègues. Vous avez évoqué à l'instant l'éclairage en leds qui allait être généralisé sur l'ensemble de la ville. Je voulais simplement savoir si vous aviez envisagé l'éclairage des passages

piétons, surtout à l'heure actuelle avec cette nuit qui tombe assez rapidement, je pense qu'il y a une dangerosité évidente pour les piétons. Il existe aujourd'hui des systèmes d'éclairage au sol qui peuvent être mis en œuvre sans faire trop de travaux, donc il serait intéressant de se pencher sur cette possibilité. Je vous remercie.

**M. le MAIRE :**

Effectivement, on en a fait au premier mandat mais il en reste à faire et c'est vraiment un sujet sur lequel vous avez raison d'intervenir là-dessus. Il faut qu'on réintervienne parce qu'on en a quelques-uns qui sont encore en zone sombre et je pense notamment Rue Saint-Luc, mais pas que là. Et la possibilité d'intégrer au sol, dans la chaussée, des signaux réfléchissants, je sais que la Direction de la voirie me fait des gros yeux derrière en disant qu'ils n'y sont pas très favorables parce que c'est un système qui, quelquefois, résiste difficilement au temps. Mais on a un vrai sujet là-dessus, on a désormais de plus en plus d'utilisateurs de trottinettes, de moyens de locomotion qui ne sont pas ceux qu'on avait l'habitude d'avoir par le passé, qui sillonnent les rues et qui passent par les passages piétons, mais à une vitesse très vite et quelquefois dans des zones un peu sombres. Effectivement, avec Roland Vrillon, je proposerai qu'il y ait un zoom un peu particulier fait sur ces questions de traversées. Roland ?

**M. VRILLON :**

On renforce déjà les éclairages au droit des établissements scolaires, que l'on soit sur des écoles qui dépendent de nous, mais aussi des collèges et des lycées. Ce n'est pas partout, mais il y a une tendance, si vous voulez, à renforcer l'éclairage, ce qui est beaucoup mieux quand même dans ces périodes de nuit, mais on va continuer.

**M. le MAIRE :**

Effectivement, après la fin du programme de passage en leds, je pense qu'il faut qu'on fasse un petit programme de sécurisation des passages piétons, là où ils sont très fréquentés où quelquefois le stationnement à droite, à gauche masque la visibilité d'un piéton qui s'engage.

D'autres demandes ? On a fait le tour des demandes de prises de parole sur ces questions d'orientations budgétaires ? S'agissant d'un débat que la loi nous oblige à conduire en assemblée, je trouve qui a été riche et intéressant cette année, je vous remercie de me donner acte qu'on a donc bien réalisé ce débat d'orientations budgétaires, il n'y a pas de vote.

Le dossier est acté.

**4 DÉCISION MODIFICATIVE N°3 — EXERCICE 2021 — BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 ;

Considérant que la décision modificative n°3 de l'exercice 2021 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget principal de la Ville de Châteauroux :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
74	74718	Participations — Autres	1 200,00
74	7478	Participation autres organismes	3 839,00
<b>Sous-total des recettes réelles</b>			<b>5 039,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>5 039,00</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
011	60623	Alimentation	-800,00
011	60631	Fournitures d'entretien	-4 761,00
011	6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	3 839,00
011	6068	Autres matières et fournitures	-997,82
011	6132	Locations immobilières	-5 000,00
011	614	Charges locatives et de copropriété	-56 800,00
011	6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	-1 000,00
011	6247	Transports collectifs	-3 200,00
011	62876	Remboursement s de frais au GFP de rattachement	16 270,60
012	6218	Autre personnel extérieur	20 000,00
65	6574	Subvention de fonctionnement	- 2 400,00
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	26 207,00
67	6745	Subventions aux personnes de droit privé	-3 740,00
67	678	Autres charges exceptionnelles	1 570,00
68	6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	20 000,00
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>			<b>9 187,78</b>
023	023	Virement à la section d'investissement	-4 148,78
<b>Sous total des dépenses d'ordre</b>			<b>-4 148,78</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>5 039,00</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi préservé.

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
13	1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables – Etat et établissements nationaux	516 455,00
13	1318	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables — Autres	-23 561,50
16	1641	Emprunts en euros	-436 093,88
4542	4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers — Recettes	6 660,00
<b>Sous-total des recettes réelles</b>			<b>63 459,62</b>
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-4 148,78

<b>Sous-total des recettes d'ordre</b>			<b>-4 148,78</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>59 310,84</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
20	2031	Frais d'études	29 360,00
20	2033	Frais d'insertion	5 000,00
204	2041511	Subventions établissements et services rattachés à caractère industriel et commercial — Biens mobiliers, matériel et études	-2 500,00
204	20421	Subventions aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	25 000,00
21	2182	Matériel de transport	-13 160,00
21	2182	Matériel de transport	25 000,00
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	120 000,00
21	2188	Restitution ligne achat matériel pour les cimetières	-24 189,00
21	21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 000,00
23	2312	Terrains	19 299,04
23	2313	Constructions	5 000,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	-130 348,20
23	2318	Autres immobilisations corporelles en cours	-10 811,00
27	27638	Créances autres établissements publics	20 000,00
4541	454102	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers — Dépenses	6 660,00
<b>Sous-Total des dépenses réelles</b>			<b>59 310,84</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>59 310,84</b>

La section d'investissement garde également son équilibre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette décision modificative n°3 du Budget principal.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

#### **M. ZECCHI :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Vu le budget primitif adopté par le conseil municipal le 15 décembre 2020, considérant que la décision modificative n°3 de l'exercice 2021 du budget principal soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021, il convient d'apporter les ajustements tels que décrits dans les tableaux au budget principal de la ville de Châteauroux. L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est préservé, il vous est donc proposé d'approuver cette décision modificative n°3 du budget principal.

#### **M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette décision modificative ? Est-ce qu'il y aura des abstentions ou des votes contre ? Non, on est sur un vote à l'unanimité ? Je vous remercie.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**5** **DÉCISION MODIFICATIVE N°2 — EXERCICE 2021 — BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL BITRAY TRANCHE 1 DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif 2021 adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 ;

Considérant que la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 1 de la commune de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021 ;

Il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants :

<b>Fonctionnement</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	20 000,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>20 000,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>20 000,00</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	20 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>20 000,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>20 000,00</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi conservé.

<b>Investissement</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
16	168741	Avance du budget principal	20 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>20 000,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>20 000,00</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
040	3555	Variation des stocks de terrains aménagés	20 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>20 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>			<b>20 000,00</b>

L'équilibre de la section d'investissement est ainsi également conservé.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement communal Bitray tranche 1.



Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. ZECCHI :**

Vu le budget primitif 2021 adopté par le conseil municipal le 15 décembre 2020, considérant que la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement communal Bitray, tranche une, de la commune de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021, il vous est proposé de procéder aux ajustements tels que décrits ci-dessous. L'équilibre de la section de fonctionnement et celui de la section d'investissement sont conservés, il vous est donc proposé d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement communal Bitray, tranche une.

**M. le MAIRE :**

Pas de questions ? Pas d'observations ? Pas d'oppositions ? Unanimité.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**6 DÉCISION MODIFICATIVE N°2 — EXERCICE 2021 — BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LES FONTAINES DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Budget Primitif 2021 adopté par le Conseil municipal le 15 décembre 2020 ;

Considérant que la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines de la commune de Châteauroux soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021 ;

Il vous est proposé de procéder aux ajustements suivants :

<b>Fonctionnement</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
70	7015	Vente de terrains aménagés	-27 562,00
75	7588	Produits divers de gestion courante	0,15
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>-27 561,85</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>			<b>-27 561,85</b>
<b>DEPENSES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
042	71355	Variation stock terrains aménagés	-23 146,00
023	023	Virement à la section d'investissement	-4 415,85
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>-27 561,85</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>			<b>-27 561,85</b>

L'équilibre de la section de fonctionnement est ainsi conservé.

<b>Investissement</b>			
<b>RECETTES</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
040	3555	Variation stock terrains aménagés	-23 146,00
021	021	Virement de la section de fonctionnement	-4 415,85
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>-27 561,85</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>			<b>-27 561,85</b>

La section d'investissement présentant un excédent et n'ayant plus aucun remboursement à effectuer au budget principal, il n'est pas nécessaire de l'équilibrer.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

#### **M. ZECCHI :**

Vu le budget primitif 2021 adopté par le conseil municipal le 15 décembre 2020, considérant que la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines de la commune de Châteauroux, soumis à votre approbation, a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2021, il vous est proposé de procéder aux ajustements tels que décrits dans le tableau ci-dessous. L'équilibre de la section de fonctionnement est conservé, la section d'investissement présentant un excédent et n'ayant plus aucun remboursement à effectuer au budget principal, il n'est pas nécessaire de l'équilibrer. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines.

#### **M. le MAIRE :**

Pas d'observations ? Unanimité ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## **7 ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAURoux**

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2021 donnant au Chef du service de gestion comptable de Châteauroux une autorisation permanente de poursuites pour effectuer les démarches d'exécution forcée des titres de recettes émis par la collectivité ;

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par le Chef du service de gestion comptable de Châteauroux exposant qu'il n'a pu recouvrer les titres dont le montant est détaillé sur les états des produits irrécouvrables arrêté au 29 septembre 2021 ;

Il vous est proposé :

- d'admettre en non-valeurs au titre du budget principal 2021, la somme de 9 474,09 €, au

compte 6541 ;

- d'admettre en non-valeurs au titre du budget principal 2021, les créances éteintes, la somme de 2 414,94 €, au compte 6542.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

### **M. ZECCHI :**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2021 donnant au chef du service de gestion comptable de Châteauroux une autorisation permanente de poursuite pour effectuer les démarches d'exécution forcée des titres des recettes émis par la collectivité. Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par le chef du service de gestion comptable de Châteauroux exposant qu'il n'a pu recouvrer les titres dont le montant est détaillé sur les états des produits irrécouvrables arrêtés au 29 septembre 2021. Il vous est proposé d'admettre en non-valeur, au titre du budget principal 2021 la somme de 9 474,09 euros au compte 6541 et d'admettre en non-valeur au titre du budget principal 2021, les créances éteintes, la somme de 2 414,94 euros au compte 6542.

### **M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions sur ces admissions en non-valeurs ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Unanimité ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## **8 TRANSFERT DE GARANTIE D'EMPRUNT**

Par une délibération en date du 27 mai 1994, le Conseil municipal a accordé la garantie de la Ville de Châteauroux à SCALIS pour le remboursement d'un emprunt contracté à la Caisse des Dépôts et Consignations destiné au financement de la construction de 50 logements quartier Saint Christophe à Châteauroux.

Cet emprunt a été réaménagé en 2017 et 2018 ; le Conseil municipal a maintenu sa garantie à SCALIS par délibération n° 2018-231 du 19 décembre 2018.

Par courrier en date du 2 avril 2021, SCALIS (le cédant) a informé la Ville de la cession de son patrimoine à l'Opérateur National de vente (le repreneur).

Le cédant et le repreneur ont sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations qui a accepté le transfert dudit prêt.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir maintenir la garantie relative au prêt transféré au profit du repreneur.

Vu l'article L.447-7 et L443-13 alinéa 3 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Considérant la demande formulée par SCALIS le 2 avril 2021,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de réitérer sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant initial de 2 235 207,49 euros en 1994, avec un CRD de 431 952,60 euros au 1<sup>er</sup> août 2021, consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations au cédant et transféré au repreneur, conformément aux dispositions susvisées du code de la construction et de l'habitation.
- d'accorder la garantie de la ville pour la durée résiduelle totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et pour l'ensemble des sommes contractuellement dues par le repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

#### **M. ZECCHI :**

Par une délibération en date du 27 mai 1994, le conseil municipal a accordé la garantie de la ville de Châteauroux à SCALIS pour le remboursement d'un emprunt contracté à la Caisse des Dépôts et Consignations destiné au financement de la construction de 50 logements quartier Saint-Christophe à Châteauroux. Cet emprunt a été réaménagé en 2017 et 2018, le conseil municipal a maintenu sa garantie à SCALIS par délibération du 19 décembre 2018. Par courrier en date du 2 avril 2021, SCALIS (le cédant) a informé la ville de la cession de son patrimoine à l'Opérateur national de vente (le repreneur). Le cédant et le repreneur ont sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations qui a accepté le transfert dudit prêt. Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir maintenir la garantie relative aux prêts transférés au profit du repreneur.

#### **M. le MAIRE :**

Pas de questions ? Unanimité ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

### **9 CONSITUION DE PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES**

Le régime des provisions est codifié aux articles L. 2321-2 et R. 2321-3 du CGCT,

En application du principe comptable de prudence, les collectivités doivent constituer une provision lorsque le recouvrement de restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences du comptable public.

Dans ce cas, la détermination du montant à provisionner implique une collaboration étroite entre l'ordonnateur et le comptable assignataire de la collectivité.

La provision est reprise lors de la concrétisation, ou de la caducité du risque ayant motivé sa création.

Sauf option pour le régime budgétaire, de la collectivité, les provisions sont traitées par opération d'ordre semi-budgétaire. Elles sont retracées :

- en dépenses, à la subdivision intéressée du chapitre 68 lors de leurs constitutions
- en recettes, à la subdivision intéressée du chapitre 78 lors de leurs reprises.

En l'espèce, attache a été prise auprès du Chef du Service de gestion comptable de Châteauroux quant aux créances détenues par la ville dont le montant paraît à ce jour compromis.

Ces créances se rapportent à des titres émis sur le budget principal de la ville pour les exercices de 2010 à 2020. Le montant total des créances douteuses est estimé à 32 475,36 €.

Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision couvrant 50 % du montant des créances considérées soit 16 238 €.

Vu les articles L. 2321-2 et R. 2321-3 du CGCT,

Considérant la coordination intervenue avec le Chef du service de gestion comptable de Châteauroux pour la détermination des créances à provisionner,

Il est proposé au conseil municipal :

- de constituer une provision pour créance douteuse d'un montant de 16 238 €
- d'inscrire les crédits correspondants en décision modificative à l'article 6815 du budget principal.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

#### **M. ZECCHI :**

En application du principe comptable de prudence, les collectivités doivent constituer une provision lorsque le recouvrement de reste à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences du comptable public. Dans ce cas, la détermination du montant à provisionner implique une collaboration étroite entre l'ordonnateur et le comptable assignataire de la collectivité. La provision est reprise lors de la concrétisation ou de la caducité du risque ayant motivé sa création. Sauf option pour le régime budgétaire de la collectivité, les provisions sont traitées par opération d'ordre semi-budgétaire. Elles sont retracées en dépenses et en recettes. En l'espèce, attache a été prise auprès du chef du service de gestion comptable de Châteauroux quant aux créances détenues par la ville dont le montant paraît à ce jour compromis. Ces créances se rapportent à des titres émis sur le budget principal de la ville pour les exercices de 2010 à 2021 et leur montant est estimé à 32 475,36 euros. Il est proposé au conseil municipal de constituer une provision couvrant 50 % des montants des créances considérées, soit 16 238 euros.

#### **M. le MAIRE :**

Merci. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## 10 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU CRÉMATORIUM DE CRÉ

La délégation de service public (DSP) du crématorium de Cré a été attribuée à l'entreprise OGF pour une durée de sept ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Conformément à ses obligations, le délégataire a fourni à la Ville de Châteauroux le rapport d'activité pour l'année 2020.

En 2020, le chiffre d'affaires du crématorium (454 002 €) a connu une augmentation de 20,43 % avec 940 crémations, confirmant une hausse par rapport aux deux années précédentes (833 crémations en 2018 et 776 crémations en 2019). Cette progression s'explique essentiellement par la pandémie de covid-19.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 391 721 €, contre 372 978 € en 2019. Elles sont donc en hausse de 5,02 %. Cette augmentation s'explique par l'évolution du montant de la redevance versée à la Ville, le recours aux services extérieurs et la hausse des frais de siège (+ 9,20 %), malgré une baisse significative des charges du personnel (-17 %), avec l'absence de la responsable.

La redevance versée à la Ville continue sa progression (126 348 € contre 119 886 € en 2019), en application des modalités de calcul intégrées à la DSP depuis 2017.

Le résultat courant après impôt sur les sociétés s'élève à 42 339 € contre 2 607 € en 2019.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

### **M. ZECCHI :**

La délégation de service public du crématorium de Cré a été attribuée à l'entreprise OGF pour une durée de sept ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Conformément à ses obligations, le délégataire a fourni à la ville de Châteauroux le rapport d'activité 2020 dont vous avez pris connaissance. En 2020, le chiffre d'affaires du crématorium a connu une augmentation de 20,43 %, avec 940 crémations, confirmant une hausse par rapport aux deux années précédentes : 833 crémations en 2018 et 776 crémations en 2019. Cette progression s'explique essentiellement par la pandémie de Covid-19. Les charges d'exploitation s'élèvent à 391 721 euros, contre 372 978 euros en 2019. La redevance versée à la ville continue sa progression : 126 348 euros contre 119 886 euros en 2019. Le résultat courant après impôt sur les sociétés s'élève à 42 339 euros, contre 2 607 euros en 2019. Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport.

### **M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions sur cette activité du crématorium ? Pas de questions ? Vous me donnez acte de la communication qui vous est faite de ce rapport d'activité ? Merci.

Le dossier est acté.

## 11 RÉVISION DES TARIFS DU CRÉMATORIUM DE CRÉ POUR L'ANNÉE 2022

Le contrat de délégation de service public du crématorium de Cré signé par la Ville avec la société OGF prévoit la révision annuelle des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier, selon la formule suivante indexée sur trois séries statistiques de l'INSEE :

T S E ICC

----- = 0.24 + 0.37 ----- + 0.18 ----- + 0.21 ----

To So Eo ICCo

-T/To étant le coefficient de variation des tarifs.

-S étant la dernière valeur connue de la série statistique « salaires mensuels de base » de l'INSEE et

-So la valeur de cette série au quatrième trimestre 2016.

-E étant la dernière valeur connue de la série statistique « énergie » de l'INSEE et Eo la valeur de cette série au premier avril 2017.

-ICC étant la dernière valeur connue de la série statistique « indice du coût » de la construction et

-ICCo la valeur de cette série au quatrième trimestre 2016.

En application de cette formule, la société délégataire OGF propose une augmentation des tarifs de 4,36 % par rapport aux tarifs 2021, selon la grille tarifaire ci-dessous. Cette évolution conséquente est surtout liée à la forte hausse de la série statistique « énergie ».

### TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022

En euros	Tarifs au 1er janvier 2022		
	TARIF HT	TVA 20,00%	TARIF TTC
<b>I - CREMATION</b>			
1 - Crémation adulte	493.08	98.62 €	591.70 €
2 - Crémation enfant (1 à 13 ans)	246.54	49.31 €	295.85 €
3 - Crémation enfant (moins d'un an)	123.27	24.65 €	147.92 €
4 - Crémation personne démunie de ressources	0.00	0.00 €	0.00 €
5 - Crémation après Inhumation inférieure à 5 ans	493.08	98.62 €	591.70 €
6 - Crémation après Inhumation supérieure à 5 ans	246.54	49.31 €	295.85 €
<b>II - PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>			
1 - Utilisation de la salle de cérémonie > 30	80.39	16.08 €	96.47 €
2 - Cérémonie de recueillement personnalisé	107.19	21.44 €	128.63 €
3 - Location salle pour obsèques sans crémation	80.39	16.08 €	96.47 €
<b>4 - Crémation de pièces anatomiques</b>			
Container <60kg et 200L	493.08	98.62 €	591.70 €
Container <30kg et 100L	246.54	49.31 €	295.85 €
5 - Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les deux premiers mois)	21.44	4.29 €	25.73 €
6 - Dispersion des cendres dans le site cinéraire	107.19	21.44 €	128.63 €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la grille tarifaire du crématorium de Cré au titre de l'année 2022 et d'autoriser OGF à la mettre en application.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. ZECCHI :**

Le contrat de délégation de service public du crématorium de Cré signé par la ville avec la société OGF prévoit la révision annuelle des tarifs au 1<sup>er</sup> janvier selon la formule suivante, indexée sur trois séries statistiques de l'INSEE. En application de cette formule, la société délégataire OGF propose une augmentation des tarifs de 4,36 % par rapport au tarif 2021, selon la grille tarifaire ci-dessous. Cette évolution conséquente est surtout liée à la forte hausse de la série statistique « énergie ». Il est proposé au conseil municipal d'approuver la grille tarifaire du crématorium de Cré au titre de l'année 2022 et d'autoriser OGF à la mettre en application.

**M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions sur les tarifs du crématorium ? Monsieur Gourru et Madame Chambonneau.

**M. GOURRU :**

Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire. Les nouveaux tarifs proposés, ou plutôt imposés par une formule de calcul, symbolisent à la fois la rigueur froide et le cynisme. Le taux moyen d'évolution est de plus de 4 %, soit bien plus que la valeur de l'inflation. Il est basé sur un constat de cherté de l'énergie que nous partageons tous, mais la plupart des spécialistes compétents projettent un retour à des coûts plus acceptables pour l'énergie au printemps prochain et là il n'y aura pas de révision à la baisse des tarifs en cours d'année.

Si je reviens sur le rapport d'activité du crématorium en 2020, j'ai noté un accroissement fort du chiffre d'affaires, un accroissement sensible des frais de siège, c'est-à-dire de l'argent qui quitte notre territoire, et une hausse considérable du résultat d'exploitation dont la valeur est multipliée par 16 par rapport à l'année précédente. Cela prouve que toutes les entreprises n'ont pas souffert de la crise de la Covid. Nous trouvons complètement déplacée cette demande d'augmentation des tarifs et nous ne la voterons pas. Merci.

**M. le MAIRE :**

Merci. Madame Chambonneau et après Philippe Simonet.

**Mme CHAMBONNEAU :**

Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Monsieur Gourru sur le fond, ma question sera donc plus sur la forme. Est-ce que nous avons le choix concernant, effectivement, ce calcul qui nous est un peu imposé par le contrat, ou pas ? Merci.

**M. le MAIRE :**

Sur la formule de révision, avant de passer la parole à Philippe Simonet, pour ceux qui ont un peu d'intériorité des années récentes, l'application de la formule a porté des baisses, donc on n'est pas toujours en augmentation. C'est vrai que cette année le coût de l'énergie a boosté un peu, du coup, les indicateurs et provoque cette hausse.



Est-ce qu'on a le choix ou pas ? Oui, puisque vous pouvez en délibérer. Simplement, si on ne valide pas l'augmentation des tarifs, c'est-à-dire qu'on ne respecte pas l'exécution du contrat qui nous lie avec le délégataire, on lui crée un préjudice et du coup c'est à la collectivité d'indemniser le délégataire du préjudice qu'on lui crée. C'est-à-dire que le manque de recettes qu'il subirait du fait du refus d'application de la formule de révision des prix, qui est dans le contrat qui nous lie avec lui, devrait être compensé par la collectivité. Ce ne serait donc pas l'utilisateur qui paierait l'augmentation puisque vous ne l'auriez pas ou on ne l'aurait pas collectivement voté. Simplement, c'est le budget principal de la collectivité, donc de la ville, qui pallierait ce manque de recettes et donc c'est l'ensemble des Castelroussins qui paieraient par leur contribution. Donc, il y a toujours une possibilité de dire non, mais il y aura de toute façon une compensation pour le délégataire si on n'applique pas le contrat. Un contrat, par définition, il a vocation à être appliqué. Philippe Simonet.

#### **M. SIMONET :**

Oui, ce que je voulais dire c'est qu'au sein de notre conseil municipal ce soir on a évidemment la possibilité de voter non, mais ça n'aurait pas de sens, à mon avis, dans la mesure où ce qu'il faut bien comprendre c'est que ça c'est un engagement contractuel, c'est la formule initiale qu'il aurait fallu ne pas accepter au moment où on a signé le contrat. Et cette formule d'indexation, pour moi, me paraît très logique. D'abord, elle est annuelle, c'est révisé tous les ans, et ça peut être révisé à la hausse comme à la baisse. Et elle a trois composants : le premier composant c'est l'évaluation des salaires ; le deuxième, l'évaluation de l'énergie et le troisième, l'évolution du coût de la construction. Donc ce sont trois composants qui font partie de l'évolution des coûts du délégataire, c'est très classique et très normal, c'est tout. Quand on signe un contrat, on négocie un tarif initial et puis on actualise ce tarif dans le temps. Et les indices qui ont été retenus sont des indices très logiques puisque quand ces indices-là augmentent, les coûts du délégataire augmentent en même temps. Economiquement, c'est tout à fait cohérent.

Vous soulignez le fait qu'il y a eu un résultat démesuré en 2020. C'est vrai qu'en 2020 le délégataire a réalisé un résultat très sympathique, mais comme on l'a expliqué tout à l'heure c'était dû à un contexte tout à fait particulier. En revanche, quand vous prenez l'année précédente, le résultat tout à fait assez faible, on est proche de l'équilibre.

Quant aux frais de siège, bien évidemment il y a toujours une opacité dans les frais de siège. Ceci étant dit, ils ne me semblent pas exorbitants, parce que les frais de siège on a du mal à les évaluer mais ça correspond aussi à une réalité économique. Donc voilà, je crois, ce qu'il faut dire sur tout cela, pour moi, il n'y a rien de choquant.

Ce qu'il faut aussi que vous sachiez c'est que quand on a cette DSP, on s'est fait assister par une entreprise spécialisée et je pense qu'on a très bien négocié ce contrat et qu'on a des redevances qui nous tombent qui sont intéressantes.

#### **M. le MAIRE :**

Je vous rappelle qu'avant, en recettes, on était plus aux alentours des 40 000 euros, vous avez pu voir dans le rapport d'activité qu'on est plutôt à 120 000 euros reversés à la ville. C'est ce qui fait dire à Philippe Simonet qu'on a bien renégocié ce contrat, que la formule de révision a été validée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui nous a accompagnés. Ce qui veut dire que cette formule est appliquée dans d'autres contrats en France et qu'elle n'a pas apporté d'observation particulière. On aurait pu imaginer qu'elle soit capée, c'est-à-dire, par exemple, qu'on dise que l'augmentation chaque année ne peut pas dépasser 2,5 % à la hausse et il y aurait eu certainement l'équivalence à la baisse pour garantir dans les deux sens. Mais à partir du moment où vous mettez en danger le délégataire, au moment de présenter son offre il valorise le prix de la prestation en fonction. C'est-à-dire qu'il aurait mis un prix plus cher dès le début pour s'assurer de ne pas être mis en danger si un jour on ne lui garantit pas de pouvoir réévaluer les prix en fonction des critères

qu'on a évoqués tout à l'heure, principalement le coût des salaires et le coût de l'énergie. Philippe ?

**M. SIMONET :**

Initialement, on aurait pu aussi faire le choix de ne pas avoir recours à un délégataire et de traiter cela nous-mêmes en régie, mais je pense que cela nous aurait coûté beaucoup plus cher que le bénéfice que s'accorde le délégataire et tout cela pour une qualité de prestation qui aurait été bien moindre. Donc, à mon avis, on arrive à un bon équilibre et je trouve que ce n'est pas critiquable.

**M. le MAIRE :**

Les services me précisent qu'en comparaison des pratiques qui sont celles des crématoriums voisins et comparables, on reste à des tarifs qui sont très compétitifs. Je ne sais pas si on peut parler de tarifs compétitifs en matière de crémation, mais si on veut se comparer et se demander si on n'est pas plus cher que le prix d'une prestation habituellement pratiquée en la matière, nous, on est plutôt en dessous. Cette augmentation peut paraître, en pourcentage, effectivement supérieure à l'inflation, mais elle n'amène pas à un tarif qui est surfacturé au regard de la prestation offerte.

Pas d'autres observations ? Je vous propose de passer au vote avec les tablettes. Le vote est ouvert. 38 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre. Je vous remercie.

Y a-t-il des questions ou des remarques ? Pas de questions. Pas de remarques ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. 2 abstentions Mme Mylène WUNSCH et Mme Delphine CHAMBONNEAU) et 2 contres (M. Maxime GOURRU et Mme Lucie MOREAU).

12

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT POUR LA PASSATION D'ACCORDS-CADRES RELATIFS À LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER**

La Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux ont comme besoin commun d'assurer l'acquisition de produits d'entretien ménager.

De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent, sur toute la durée du mandat, au sens de l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin de lancer une procédure commune pour aboutir à la conclusion de marchés publics, sous la forme d'accords-cadres à bons de commande (article L. 2125-1 1° du Code de la commande publique) pour la première consultation qui sera lancée.

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se voit confier la charge de mener les procédures de passation des accords-cadres dans leur intégralité au nom et pour le compte des autres membres incluant la signature des accords-cadres à venir, dans le respect des dispositions de l'article L. 2123-7 du Code de la Commande publique. Les frais liés aux procédures sont pris en charge par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte. Chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

A titre indicatif, les montants pour la durée initiale annuelle de l'accord-cadre initial, tous lots confondus,

pour la Ville de Châteauroux, seront de 30 000,00 € HT au minimum et de 150 000,00 € HT au maximum.

Les montants pour la durée initiale annuelle de l'accord-cadre initial, tous lots confondus, pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, seront de 32 000,00 € HT au minimum et de 350 000,00 € HT au maximum.

Les montants pour la durée initiale annuelle de l'accord-cadre initial, tous lots confondus, pour le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux, seront de 7 000,00 € HT au minimum et de 36 000 € HT au maximum.

Conformément à l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres ad hoc qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constituer un groupement de commandes permanent entre la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux en vue d'assurer la fourniture de produits d'entretien ménager,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent, jointe en annexe,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

#### **M. ZECCHI :**

La ville de Châteauroux, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale de Châteauroux ont comme besoin commun d'assurer l'acquisition de produits d'entretien ménagers. De ce fait, il est opportun de constituer un groupement de commandes permanent sur toute la durée du mandat. La communauté d'agglomération se voit ainsi confier la charge de mener les procédures de passation des accords-cadres dans leur intégralité, au nom et pour le compte des autres membres, incluant la signature des accords-cadres. Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent et participera financièrement à la hauteur de ses besoins propres.

À titre indicatif, les montants pour la durée initiale annuelle de l'accord-cadre initial, tous lots confondus pour la Ville de Châteauroux, seront de 30 000 euros HT au minimum et de 150 000 euros HT au maximum. Pour la communauté d'agglomération : 32 000 euros minimum et 350 000 euros maximum. Pour le CCAS : 7 000 euros au minimum et 36 000 euros au maximum.

Il est proposé au conseil municipal de constituer un groupement de commandes permanent entre la ville de Châteauroux, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et le CCAS, en vue d'assurer la fourniture de produits d'entretien ménagers ; de désigner parmi les membres Eric Chalmain comme titulaire et Monsieur Rolland Vrillon comme suppléant ; d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent jointe en annexe ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

**M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Lucie Moreau.

**Mme MOREAU :**

Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers. Le montant de ce marché et l'étendue des usages visés montrent que les produits achetés seront en contact avec tous les enfants scolarisés dans les maternelles et les écoles publiques, avec la totalité des agents des collectivités parties prenantes et des prestataires chargés de l'entretien des locaux, avec les enseignants et avec une partie des visiteurs. Au total, au moins 4 000 personnes sont concernées par la présence potentielle de molécules indésirables dans les produits qui seront achetés. Il est dommage que la délibération que vous nous soumettez n'en parle pas.

Nous avons bien reçu, suite à notre demande en commission, le cahier des charges de la commande et nous avons pu y lire que les critères environnementaux entrent pour une modeste part dans le choix qui sera fait des produits d'entretien. Nous espérons que la présence de molécules indésirables, et notamment les perturbateurs endocriniens, seront un critère d'élimination pour les produits qui en contiendraient. Nous n'avons pas besoin de vous rappeler que les enfants sont particulièrement vulnérables à la présence de telles molécules. Merci.

**M. le MAIRE :**

Merci. On prend note de vos observations. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Pas d'autres demandes ? On peut passer au vote ? Est-ce qu'il y aura des oppositions et des abstentions ? Non, ce sera voté à l'unanimité. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**13  GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT RELATIF À DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CONTENEURS ENTERRÉS POUR LA COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et la Ville de Châteauroux décident de constituer un groupement de commandes permanent, conformément aux dispositions des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique, dans l'optique de lancer des accords-cadres à bons de commande pour l'installation de conteneurs enterrés pour la collecte en points d'apport volontaire.

En effet, Châteauroux métropole (au titre de sa compétence collecte des déchets) et la ville de Châteauroux (lorsqu'elle fait le choix d'enterrer des PAV dans le cadre d'une opération d'aménagement) étant toutes les deux intéressées, il est opportun de constituer un groupement de commandes au sens des articles L.2113-6 et suivants du Code de la commande publique, afin de lancer une seule procédure pour aboutir à la conclusion d'accords-cadres de travaux.

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole se voit confier la charge de mener la procédure

de passation de marché public dans son intégralité au nom et pour le compte de l'autre membre incluant la signature des accords-cadres, dans le respect des dispositions de l'article L. 2123-7 du Code de la Commande publique. Les frais liés à la procédure sont pris en charge par la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte. Chaque membre participe financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Conformément à l'article L 1414-3 du Code général des collectivités locales, il est institué une commission d'appel d'offres qui comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, ainsi qu'un suppléant pour chaque membre titulaire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole pour les travaux d'installation de conteneurs enterrés pour la collecte en points d'apport volontaire à Châteauroux et de désigner la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole comme coordonnateur,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Eric Chalmain votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

### **M. ZECCHI :**

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole et la ville de Châteauroux décident de constituer un groupement de commandes permanent dans l'optique de lancer des accords-cadres à bon de commande pour l'installation de containers enterrés pour la collecte en points d'apport volontaire. En effet, Châteauroux Métropole et la ville de Châteauroux étant toutes les deux intéressées, il est opportun de constituer un groupement de commandes afin de lancer une seule procédure pour aboutir à la conclusion d'accords-cadres de travaux. La communauté d'agglomération se voit confier la charge de mener la procédure de passation de marché public dans son intégralité, au nom et pour le compte de l'autre membre, incluant la signature des accords-cadres. Chaque membre sera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent et participera financièrement à hauteur de ses besoins propres.

Il est proposé au conseil municipal de constituer un groupement de commandes entre la ville de Chateau et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ; de désigner Monsieur Eric Chalmain comme titulaire et Monsieur Roland Vrillon pour siéger à la commission d'appel d'offres ; d'approuver la convention

constitutive du groupement de commandes ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

**M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ces points d'apport volontaire à enterrer ? Pas de questions ? Il n'y aura pas d'oppositions ni d'abstentions ? Unanimité ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**14      RESTAURATION DU MASSIF OCCIDENTAL DE L'ÉGLISE SAINT ANDRÉ — AVIS AVANT LANCEMENT**

Afin de conclure un marché de travaux pour la restauration du massif occidental de l'Église Saint André, la Ville de Châteauroux a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée. L'estimation globale des travaux est de 2 720 099 € HT.

Le marché est alloté par tranches et estimé de la manière suivante :

**Tranche Ferme – Tour Nord :**

Délai d'exécution de 20 mois.

Dates prévisionnelles de travaux : du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

- Lot n° 1 : Maçonnerie, pierre de taille : estimation 819 365 € HT
- Lot n° 2 : Sculpture et restauration des ornements : estimation 127 176 € HT
- Lot n° 3 : Charpente : estimation 56 019 € HT
- Lot n° 4 : Couverture : estimation 81 635 € HT
- Lot n° 5 : Menuiserie : estimation 26 016 € HT
- Lot n° 6 : Vitraux : estimation 11 493 € HT
- Lot n° 7 : Métallerie Ferronnerie : estimation 34 051 € HT
- Lot n° 8 : Cloches Paratonnerre : estimation 8 271 €

**Tranche optionnelle n° 1 – Tour Sud :**

Délai d'exécution de 20 mois.

Dates prévisionnelles de travaux : du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 1<sup>er</sup> mai 2025.

- Lot n° 1 : Maçonnerie, pierre de taille : estimation 769 948 € HT
- Lot n° 2 : Sculpture et restauration des ornements : estimation 82 685 € HT
- Lot n° 3 : Charpente : estimation 58 280 € HT
- Lot n° 4 : Couverture : estimation 81 450 € HT
- Lot n° 5 : Menuiserie : estimation 26 890 € HT
- Lot n° 6 : Vitraux : estimation 10 182 € HT
- Lot n° 7 : Métallerie Ferronnerie : estimation 34 051 € HT
- Lot n° 8 : Cloches Paratonnerre : estimation 59 338 €

**Tranche optionnelle n° 2 – Narthex :**

Délai d'exécution de 8 mois.

Dates prévisionnelles de travaux : du 1<sup>er</sup> mai 2025 au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

- Lot n° 1 : Maçonnerie, pierre de taille : estimation 230 715 € HT
- Lot n° 2 : Sculpture et restauration des ornements : estimation 85 027 € HT
- Lot n° 4 : Couverture : estimation 23 886 € HT
- Lot n° 5 : Menuiserie : estimation 48 293 € HT
- Lot n° 6 : Vitraux : estimation 45 328 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

-d'autoriser le Maire à lancer la procédure selon les dispositions précédemment énoncées et d'inscrire les crédits correspondants au budget concerné,

-d'autoriser le Maire, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer les futurs marchés qui découleront de la procédure.

Avis de commission(s) :

Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable
Commission Aménagement de l'Espace Public	21 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Stéphane ZECCHI

**M. ZECCHI :**

Afin de conclure un marché de travaux pour la restauration du massif occidental de l'église Saint-André, la ville de Châteauroux a décidé de lancer une consultation en procédure adaptée. L'estimation globale des travaux est de 2 720 099 euros. Le marché est alloué par tranches et estimé tel que décrit ci-dessous.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure selon les dispositions précédemment énoncées et d'inscrire les crédits correspondants au budget concerné ; et d'autoriser le Maire ou par subdélégation le Directeur général des services à signer les futurs marchés qui découleront de la procédure.

**M. le MAIRE :**

Un gros chantier dont nous avons parlé tout à l'heure. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur Gourru.

**M. GOURRU :**

Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire. Voilà près de 10 ans que la plupart des églises de Châteauroux montrent un vieillissement accéléré et je suppose que les services de la ville ont eu, pour leur part, une appréciation plus détaillée de la situation. Vous nous demandez de voter un financement pour des travaux sur certaines églises, financement qui en appellera d'autres si je lis bien le plan pluriannuel d'investissement. Nous souhaitons que vous nous présentiez synthétiquement le programme complet de réhabilitation des églises de la ville, puisque Monsieur Simonet a parlé de 15 millions d'euros voilà quelques minutes et ce matin, dans le journal local, il était question de 31 millions euros.

Lors des questions sur le débat d'orientations budgétaires, je vous interrogeais sur la suffisance des investissements d'entretien des infrastructures publiques. N'en sommes-nous pas là aujourd'hui où nous devons engager de fortes sommes dans un délai court, alors qu'elles auraient pu s'insérer au gré des exercices budgétaires précédents de manière plus indolore ? Merci.

**M. le MAIRE :**

Avant de se lancer dans ces opérations de rénovation, on a fait réaliser un état des lieux de l'ensemble des églises, puisqu'on n'en a pas qu'une et c'est ce qui peut expliquer les différences de coûts qui sont évoquées. Parce qu'on a Saint-André, on a Notre-Dame, on a Saint-Martial et on a Saint-Christophe. Les

quatre ont fait l'objet d'une étude et d'une évaluation des travaux à engager à plus ou moins long terme. Il y a eu des échanges ensuite avec le diocèse et avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, la DRAC. A la fois pour étudier le degré d'urgence d'intervention sur ces églises et puis aussi les conditions de leur utilisation et les perturbations que peut procurer la réalisation des travaux au regard des affectataires, notamment le diocèse de Bourges, et donc l'exercice du culte pratiqué dans l'ensemble de ces églises aujourd'hui. On pourra vous transmettre l'étude, je pense que le plus complet et le plus précis c'est justement l'étude qui a été faite. L'étude, elle chiffre des interventions, elle ne préjuge pas, évidemment, de la programmation qu'on fera puisqu'il y a des arbitrages budgétaires chaque année. Et que si la situation avait pu paraître un peu alarmiste au regard des conclusions de l'étude, le retour fait par la DRAC était beaucoup moins alarmiste. La DRAC, qui a l'habitude du coût des interventions sur les édifices culturels, dont ceux de l'État, en particulier les cathédrales en région Centre-Val de Loire, nous a rassurés sur l'urgence de certaines opérations. Ce qui nous permet de prévoir et de programmer, même si on a un rythme soutenu de 2 ou 3 millions d'euros par an, il n'y a pas une urgence à accélérer la programmation et de réaliser, par exemple, en cinq ans l'ensemble des prescriptions qui figurent dans cet état des lieux, dans ce diagnostic immobilier des églises de la ville de Châteauroux. On vous transmettra le diagnostic, vous aurez exactement les documents dont on a eu connaissance il y a peut-être un an, un an et demi maintenant, mais encore une fois cela ne préjuge pas de la programmation que l'on en fera. C'est un état des lieux et des prescriptions, mais cela ne veut pas dire que l'on va tout faire sur un rythme soutenu.

Roland Vrillon.

**M. VRILLON :**

Oui, d'autant que la DRAC est également preneuse de ce genre de programme pluriannuel étalé sur une dizaine d'années à peu près, parce qu'eux ne peuvent pas sortir des masses d'argent comme ça de façon importante. Donc ils ont besoin d'une lisibilité et les programmes pluriannuels servent à cela, avoir une lisibilité, tant pour les financeurs que pour les services que pour les entreprises pour travailler sur ces édifices qui ont été malheureusement délaissés depuis une cinquantaine d'années, puisqu'il n'y a pas de travaux très importants qui ont été faits depuis une cinquantaine d'années sur ces monuments.

**M. le MAIRE :**

Là, on est sur une délibération qui a un objectif juridique dans le cadre des procédures de marché public. Évidemment, ce n'est pas une délibération qui a trait au financement de l'opération, on a une estimation du coût, on connaîtra le coût réel à l'ouverture des plis. Et puis à côté de ce coût en dépenses, on aura les recettes de nos partenaires, au premier rang desquels l'État et la DRAC. Même si évidemment on ne sera pas sur des taux de subvention qui sont mirobolants parce que le montant des travaux est quand même assez conséquent au regard des capacités financières de la DRAC, mais aujourd'hui on doit de toute façon faire ces travaux. Mais on vous donnera les documents qui sont en notre possession.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y aura des oppositions ou des abstentions ? Il n'y en aura pas ? On sera sur un vote à l'unanimité ? Je vous remercie.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**15 CONVENTION CADRE TRIENNALE DE LABELLISATION DE LA CITÉ ÉDUCATIVE DU QUARTIER SAINT-JEAN/SAINT-JACQUES DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX**

En date du 6 septembre 2021, Monsieur Jean-Michel Blanquer ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Madame Nathalie Elimas secrétaire d'État en charge de l'Éducation prioritaire et Madame Nadia Hai ministre déléguée chargée de la Ville ont officialisé par courrier la labellisation Cité éducative du quartier Saint-Jean Saint-Jacques.



La cité éducative vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elle consiste en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'Etat et des collectivités, associations, habitants, ... L'ambition n'est pas d'être un dispositif de plus mais de mieux coordonner les dispositifs existants.

Cette labellisation ouvre droit à l'attribution d'une enveloppe financière spécifique dédiée à ce programme d'un montant total de 660 000 € sur trois ans.

En qualité de collectivité porteuse, la ville de Châteauroux participe financièrement à la mise en œuvre de ce label à hauteur de 408 000 € sur trois ans.

D'autres co-financements seront mobilisés, notamment de l'Education nationale et de l'Agence National de Cohésion des Territoires (ANCT, permettant d'atteindre un budget prévisionnel de 558 000 € pour l'année scolaire 2021-2022.

Une convention cadre triennale de labellisation doit être signée entre la ville de Châteauroux, la Préfecture et le Rectorat pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention cadre triennale de labellisation de la Cité éducative du quartier Saint-Jean Saint-Jacques de Châteauroux ainsi que tous les documents y afférents.

Avis de commission(s) :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

**Mme RABIER :**

Cette labellisation ouvre droit à l'attribution d'une enveloppe financière spécifique dédiée à ce programme, d'un montant total de 660 000 euros sur trois ans. En qualité de collectivité porteuse, la ville participe financièrement à la mise en œuvre de ce label à hauteur de 408 000 euros sur trois ans. D'autres cofinancements seront mobilisés, notamment de l'Éducation nationale et de l'Agence nationale de cohésion des territoires, de 558 000 euros pour l'année scolaire 2021-2022.

**M. le MAIRE :**

C'est une bonne nouvelle pour les enfants de la ville, puisque c'est plus de 1 million d'euros d'interventions cumulées entre la participation de l'État et celle de la ville de Châteauroux sur les trois années à venir, au bénéfice d'enfants qui éprouvent des difficultés. Mais je ne serai pas plus long parce que je vais passer la parole à Jean-Yves Hugon.

**M. HUGON :**

Oui, c'est vraiment une très bonne nouvelle parce que la cité éducative, c'est vrai qu'on a obtenu ce label pas tout de suite mais on l'a obtenu. Et si on l'a obtenu, j'ai l'immodestie de penser que c'est parce qu'on est bon, tout simplement. On est bon, c'est-à-dire que l'ensemble de la communauté éducative fait un travail remarquable sur notre ville. En ce qui concerne notre communauté, celle que nous représentons ici, je ne vais pas parler des élus, bien entendu, mais j'y associe quand même Stéphanie Galoppin parce qu'elle est aussi partie prenante sur ce dossier. Nous avons la chance de travailler avec des services qui sont

extrêmement efficaces et c'est une récompense aussi pour les services. Voilà, Monsieur le Directeur général des services, Madame la Directrice générale adjointe, vous avez la chance d'avoir des personnes efficaces qui vous entourent. Donc, je voudrais les remercier en leur disant que c'est aussi, et c'est surtout grâce à leur travail que nous avons obtenu ce label.

Nous ne sommes pas les seuls à travailler sur cette cité éducative, il y a un comité de pilotage qui travaille depuis maintenant plusieurs mois. Mais nous sommes, comme vient de le dire Madame la rapporteuse, la tête de pont, notamment à travers le DRE, mais nous travaillons main dans la main avec les services de l'Éducation nationale, bien entendu, avec l'État, les services de l'État et la communauté éducative, notamment les enseignants de ces quartiers.

Voilà ce que je voulais dire. En tout cas, on va faire du bon travail, je ne vais pas vous citer tout mais vous pourrez en prendre connaissance, toutes les actions qui sont programmées uniquement pour l'année qui vient. Mais vous verrez que c'est vraiment un travail remarquable et tout ceci pour le bien de nos enfants.

#### **M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y aura des oppositions, des abstentions ? Aucune. Unanimité, merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

### **16 CONTRAT DE SÉCURITÉ INTÉGRÉE ENTRE L'ÉTAT ET LA VILLE DE CHÂTEAUX**

Dans le droit-fil des mesures déjà prises par la Municipalité en matière de prévention de la délinquance, de tranquillité et de sécurité publiques, la Ville de Châteaux souhaite signer un contrat de sécurité intégrée avec l'État.

Dans le prolongement de la loi n°2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés, l'État propose un nouvel outil permettant de renforcer au niveau local la stratégie et le partenariat pour la sécurité de tous.

Précisé par la circulaire n°6258/SG du 16 avril 2021, l'objectif du contrat de sécurité intégrée, déployé dans le cadre de la sécurité du quotidien, est de formaliser et renforcer les engagements partagés (diagnostic partagé, approche globale de lutte contre la délinquance) de l'État et des collectivités territoriales dans le domaine de la sécurité.

Ce contrat inclut les cadres contractuels existants tels que le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Outre les volets de prévention de la délinquance, de tranquillité et de sécurité publiques, ce contrat aborde aussi les sujets relatifs à la justice, à la politique de la ville, à l'éducation, à la radicalisation et au séparatisme.

Le contrat de sécurité intégrée comporte également les engagements respectifs pris par l'État et la Ville en matière d'effectifs, de moyens matériels ou encore de vidéoprotection.

Par tous les moyens possibles, la Ville de Châteaux, par ce nouvel engagement fort, est déterminée à se doter de tous les outils lui permettant d'assurer la tranquillité et la sécurité des Castelroussins.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la mise en œuvre du contrat de sécurité intégrée (CSI), qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2024,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le CSI et tout acte nécessaire à son exécution.

Avis de commission(s) :

Commission Affaires Sociales et Sécurité

22 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

**Mme RABIER :**

L'Etat propose un nouvel outil permettant de renforcer au niveau local la stratégie et le partenariat pour la sécurité de tous. Ce contrat inclut les cadres contractuels existants tels que le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance. Outre les volets de prévention de la délinquance, de tranquillité et de sécurité publique, ce contrat aborde aussi les sujets relatifs à la justice, à la politique de la ville, à l'éducation, à la radicalisation et aux séparatismes.

Le contrat de sécurité intégrée comporte également les engagements respectifs pris par l'État et la ville en matière d'effectifs, de moyens matériels ou encore de vidéoprotection. Par tous les moyens, la ville de Châteauroux, par ce nouvel engagement fort, est déterminée à se doter de tous les outils lui permettant d'assurer la tranquillité et la sécurité des Castelroussins.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise en œuvre du contrat de sécurité intégrée qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2024 ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le CSI et tout acte nécessaire à son exécution.

**M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur le CSI ? Lucie Moreau.

**Mme MOREAU :**

Ce n'est pas vraiment une question, c'est juste pour vous informer qu'avec Monsieur Gourru nous nous abstiendrons sur ce vote puisque nous n'avons pas en main le contrat de sécurité lors de la commission, nous l'avons eu après et donc cela n'a pas vraiment permis d'en débattre. Merci.

**M. le MAIRE :**

Merci. Delphine Chambonneau.

**Mme CHAMBONNEAU :**

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus. Oui, nous en avons un peu discuté en commission sans avoir le document, j'ai quelques questions sur certains points.

Vous avez réussi à obtenir de l'État qu'il inscrive, concernant le projet sur Saint-Jean, la création d'un point de rencontre. Je voulais savoir ce que l'État entendait par « point de rencontre », parce qu'il écrit : « *A l'instar des expérimentations en cours dans d'autres départements* », donc j'imagine que vous avez des exemples sur ce que ça peut être.

Ensuite, sur le point 2, justice, c'est dans la version qui a été renvoyée. Cela commence par : « *Etat dans le cadre de la prévention scolaire* », je ne comprends pas trop le rapport avec la prévention scolaire. « *Le Procureur de la République se propose d'associer le Conseil départemental de l'accès aux droits* », mais

ensuite cela n'a rien à voir avec le scolaire donc je ne comprends pas trop.

Ensuite, le point sur la participation de l'État à des projets sur les violences faites aux femmes, cela pourrait être intéressant de développer ce que l'État veut faire, quels moyens il donne sur ce point-là.

Et enfin, sur le développement du vivre ensemble, il y a : « *Le soutien à une dynamique associative face au faible nombre d'associations présentes dans les quartiers* ». Je voulais savoir ce qui était entendu par là, est-ce qu'il y avait déjà des axes d'action sur ce sujet. Merci.

**M. le MAIRE :**

Merci. Je vais laisser Brice Tayon nous faire peut-être une présentation du contrat et répondre à vos questions.

**M. TAYON :**

Madame Moreau, tout d'abord. C'est une position assez habile que vous adoptez aujourd'hui, ça vous évite de vous prononcer sur des sujets qui sont pourtant très importants pour les Castelroussins, puisque sur ce débat il n'y avait effectivement pas, et je m'en suis expliqué lors de la commission, nous n'avions pas la possibilité de vous transmettre par écrit l'exemplaire qui vous est proposé aujourd'hui. Néanmoins, je pense en avoir fait — je parle sous le contrôle de mes collègues, y compris de l'opposition —, je pense en avoir fait, lors de la commission, une présentation relativement exhaustive et fidèle à la version qui vous est présentée aujourd'hui.

Madame Chambonneau, le point de rencontre, qui est le vocabulaire qui est employé et qui a été choisi par l'État, ça correspond à ce que nous appelons un poste mixte de police municipale et nationale. C'est quand même une belle prouesse, je tiens à vous le dire, que le maire soit parvenu à faire écrire noir sur blanc dans ce contrat que l'État s'engageait à étudier la faisabilité de ce poste commun ou de ce point de rencontre. C'est une étude de la faisabilité, on a toujours été très clair là-dessus. La ville de Châteauroux ne pourra pas toute seule faire, bien évidemment, ce poste mixte, mais c'est quand même la première étape qui est franchie et qui, depuis les discussions qui datent depuis maintenant plusieurs mois, qui n'était pas gagnée au début des discussions. C'est un point pour lequel on est particulièrement satisfait.

Sur le point 2, effectivement, ce n'est pas la prévention scolaire, c'est à mon sens la prévention en milieu scolaire, puisque c'est à ce moment-là... D'ailleurs, on le revoit, vous avez aussi annexé au contrat, vous avez un tableau des objectifs, un tableau de suivi, ce qui sera très bien pour vérifier régulièrement que les engagements des uns et des autres sont tenus. Et donc c'est le procureur de la République qui proposait d'intégrer, dans le cadre de la prévention qui peut se faire en milieu scolaire, prévention sur toutes les conduites à risque, prévention aussi en matière de comportements filles et garçons, etc., et donc d'y associer le Conseil départemental d'accès aux droits. C'est le CDAD, qui est une structure qui peut effectivement permettre des liens avec les établissements scolaires, donc qui peut être un petit peu, comment dire, permettre des résultats plutôt favorables en matière de prévention.

Sur les projets de mise en place de choses pour lutter contre les violences faites aux femmes, après ce sont des orientations. L'État ne nous a pas dit, dans le cadre des discussions, ce qui allait être mis en place de manière concrète pour l'instant. Mais en tout cas, il prend l'engagement, l'État, au terme de ce contrat, de faire en sorte que des missions soient accomplies dans ce domaine. Je tiens à le souligner, à propos de ce thème qui est un thème très important pour nous, c'est que, conformément aux engagements que nous avons pris pendant la campagne, la ville de Châteauroux va mettre en place très prochainement des formations pour ces policiers municipaux afin qu'ils soient sensibilisés et formés à l'accueil et à la réception de la parole de ces victimes de violences et cela me semble très important. Et pour ce que l'État mettra en place par rapport au milieu ou au développement associatif dans les quartiers, là aussi ce sont des axes qui

ne sont pas aujourd'hui précisés mais vous pourrez, à ce titre, interroger l'État directement. Mais ce n'était pas le rôle de ce contrat qui est d'indiquer les grandes lignes, de noter précisément ce qui serait fait.

Je voulais simplement souligner deux ou trois points pour vous présenter de manière plus complète ce contrat. C'est que là aussi c'est une prouesse, c'est que les engagements que prend l'Etat dans ce contrat sont particulièrement importants. Notamment, c'est celui de pérenniser sur toute la durée de la convention les effectifs supplémentaires qui ont été annoncés et qui sont arrivés sur le terrain récemment, des policiers nationaux. Donc c'est plutôt une bonne nouvelle puisqu'on a la certitude désormais que cette arrivée massive de policiers nationaux n'était pas qu'un effet d'annonce pour se retrouver dans quelques mois avec une situation peut-être plus dégradée encore. Ce ne sera pas le cas puisque, grâce à ce contrat, c'est écrit noir sur blanc, ces effectifs supplémentaires seront maintenus.

Et il est aussi important de souligner que cela se couplera avec aussi des efforts en matière de police technique et scientifique, qui est un service qui est un petit peu actuellement dégradé, je dirais, au sein du commissariat de police. En matière d'effectifs, c'est très compliqué pour eux de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, donc il y aura des efforts de l'État qui seront faits à ce sujet-là. Et puis aussi des efforts en matière d'effectifs d'enquêteurs, parce que les 16 gardiens de la PET sont arrivés, c'est ce qu'on appelle la police en tenue, qui fera de la voie publique. Mais ce n'est pas ça qui fait avancer les procédures, les enquêtes qui permettent, puisque c'est le but en fin de compte, de faire juger les auteurs d'actes de délinquance. C'est un point important.

Je ne reviens pas sur les engagements de la ville en matière d'effectifs de la police municipale depuis qu'ils sont annoncés, vous les connaissez désormais par cœur.

Et je voulais aussi souligner l'importance de tout ce dispositif qui fait qu'aujourd'hui on contractualise, pour beaucoup de pratiques qui existent déjà. Et c'est pratique à Châteauroux, contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres villes de France, c'est pratique, ça nous permet d'avoir une excellente coopération entre la police municipale et la police nationale. Eh bien, on grave dans le marbre ces bonnes pratiques qui donnent de bons résultats puisque, et je terminerai là-dessus, ce contrat de sécurité intégrée, qui n'est pas forcément signé par des villes de notre strate, le premier a été signé, je crois, à Toulouse par le Premier ministre, Châteauroux n'était pas forcément dans le « viseur » de la loi qui créait ces contrats de sécurité intégrée. C'est la volonté du maire qui a souhaité ce contrat de sécurité intégrée, en dépit du fait que le département de l'Indre fait partie des 20 départements de France les moins délinquantiels et qui constate une baisse des faits de toutes catégories confondues de près de 7 % sur la période 2017-2020, ce qui est quand même important. Tout ce contrat de sécurité intégrée est fait pour que ces bons résultats se poursuivent et même s'améliorent sur le point qui nous tient, je dirais, le plus à cœur, c'est-à-dire les faits d'atteinte à l'intégrité physique. Voilà ce que je pouvais rajouter.

#### **M. le MAIRE :**

Merci. C'est une volonté du maire mais partagée avec l'État, une volonté de Gérard Darmanin que j'étais amené à rencontrer à plusieurs reprises, de vraiment marquer l'engagement. A la fois de l'État dans toutes ses composantes police, mais également avec une intervention de la justice et une implication forte de la procureure. Et des services municipaux, à la fois à l'échelle municipale mais aussi avec une vision et une ambition communautaires, notamment en termes de vidéoprotection. C'est un sujet qui fait souvent l'objet de discussions et c'est très rare qu'on passe à des contractualisations dans ces domaines-là. Et très sincèrement, et je remercie le Préfet Stéphane Brodin aussi de son implication, ça va nous permettre de cranter les choses et de les acter. Et comme le disait à juste titre Brice Tayon tout à l'heure, d'éviter l'effet sournois qui consiste quelquefois, au gré des mutations ou des départs en retraite, à ne pas reconstituer les effectifs.

Là, par la signature de cet engagement, on s'assure que les 16 policiers supplémentaires, qu'on a reçus ou

qui sont arrivés à Châteauroux en mai et en septembre, soient vraiment en effectif complémentaire. Et qu'au terme des trois années du contrat qui va nous engager, on soit toujours avec cet effectif de 16 policiers nationaux de terrain supplémentaires, additionnés à nos 10 policiers municipaux, soit 26 effectifs. Mais des effectifs, encore une fois, qui sont au contact de la population et qui sont prêts à répondre aux besoins. On était arrivé à une situation qui amenait certaines nuits à avoir une seule patrouille de police nationale en faction, intervenant sur le périmètre de l'agglomération, enfin le périmètre zone Police nationale de l'agglomération, le périmètre urbain resserré. Aujourd'hui, avec l'augmentation de ces effectifs, avec notre volonté d'ici 2024 de passer en police 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, on aura désormais les effectifs nécessaires pour porter assistance, assure la sécurité u à laquelle les Castelroussins sont attachés et bien évidemment ils sont en droit d'attendre des résultats.

Je voudrais vraiment saluer ces arrivées d'effectifs, ils ont aujourd'hui un effet concret. Ces dix derniers jours, si je prends que le recul que j'ai en tête, l'ensemble des infractions qu'on a pu relever, je pense à des tentatives de cambriolage, à des agressions, systématiquement et sans exception les auteurs ont été interpellés dans les minutes qui ont suivi, déférés à la justice, jugés pour une bonne partie d'entre eux, quelquefois condamnés lourdement et incarcérés pour une bonne partie d'entre eux aussi. On voit concrètement aujourd'hui l'effet de l'augmentation des effectifs et la prise en compte d'une série de mesures complémentaires qui permet de démultiplier notre action en conjuguant, on va dire, nos interventions communes, police nationale, police municipale.

C'est une vraie avancée que cette signature de contrat de sécurité intégrée, on sera dans les premières villes de taille moyenne à contractualiser. On n'est vraiment qu'au début de ces opérations et je suis très fier qu'on ait pu mener ça assez rapidement et que d'ici quelques jours on puisse passer à la signature.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? On peut en rester là ? Je vous propose de voter par les tablettes, puisqu'on sait d'ores et déjà qu'il y aura des abstentions. Merci bien. 40 voix favorables et 2 abstentions. Merci beaucoup.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. 2 abstentions (M. Maxime GOURRU et Mme Lucie MOREAU).

## 17 **CONVENTION DE FINANCEMENT : APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, ÉCOLE ST PIERRE.**

Le ministère de l'Éducation Nationale met en place un appel à projet « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » dans le cadre du plan de relance visant à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19.

L'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles. L'aide de l'État est comprise entre 50 % et 70 % selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

La collectivité avait, à la faveur notamment d'un premier appel à projet, équipé l'ensemble des écoles publiques de Châteauroux de matériel informatique adapté (wifi, tablettes, PC portables, vidéoprojecteurs...).

L'école élémentaire Saint-Pierre souhaite se positionner sur ce nouveau plan et développer un plan d'équipement numérique pour ses classes d'élémentaire. Les projets doivent être construits conjointement par les collectivités locales concernées ainsi que les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic

partagé et d'objectifs validés par tous.

Aussi, après étude, l'investissement portera sur 2 classes mobiles de tablettes, des boîtiers de vidéo projection sans fil, des bornes wifi et des ressources numériques pour un montant total de 24 904,01 €, dont 7 574,88 € resteront à la charge de la ville, 17 329,13 € seront financés par l'Etat et 3 787,44 € par l'école élémentaire Saint-Pierre.

La présente convention définit les modalités du cofinancement et du suivi de l'exécution des dépenses dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, entre l'Education Nationale, La ville de Châteauroux et le groupe scolaire Léon XIII-Sainte Solange.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention « appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Avis de commission(s) :

Commission Affaires Sociales et Sécurité	22 octobre 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

**Mme RABIER :**

Dans ce but, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles. L'aide de l'État est comprise entre 50 % et 70 % selon la nature de la dépense et le montant. La collectivité avait, à la faveur notamment d'un premier appel à projets, équipé l'ensemble des écoles publiques de Châteauroux de matériel informatique adapté. L'école élémentaire Saint-Pierre souhaite se positionner sur ce nouveau plan et développer un plan d'équipement numérique pour ces classes d'élémentaire. Les projets doivent être construits conjointement par les collectivités locales concernées, ainsi que les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous.

Aussi, après étude, l'investissement portera sur deux classes mobiles de tablettes, des boîtiers de vidéoprojection sans fil, des bornes Wifi et des ressources numériques, pour un montant total de 24 904,01 euros, dont 7 574,88 euros resteront à la charge de la ville, 17 329,13 euros seront financés par l'État et 3 787,44 euros par l'école élémentaire Saint-Pierre.

La présente convention définit les modalités du cofinancement et du suivi de l'exécution des dépenses dans le cadre de l'appel à projets, pour un socle numérique dans les écoles élémentaires entre l'Éducation nationale, la ville de Châteauroux et le groupe scolaire Léon XIII Sainte-Solange.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

**M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce que ça appelle à discussion ? Lucie Moreau.

**Mme MOREAU :**

Merci. Monsieur le Maire, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers. Dans un premier temps, je

souhaite remercier les services qui ont su répondre à mes questions précises par mail.

Ici, vous proposez d'équiper 6 classes, soit 150 élèves, avec 24 tablettes, soit 1 tablette pour un peu plus de 6 élèves. La plupart des écoles publiques de Châteauroux ne sont pas aussi bien dotées. Par exemple, à l'École Des Marins, nous avons 12 tablettes pour 180 élèves, à savoir 1 tablette pour 25 élèves.

Par ailleurs, le matériel fourni à l'école Saint-Pierre date d'il y a au moins 10 ans, à savoir des TBI ou des VPI avec un ordinateur. Il faut savoir aussi que toutes les classes de Châteauroux ne sont pas munies d'un ordinateur, mais uniquement 2 classes par école à peu près en moyenne, celles qui bénéficient d'un TBI, les autres utilisent une tablette pour projeter, ce qui est quand même beaucoup moins pratique. Je sais qu'il y a une obligation légale à ce que la ville de Châteauroux finance ces dépenses de fonctionnement pour l'école privée. Je m'interroge ici fortement sur la dépense qui est faite pour l'école privée par rapport aux dépenses faites pour les écoles publiques. Les dotations, à mon sens, ne sont pas exactement les mêmes.

D'autres questions restent en suspens, mais c'est moi qui ne les avais pas posées au préalable. Si je peux avoir les réponses, merci. Qui est le prestataire qui fournira ce matériel ? Les écoles publiques bénéficient-elles aussi de bornes Wifi disséminées dans les établissements ? Y avait-il un ancien équipement qui était fourni par la ville à l'établissement privé Saint-Pierre ?

Autre remarque : vous n'êtes pas sans savoir que l'Éducation nationale et la ville de Châteauroux ont passé un accord concernant la mise en place de l'application One permettant l'échange entre les familles et les enseignants. Par contre, comment expliquez-vous le fait que la ville supporte la facture d'une licence pour une autre application, à savoir Educartable pour l'école privée Saint-Pierre qui, elle-même, est sous contrat de l'État et avec l'Éducation nationale. Je tiens à souligner, pour conclure, que cette école sera quand même mieux dotée que la plupart des écoles de la ville de Châteauroux.

Ma question, donc : pensez-vous équiper le reste des écoles de la ville comme l'est l'école Saint-Pierre ?  
Merci.

**M. le MAIRE :**

Merci. Jean-Yves Hugon.

**M. HUGON :**

Oui, Madame Moreau. Je vous remercie, tout d'abord, de remercier les services, c'est gentil, ils le méritent. Je vais essayer de répondre à vos questions.

Le prestataire, il s'agit de la société Novidis, basée à Fontainebleau, quelque chose dans la région parisienne.

Ensuite, sur les bornes Wifi, la réponse est oui, Wifi.

Ensuite, en ce qui concerne le système One, c'est un système que nous avons testé l'année dernière sur certains groupes scolaires. Il y a eu, bien entendu, une évaluation, l'évaluation était globalement satisfaisante, pas totalement satisfaisante mais globalement satisfaisante, donc nous avons décidé de la poursuivre. Vous savez certainement pourquoi nous avons choisi One ? Parce que c'était une application qui était compatible avec les smartphones, tout simplement, cela ne nécessitait pas un équipement plus lourd en informatique.

Sur votre question de savoir si l'école Saint-Pierre est mieux traitée que les autres écoles, je ne le pense pas. Comme vous l'avez rappelé, c'est vrai que c'est, certes, une école privée, une école privée sous contrat et puis la loi nous demande d'équiper cette école au même titre que les autres écoles, ce que nous faisons depuis longtemps. Je ne pense pas que les écoles — mais je veux bien en discuter avec vous en privé, si



vous voulez — je ne pense pas que celle de Saint-Pierre soit mieux traitée que les autres écoles. Globalement, ce sont les retours que nous avons, je pense que les écoles castelroussines sont très, très bien équipées en matériel informatique. On peut peut-être parler de quotas, je ne sais pas, en tout cas ce qui m'est remonté des services c'est que systématiquement, chaque fois qu'il y a une demande qui émane d'une école, cette demande est satisfaite.

**M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y aura des oppositions ou des abstentions ? Alors je vous propose de voter à l'aide des tablettes, merci. Merci. 39 voix pour et 3 abstentions.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. 3 abstentions (M. Maxime GOURRU, Mme Delphine CHAMBONNEAU et Mme Lucie MOREAU).

18

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES**

Le ministère de l'Éducation Nationale met en place un appel à projet « Pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » dans le cadre du plan de relance visant à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19.

L'ensemble des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville ayant bénéficié d'un premier appel à projet, la collectivité a déposé un dossier dans le cadre de l'équipement de l'école élémentaire Saint-Pierre. Sa candidature ayant été retenue, l'investissement portera sur 2 classes mobiles de tablettes, des boîtiers de vidéo projection sans fil, des bornes wifi et des ressources numériques, pour un montant total de 24 904,01 €, dont 7 574,88 € resteront à la charge de la ville, 17 329,13 € seront financés par l'Etat et 3 787,44 € par l'école élémentaire Saint-Pierre.

Dans ce cadre, le matériel sera acquis par la Ville de Châteauroux et mis à disposition de l'école élémentaire Saint-Pierre. La présente convention définit les modalités de mise à disposition du matériel et la contrepartie financière, pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de matériel informatique pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Avis de commission(s) :

Commission Affaires Sociales et Sécurité	22 octobre 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

**Mme RABIER :**

La collectivité a déposé un dossier dans le cadre de l'équipement de l'école élémentaire Saint-Pierre. Sa candidature ayant été retenue, l'investissement portera sur 2 classes mobiles de tablettes, de boîtiers de vidéo projection sans fil, des bornes Wifi et des ressources numériques, pour un montant total de 24 904,01 euros, dont 7 564,88 euros resteront à la charge de la ville, 17 329,13 euros seront financés par l'État et 3 787,44 euros par l'école Saint-Pierre.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de matériel informatique pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

**M. le MAIRE :**

Merci. Des questions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de voter avec les tablettes. 39 voix pour et 3 abstentions. Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité des votes exprimés. 3 abstentions (M. Maxime GOURRU, Mme Delphine CHAMBONNEAU et Mme Lucie MOREAU).

**19      FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS JEUNESSE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE POUR L'OPÉRATION « VACANCES APPRENANTES »**

La Ville de Châteauroux finance des projets en faveur des jeunes castelroussins afin de favoriser des actions éducatives, de loisirs ou de prévention.

Le montant total du fonds de soutien, inscrit au budget 2021 est de 10 000 € réservés au chapitre 65 — article 6574 — fonction 422 du service 31E1.

Pour l'été 2021, il est envisagé d'accorder une subvention de 3 000 € au Dispositif de Réussite Educative pour l'opération « vacances apprenantes » sur le territoire castelroussin.

Il est proposé au Conseil municipal de valider ce choix et d'attribuer la subvention citée ci-dessus au Dispositif de Réussite Educative.

Avis de commission(s) :

Commission Affaires Sociales et Sécurité	22 octobre 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

**Mme RABIER :**

Le montant total du fonds de soutien inscrit au budget 2021 est de 10 000 euros. Pour l'été 2021 il est envisagé d'accorder une subvention de 3 000 euros au Dispositif de Réussite Educative pour l'opération « vacances apprenantes » sur le territoire castelroussin.

Il est proposé au conseil municipal de valider ce choix et d'attribuer la subvention citée ci-dessus au Dispositif de Réussite Educative.

**M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet ? Pas de questions ? Unanimité ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

20 **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU DON DE SURPLUS ALIMENTAIRE À L'ASSOCIATION « LES RESTOS DU COEUR »**

Par délibération du 19 décembre 2018, la convention qui fixe les modalités du don de surplus alimentaire de la Ville de Châteauroux à l'association « Les Restos du Cœur » a été approuvée. Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler dans des termes identiques.

Il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative au don de surplus alimentaire à l'association « Les Restos du Cœur » pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Avis de commission(s) :

Commission Affaires Sociales et Sécurité	22 octobre 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

**Mme RABIER :**

Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler dans des termes identiques.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative au don de surplus alimentaire à l'association Les Restos du Cœur pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**M. le MAIRE :**

Pas de questions ? Unanimité ?

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

21 **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN ELÉMENTAIRE AUTISME (U.E.E.A) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

Dans le cadre de la mise en application de la loi n° 2005-12 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, une U.E.E.A. a été créée à l'école élémentaire Montaigne, depuis novembre 2020.

Comme précisé par la circulaire du 1<sup>er</sup> août 2018 relative à la création des Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme (U.E.E.A.) et à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement, l'U.E.E.A. est implantée dans une école ordinaire. Les élèves y sont présents sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge. Les élèves de l'U.E.E.A. bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (H.A.S.).

L'U.E.E.A. constitue un dispositif d'enseignement visant à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves à troubles autistiques de l'établissement médico-social Les Martinets. Cette unité d'enseignement dépend de l'établissement Institut Médical Educatif Les Martinets situé à Gireugne — 36250 Saint-Maur.

Dans ce cadre, une convention entre L'Association Départementale de Parents et Amis de Personnes

Handicapées Mentales 36 (A.D.A.P.E.I. 36), la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et la Ville de Châteauroux précise les modalités d'accueil de cette Unité d'enseignement.

Les enfants pris en charge au sein de cette unité, sont inscrits à l'école et peuvent bénéficier des accueils périscolaires : matin, soir et pause méridienne. Lors de ce temps de restauration, l'A.D.A.P.E.I. 36 prend en charge l'encadrement des enfants qui restent sous sa responsabilité. L'office de restauration se situant à Touvent, les enfants doivent prendre le bus. De plus, la plupart suivent un régime particulier, ce qui complexifie la prise en charge de ce temps. Aussi, afin de soutenir l'A.D.A.P.E.I. 36 dans l'encadrement de ce temps méridien, notamment en renforçant les moyens humains, il est envisagé de lui accorder une subvention de 3 000 € pour l'année scolaire 2021 – 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce choix et d'accorder la subvention citée ci-dessus à l'A.D.A.P.E.I. 36.

Avis de commission(s) :

Commission Affaires Sociales et Sécurité	22 octobre 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

#### **Mme RABIER :**

Les élèves y sont présents sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge. Les élèves de l'U.E.E.A. bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques et éducatives se référant aux recommandations de la Haute Autorité de Santé. Cette unité d'enseignement dépend de l'établissement Institut Médical Educatif Les Martinets situé à Gireugne, 36250 Saint-Maur.

Les enfants inscrits à l'école peuvent bénéficier des accueils périscolaires matin soir et pause méridienne. Lors de ce temps de restauration, l'A.D.A.P.E.I. 36 prend en charge l'encadrement des enfants qui restent sous sa responsabilité. L'office de restauration se situant à Touvent, les enfants doivent prendre le bus. De plus, la plupart suivent un régime particulier, ce qui complexifie la prise en charge de ce temps. Aussi, afin de soutenir l'A.D.A.P.E.I. 36 dans l'encadrement de ce temps méridien, notamment en renforçant les moyens humains, il est envisagé de lui accorder une subvention de 3 000 euros pour l'année scolaire 2020-2022.

Il est proposé au conseil municipal de valider ce choix et d'accorder la subvention citée ci-dessus à l'A.D.A.P.E.I. 36.

#### **M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Unanimité ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## **22 AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET COHÉSION SOCIALE EN 2020**

Conformément à l'article L.1111-2 du CGCT, modifié par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la Ville de Châteauroux doit rendre compte des actions

de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice écoulé au titre de la DSUCS sur les trois Quartiers en Politique de la Ville (QPV), Beaulieu, Saint-Jean/Saint-Jacques et Vaugirard/Saint-Christophe/Les Rocheforts.

La Ville de Châteauroux a perçu, pour l'année 2020, une Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion sociale (DSUCS) d'un montant de 2 769 392 €, soit une progression de 140 286 € par rapport à 2019.

En 2020, la Ville de Châteauroux propose de valoriser 2 798 457€ se répartissant de la manière suivante :

-des moyens humains déployés en QPV représentant plus de 40 % de l'utilisation par la collectivité de la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale, pour un coût global de 1 115 552 €.

-des dépenses de fonctionnement des équipements socio-culturels sur les 3 QPV pour un coût de 804 750 € (29 % de la dotation).

-des investissements sur les équipements et les espaces publics des QPV, indépendamment des opérations réalisées à l'occasion du lancement Nouveau programme de renouvellement urbain à l'œuvre sur le quartier Beaulieu pour un montant total de 270 273 € (9,7 % de la dotation).

-des dépenses de fonctionnement des équipements municipaux pour 240 242 € (8,7 % de la dotation).

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du tableau, figurant en annexe, récapitulatif des opérations financées en 2020 grâce à la Dotation de Solidarité Urbaine et cohésion sociale (DSUCS).

Avis de commission(s) :

Commission Affaires Sociales et Sécurité	22 octobre 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Monique RABIER

### **Mme RABIER :**

La ville de Châteauroux doit rendre compte des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice écoulé de la DSUCS sur les trois quartiers en Politique de la ville.

La ville de Châteauroux a perçu, pour l'année 2020, une Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale d'un montant de 2 769 392 euros, soit une progression de 140 286 euros par rapport à 2019.

En 2020, la ville de Châteauroux propose de valoriser 2 798 457 euros, se répartissant de la manière suivante : des moyens humains déployés en QPV représentant plus de 40 % de l'utilisation par la collectivité de la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale, pour un coût global de 1 115 552 euros. Des dépenses de fonctionnement des équipements sociaux culturels sur les trois QPV, pour un coût de 804 750 euros (29 % de la dotation). Des investissements sur les équipes et les espaces publics des QPV, indépendamment des opérations réalisées à l'occasion du lancement Nouveau programme de renouvellement urbain à l'œuvre sur le quartier Beaulieu pour un montant de 270 273 euros (9,7 % de la dotation). Des dépenses de fonctionnement des équipements municipaux pour 240 242 euros (8,7 % de la dotation).

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du tableau figurant en annexe récapitulatif des opérations financées en 2020 grâce à la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale.

### **M. le MAIRE :**

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport d'utilisation de la DSU ? Pas de questions ? Vous nous donnez acte de la communication ? Merci.

Le dossier est acté.

**23**      **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU SYNDICAT MIXTE DU GOLF DE CHÂTEAUX VILLEDIEU VAL DE L'INDRE**

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Golf de Châteauroux-Villedieu-Val de l'Indre,

Il est présenté au Conseil Municipal le rapport d'activité 2020 du Golf de Châteauroux-Villedieu-Val de l'Indre, qui a pour objet de dresser le bilan de ses activités, l'analyse et la qualité de ses services auprès de ses adhérents notamment l'organisation :

- du Championnat de France Séniors dame fin septembre,
- de portes ouvertes avec l'appui de l'office de tourisme de Châteauroux permettant à toutes les personnes le souhaitant, de découvrir la pratique du golf.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité du Golf de Châteauroux-Villedieu-Val de l'Indre pour l'année 2020, sur la base du document détaillé joint.

Avis de commission(s) :

Commission Animation du Territoire

21 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Denis MERIGOT

**M. MERIGOT :**

Il est présenté au conseil municipal le rapport d'activité 2020 du Golf de Châteauroux-Villedieu-Val-de-l'Indre, qui a pour objet de dresser le bilan de ses activités, l'analyse et la qualité de ses services auprès de ses adhérents, notamment l'organisation du championnat de France Séniors dames fin septembre, de portes ouvertes avec l'appui de l'office de tourisme de Châteauroux permettant à toutes les personnes le souhaitant de découvrir la pratique du golf.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité du Golf de Châteauroux-Villedieu-Val-de-l'Indre pour l'année 2020, sur la base du document détaillé joint.

**M. le MAIRE :**

Merci. A l'avenir, c'est un dossier qui passera en compétence communautaire, mais là on est encore sur l'exercice de la compétence municipale. Est-ce qu'il y a des questions sur ce golf ? Je n'en vois pas. Vous donnez acte de la communication du rapport d'activité ? Merci.

Le dossier est acté.

**24**      **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE L'EPIC CHÂTEAUX VILLEDIEU VAL DE L'INDRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'EPIC Châteauroux Events, ayant pour mission l'organisation d'événements divers sur le territoire,

Il est présenté au Conseil municipal le rapport d'activité 2020 de Châteauroux Events, qui a pour objet de dresser le bilan de ses activités.

Marquée par l'annulation de six événements pour cause de Covid-19, l'année 2020 a vu se tenir le Forum des associations, le Salon Antiquités, Arts et Tendances, et des animations de Noël (Arbre de Noël des enfants et Marché et animations en centre-ville). Parallèlement, l'EPIC Châteauroux Events a pris la gestion du nouvel amphithéâtre Alfred-Dauvergne au sein de la Cité du numérique.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité de Châteauroux Events pour l'année 2020, sur la base du document détaillé joint.

Avis de commission(s) :

Commission Animation du Territoire

21 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Denis MERIGOT

### **M. MERIGOT :**

Il est présenté au conseil municipal le rapport d'activité 2020 de Châteauroux Events, qui a pour objet de dresser le bilan de ses activités. Marquée par l'annulation de six événements pour cause de Covid-19, l'année 2020 a vu se tenir le forum des associations, le salon Antiquité, Arts et Tendances et des animations de Noël (Arbres de Noël des enfants et marché et animations en centre-ville). Parallèlement, l'EPIC Châteauroux Events a pris la gestion du nouvel amphithéâtre Alfred Dauvergne au sein de la Cité du Numérique.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité de Châteauroux Events pour l'année 2020, sur la base du document du document détaillé joint.

### **M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport d'activité ? Je n'en vois pas. Vous donnez acte de cette communication ? Merci.

Le dossier est acté.

## **25 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DES HALLES MUNICIPALES**

L'entreprise Frery, à qui la gestion des Halles a été confiée sous forme de délégation de service public, en 2018, propose ses services aux collectivités pour la gestion courante de leurs marchés de plein air, leurs halles alimentaires, leurs manifestations exceptionnelles et leurs terrains de camping.

Pour l'année 2020, l'entreprise Frery a fait parvenir le compte d'exploitation des Halles municipales, situées place Monestier.

Ce rapport correspond à la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Le compte de gestion laisse apparaître un solde positif de 3 106,33 € HT avant impôts (recettes droits de place : 17 879,52 € HT- dépenses charges de gestion : 14 773,19 € HT). En comparaison, en 2019, le solde

du compte de gestion était de 3 894,78 € HT.

Le solde du compte des provisions pour charges accuse un montant positif de 2 128,75 € HT qui sera reporté sur l'exercice suivant (recettes provisions pour charges d'exploitation : 39 913,62 € HT- dépenses charges d'exploitation : 37 784,87 € HT). En comparaison, il était de 106,07 € HT en 2019.

Le solde du compte publicité et animations est positif à hauteur de 1 650,88 € HT et sera reporté sur l'exercice suivant (recettes publicité/animations : 7 898,92 € HT — dépenses publicité/animations : 6 248,04 € HT). Il était de 1 626,06 € HT en 2019.

Le résultat d'exploitation pour l'année 2020 s'élève donc à 6 885,96 € HT. Il était de 5 627,81 € HT en 2019.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité.

Avis de commission(s) :

Commission Aménagement de l'Espace Public	21 octobre 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

#### **Mme MAUCHIEN :**

L'entreprise Fréry, à qui la gestion des Halles a été confiée sous forme de délégation de service public en 2018, propose ses services aux collectivités pour la gestion courante de leur marché de plein air, leurs halles alimentaires, leurs manifestations exceptionnelles et leurs terrains de camping. Pour l'année 2020, l'entreprise Fréry a fait parvenir le compte d'exploitation des Halles municipales situées place Monestier. Ce rapport correspond à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. Le compte de gestion laisse apparaître un solde positif de 3 106,33 euros HT. En comparaison, en 2019, le solde de compte de gestion était de 3 894,78 euros HT. Le solde de compte des provisions pour charges accuse un montant positif de 2 128,75 euros, qui sera reporté sur l'exercice suivant. En comparaison, il était de 106,07 euros en 2019. Le solde du compte publicité et animations est positif à hauteur de 1 650,88 euros HT et sera reporté sur l'exercice suivant. Il était de 1 626,06 euros HT en 2019. Le résultat d'exploitation pour l'année 2020 s'élève donc à 6 885,96 euros, il était de 5 627,81 euros HT en 2019.

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de ce rapport d'activité.

#### **M. le MAIRE :**

Merci. Chantal Monjoint ?

#### **Mme MONJOINT :**

Je dirai que la crise sanitaire a eu un effet, bien sûr, positif sur les Halles, étant donné que de nombreux concitoyens ont modifié leur mode de consommation. Aussi, nous avons un programme d'investissement de 1 650 000 euros étalé sur 3 ans pour embellir nos halles, rendre la visibilité et que vraiment le lieu soit très attractif pour nos concitoyens. Donc c'est très important aujourd'hui de rénover nos halles, on voit que dans de nombreuses villes c'est fait et vraiment ça doit être le poumon de notre centre-ville. Cela participe à l'attractivité de notre Cœur de ville.



**M. le MAIRE :**

Merci. Les études en 2022 et la partie réalisation sur 2023, peut-être un peu de 2024 on verra en fonction du déroulement des marchés. Monsieur Gourru.

**M. GOURRU :**

Juste une simple question : y a-t-il en retour un versement du gestionnaire envers la ville ?

**M. le MAIRE :**

Sur les Halles, non. D'autres questions ? Non. Vous nous donnez acte de la communication de ce rapport d'activité ? Merci.

Le dossier est acté.

**26 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE (SDEI)**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre (SDEI) adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Il est donc fait communication du rapport d'activité du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre pour l'exercice 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre.

Avis de commission(s) :

Commission Aménagement de l'Espace Public

21 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

**Mme MAUCHIEN :**

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Syndicat départemental d'énergie de l'Indre adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Il est donc fait la communication du rapport d'activité du Syndicat départemental d'Énergie de l'Indre pour l'exercice 2020. Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2020 du Syndicat départemental d'énergie de l'Indre.

**M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur le rapport du SDEI ? Pas de questions ? Vous nous donnez acte de la

communication ? Merci.

Le dossier est acté.

## **27 ACQUISITION DE BIEN SANS MAÎTRE — PARCELLE DH N° 57 SISE MARAIS DE VON**

En application des articles L 1123-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Monsieur le Maire de Châteauroux a constaté par arrêté n° 2021-1646-46C12 en date du 6 mai 2021 que la parcelle cadastrée DH n°57 sise Marais de Von satisfaisait aux conditions régissant la procédure des biens sans maître.

Cet arrêté a été publié, notifié et affiché conformément à l'article L. 1123-3 du C.G.P.P.P.

Le propriétaire ne s'étant pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le bien est aujourd'hui présumé sans maître.

Afin de permettre l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'intégration de la parcelle DH n° 57 sise commune de Châteauroux dans le domaine communal,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté constatant cette intégration,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

Avis de commission(s) :

Commission Aménagement de l'Espace Public

21 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

### **Mme MAUCHIEN :**

En application des articles L.1123-1 suivant du Code général de la propriété des personnes publiques, Monsieur le maire de Châteauroux a constaté par arrêté n° 2021-1646-46C12 en date du 6 mai 2021 que la parcelle cadastrée DH n° 57 sise Marais de Von satisfaisait aux conditions régissantes la procédure des biens sans maître. Cet arrêté a été publié, notifié et affiché conformément à l'article L.1123-3. Le propriétaire ne s'étant pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le bien est aujourd'hui présumé sans maître.

Afin de permettre l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'intégration de la parcelle DH n° 57, sise commune de Châteauroux, dans le domaine communal. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à prendre acte constatant cette intégration. D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tout document et actes nécessaires à cet effet.

### **M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette procédure d'acquisition ? Pas de questions ? Il n'y aura pas d'oppositions, ni d'abstentions ? Unanimité ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## **28 ACQUISITION DE BIEN SANS MAÎTRE — PARCELLE CL N° 1017 SISE AVENUE DES MARINS**

En application des articles L 1123-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Monsieur le Maire de Châteauroux a constaté par arrêté n° 2021-1646-46C12 en date du 6 mai 2021 que la parcelle cadastrée CL n°1017 sise avenue des Marins satisfaisait aux conditions régissant la procédure des biens sans maître.

Cet arrêté a été publié, notifié et affiché conformément à l'article L. 1123-3 du C.G.P.P.P.

Le propriétaire ne s'étant pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le bien est aujourd'hui présumé sans maître.

Afin de permettre l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'intégration de la parcelle CL n° 1017 sise commune de Châteauroux dans le domaine communal,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté constatant cette intégration,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

Avis de commission(s) :

Commission Aménagement de l'Espace Public

21 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

### **Mme MAUCHIEN :**

C'est identique au dossier précédent. Afin de permettre l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'intégration de la parcelle CL n°1017, sise commune de Châteauroux, dans le domaine communal ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre l'arrêté constatant cette intégration ; et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche, à signer tout document et actes nécessaires à cet effet.

### **M. le MAIRE :**

Merci. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

## **29 ACQUISITION DE BIEN SANS MAÎTRE — PARCELLE BI N° 10 SISE RUE HENRI DUNANT**

En application des articles L 1123-1 et suivant du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, Monsieur le Maire de Châteauroux a constaté par arrêté n° 2021-1646-46C12 en date du 6 mai 2021 que la parcelle cadastrée BI 10 sise rue Henri Dunant satisfaisait aux conditions régissant la procédure des biens

sans maître.

Cet arrêté a été publié, notifié et affiché conformément à l'article L. 1123-3 du C.G.P.P.P.

Le propriétaire ne s'étant pas fait connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, le bien est aujourd'hui présumé sans maître.

Afin de permettre l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'intégration de la parcelle BI n° 10 sise commune de Châteauroux dans le domaine communal,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre l'arrêté constatant cette intégration,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche et signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

Avis de commission(s) :

Commission Aménagement de l'Espace Public

21 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

#### **Mme MAUCHIEN :**

Afin de permettre l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'intégration de la parcelle BI n°10 Hit, sise commune de Châteauroux, dans le domaine communal ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre l'arrêté constatant cette intégration ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents et actes nécessaires à cet effet.

#### **M. le MAIRE :**

Pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Unanimité.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

### **30 CONVENTION DE SERVITUDE SDEI — 6 RUE GABRIEL NIGOND**

Afin de permettre la dissimulation du réseau basse tension, le SDEI sollicite une servitude d'ancrage pour conducteur aérien d'électricité sur la façade de l'immeuble communal situé 6 rue Gabriel Nigond à Châteauroux, parcelle AK 9.

La convention est proposée à titre gratuit pour la durée de vie des ouvrages.

Il est proposé au Conseil municipal ;

- d'approuver les termes de la convention de servitude d'ancrage sur l'immeuble situé 6 rue Gabriel Nigond au profit du SDEI ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

Avis de commission(s) :

Commission Aménagement de l'Espace Public

21 octobre 2021

favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

**Mme MAUCHIEN :**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de servitude d'ancrage sur l'immeuble situé 6 Rue Gabriel Nigond au profit du SDEI et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

**M. le MAIRE :**

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? On a la photo à l'écran. Unanimité, merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

31

**DÉFINITION DES ZONES DE PRÉSENCE DE RISQUE MÉRULES SUR LE TERRITOIRE DE CHÂTEAURoux**

Monsieur le Maire expose que la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi ALUR) impose à tout propriétaire ou occupant d'immeuble bâti de faire une déclaration en mairie dès lors qu'il constate la présence de mэрule (champignon lignivore dévastateur pour les bois de construction) dans son immeuble.

Sur la base d'une déclaration d'un propriétaire, le Conseil Municipal doit délibérer pour identifier le secteur concerné par un risque de présence de mэрule sur la commune et en informer le préfet qui prendra par la suite un arrêté déterminant les zones à risque à l'échelle du département.

Lorsqu'une zone est considérée à risque, cela a pour conséquence de rendre obligatoire l'information sur l'existence d'un risque de mэрule en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans cette zone.

Le cadre réglementaire étant rappelé, il appartient au Conseil Municipal de délimiter le secteur concerné par la présence d'un risque mэрule sur le territoire communal.

Monsieur le Maire présente le secteur proposé par la Direction Départementale des Territoires.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable à la prise d'un arrêté préfectoral de délimitation d'une zone de présence de mэрule,

- d'approuver la délimitation d'une zone de présence d'un risque mэрule suivant le secteur délimité en rouge sur l'extrait cadastral annexé à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Avis de commission(s) :

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

**Mme MAUCHIEN :**

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (loi ALUR) impose à tout propriétaire ou occupant d'immeuble bâti de faire une déclaration en mairie dès lors qu'il constate la présence de mэрule — c'est un champignon lignivore dévastateur pour les bois de construction — dans son immeuble. Sur la base d'une déclaration d'un propriétaire, le conseil municipal doit délibérer pour identifier le secteur concerné par un risque de présence de mэрule sur la commune et en informer le préfet qui prendra par la suite un arrêté déterminant les zones à risque à l'échelle du département. Lorsqu'une zone est considérée à risque, cela a pour conséquence de rendre obligatoire l'information sur l'existence d'un risque de mэрule en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans cette zone. Le cadre réglementaire étant rappelé, il appartient au conseil municipal de délimiter le secteur concerné par la présence d'un risque mэрule sur le territoire communal. Monsieur le Maire présente le secteur proposé par la Direction départementale des territoires.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à la prise d'un arrêté préfectoral de limitation d'une zone de présence de mэрule ; d'approuver la délimitation d'une zone de présence d'un risque mэрule suivant le secteur délimité en rouge sur l'extrait cadastral annexé à la présente délibération ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**M. le MAIRE :**

Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur le sujet de la mэрule ? Pas de questions ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Unanimité.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**32 FORÊT DOMANIALE — CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF)**

Par délibération du Conseil municipal en date du 26 septembre 2018, la Ville de Châteauroux a autorisé Monsieur le Maire à signer deux conventions avec l'Office National des Forêts, l'une relative au financement de la propreté de la Forêt Domaniale, l'autre pour l'entretien des équipements d'accueil du public de la même forêt. Ces conventions étant arrivées à terme, il convient de renouveler ce partenariat pour une période de trois ans allant de 2022 à 2024.

Les travaux liés à la propreté correspondent au ramassage des déchets de toutes natures sur les sites convenus annuellement par le comité de pilotage constitué par les communes signataires (Ardentes, Arthon, Châteauroux, Déols, Etrechet, Jeu-les-Bois, Le Poinçonnet, Saint-Maur) et l'ONF.

Les travaux liés à l'entretien des équipements d'accueil du public sont ceux nécessaires au maintien de l'accès et de la qualité des équipements ainsi que des itinéraires, n'entraînant pas de remplacement total ou partiel des infrastructures ou des équipements ainsi que les rénovations ayant pour but de recréer ou d'améliorer des éléments d'infrastructure (parkings) et d'équipements existants (tables, bancs, sentiers...) sur les sites aménagés. Le programme des travaux est arrêté annuellement par le comité de pilotage constitué par les communes signataires (Ardentes, Arthon, Châteauroux, Etrechet, Jeu-les-Bois, Le Poinçonnet, Saint-Maur) et l'ONF.

Pour ces travaux qui permettent de conserver une forêt en bon état et d'accueillir un public de plus en plus nombreux, l'ONF sollicite une participation sous la forme d'une subvention annuelle.

Dans la convention précédente qui portait sur les années 2019, 2020 et 2021, la cotisation annuelle était de 1900,72 € pour la propreté et de 3 441,26 € pour l'entretien des équipements.

Il est proposé au Conseil municipal :

-de verser pour les années 2022, 2023 et 2024 une subvention annuelle de 1954,50 € pour la propreté et de 3 127,20 € pour l'entretien des équipements.

-d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions s'y rapportant.

Avis de commission(s) :

Commission Aménagement de l'Espace Public	21 octobre 2021	favorable
Commission Finances et Affaires Générales	22 octobre 2021	favorable

Le Rapporteur : Liliane MAUCHIEN

#### **Mme MAUCHIEN :**

Par délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2018, la ville de Châteauroux a autorisé Monsieur le Maire à signer deux conventions avec l'Office national des Forêts, l'une relative au financement de la propreté de la forêt domaniale, l'autre pour l'entretien des équipements d'accueil du public de la même forêt. Ces conventions étant arrivées à terme, il convient de renouveler ce partenariat pour une période de trois ans, allant de 2022 à 2024. Dans la convention précédente, qui portait sur les années 2019, 2020 et 2021, la cotisation annuelle était de 1 900,72 euros pour la propreté et de 3 441,26 euros pour l'entretien des équipements.

Il est proposé au conseil municipal de verser, pour les années 2022, 2023, 2024, une subvention annuelle de 1 954,50 euros pour la propreté et de 3 127,20 euros pour l'entretien des équipements ; d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions s'y rapportant.

#### **M. le MAIRE :**

Merci beaucoup. Maxime Gourru demande la parole et donc je vais lui donner, mais je m'aperçois que j'ai dû, au début de la séance, peut-être oublier de citer les secrétaires de séance. Je ne l'ai pas dit, il s'agissait ou il s'agit, si vous en êtes bien d'accord, de Madame Delphine Chambonneau et de Monsieur Stéphane Zecchi, si vous n'y voyez pas d'opposition, merci. Monsieur Gourru.

#### **M. GOURRU :**

Merci. Mesdames et Messieurs les conseillers, Monsieur le Maire. L'objet de cette convention avec les huit communes riveraines de la forêt domaniale est bien de favoriser l'accueil du public, je devrais dire des publics, tant la diversité des attentes est forte pour cet espace naturel. Comme beaucoup d'habitants, nous constatons la lente dégradation des structures mises en place, 8 000 euros c'est une somme dérisoire pour favoriser l'accueil et la diversité des activités en lien avec la forêt. Nous espérons que ce sera bien un minimum et que l'ambition sera rehaussée.

Nous vous demandons de nous faire part des projets que la ville de Châteauroux a, en tant que membre essentiel du comité de pilotage, si elle en a. Nous vous demandons également de nous tenir informés des réalisations passées à chaque date anniversaire de cette convention. Merci.

**M. le MAIRE :**

En fait, c'est une histoire qui remonte à quelques années, à une époque où l'ONF a un peu des difficultés financières pour assumer sa charge. Et il est venu à la rencontre des communes d'implantation mais aussi des communes riveraines, on va dire, alentour, pour demander un cofinancement des opérations qu'il mène. Mais très honnêtement, on intervient en tant que cofinancier, c'est-à-dire contributeur, et le détail des opérations est fixé chaque année par l'ONF. Il n'y a pas une véritable définition d'un projet commun qui serait cofinancé, c'est l'ONF qui, chaque année, fait une réunion en disant : « Voilà ce que j'envisage de faire et voilà quelle va être la répartition entre l'ensemble des cofinanciers ». Il y a peut-être un sujet à travailler, effectivement.

Est-ce qu'on veut y mettre plus d'argent ? Ça peut avoir un intérêt, mais il faudra le discuter avec l'État parce qu'en l'occurrence c'est plutôt un transfert de charges des services domaniaux vers les collectivités locales qu'un vrai projet de développement. Cela peut être discuté, je vous rejoins sur l'intérêt, peut-être, de remettre tout le monde autour de la table. Il y a des réunions annuelles, mais ne pas être en simple cofinancier passif et peut-être de demander un peu plus d'ambition. Au moins une perspective et une vision des choses qui ne se limite pas à la simple prise en charge de l'impact de nos populations sur l'usage de la forêt. Parce qu'en gros, c'est ça et ce qu'on reproche à l'ONF ou aux collectivités c'est de dire : « La population utilise la forêt domaniale, y laisse des déchets, par son stationnement, ses balades provoquent une usure d'équipements communs et on vous demande de payer à proportion de l'empreinte, en gros, de votre population respectue ». On est resté sur des sujets de prise en charge de coûts d'aménagement qui restent basiques, mais sur le coût d'entretien qui était plutôt essentiel. Ce n'est pas une ambition d'aménager la forêt et d'en faire un site, c'est plutôt de l'indemnisation de l'ONF de l'utilisation par notre population de la forêt domaniale.

Pas d'autres demandes d'intervention ? C'était le dernier sujet à l'ordre du jour. C'est un vote à l'unanimité ? Il n'y a pas d'abstentions ? Pas d'oppositions ? Merci.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

**M. le MAIRE :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 00.


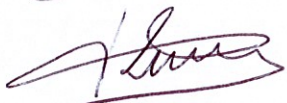
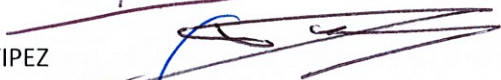


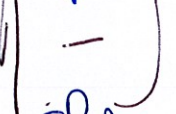


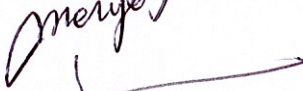

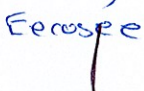
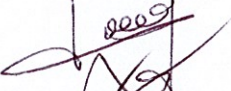







Et ont signé le procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021 comportant les délibérations numérotées de 1 à 32, est approuvé par les élus municipaux suivants :

- M. Gil AVEROU

- Mme Chantal MONJOINT

- M. Jean-Yves HUGON



- Mme Catherine RUET 
- M. Roland VRILLON 
- Mme Florence PETIPEZ 
- M. Brice TAYON 
- Mme Imane JBARA-SOUNNI 
- M. Philippe SIMONET 
- Mme Stéphanie GALOPPIN 
- Mme Christine DAGUET 
- M. Denis MERIGOT 
- Mme Monique RABIER 
- Mme Catherine DUPONT 
- Mme Sonia ROUX 
- M. Dominique TOURRES 
- Mme Brigitte DION 
- M. Jean-Paul BISIAUX 
- M. Charles-Henri BALSAN 
- Mme Isabelle BOUGNOUX 
- M. Éric CHALMAIN 
- Mme Annick MABON 

- Mme Joëlle MAYAUD

- M. Gilles ROUSSILLAT

- Mme Liliane MAUCHIEN

- M. Michel GEORJON

- M. Richard LINDE

- M. Stéphane ZECCHI

- M. Damien NOEL

- M. Tony IMBERT

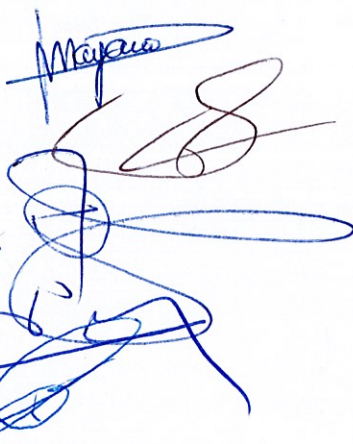
- Mme Alix FRUCHON

- M. Maxime GOURRU

- Mme Lucie MOREAU

- Mme Delphine CHAMBONNEAU

- Mme Mylène WUNSCH

*Mayaud*  


*Eerosé*

*Eerosé*







